

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**  
**PROCÈS VERBAL**

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Francis SELLAM, Maire , qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire : Bonsoir tout le monde. Puisque tout le monde est là, nous allons passer à l'appel.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

### **1 . Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé de désigner Monsieur Maxime OUANOUNOU comme secrétaire de séance du conseil municipal du 15 avril 2026.

Principaux textes réglementaires	Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15.
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

M. le Maire : Puisque Sacha n'est pas là, je vous propose Maxime OUANOUNOU. Qui est pour ? Je vous demande de bien lever la main. Nous sommes aujourd'hui dans une configuration spéciale, donc il faut que le service puisse bien comptabiliser. Merci à vous.

Maxime OUANOUNOU : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Max.

Je voulais aussi vous dire que le Conseil municipal est en fin de réfection. Vous allez d'ailleurs entendre quelques bruits de visseuses, c'est qu'ils sont en train de monter les derniers meubles. Le 9 juin, nous serons dans la salle du Conseil.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article unique** : Désigne Monsieur Maxime OUANOUNOU comme secrétaire de séance du conseil municipal du 15 avril 2026.

### **2 . Approbation du procès verbal de la séance du 7 avril 2026**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026.

Il est à noter que des modifications doivent être apportées au procès-verbal initialement transmis avec la convocation du conseil municipal du 15 avril 2026, concernant la délibération n°29 relative au débat d'orientations budgétaires 2026.

Les modifications portent sur les propos de Monsieur Alexis LECLERC—DALMET. Il convient de remplacer :

- « Dans la capacité de traduire ce programme » par « dans l'incapacité de traduire ce programme » ;
- « Pour la solidarité des services publics, la planification écologique » par « pour la solidarité, les services publics, la planification écologique ».

Principaux textes réglementaires	Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15.
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Oui, Tony.

Tony RENUCCI : S'agissant de la Commission Impôts directs, il apparaît bien que nous avons proposé Jean-François CLAIR, mais il n'apparaît pas dans les commissaires titulaires, dans la liste retenue. C'est peut-être une erreur sur le procès-verbal, mais... OK. Cela a-t-il bien été retenu pour la commission en question ? Merci.

M. le Maire : Nous allons vérifier. C'est bon, il est titulaire ? Il est titulaire. Nous faisons donc la modification.

Madame PEREZ, je crois que vous avez levé la main. Non.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Alexis LECLERC--DALMET : Non, effectivement, c'était pour dire que cela faisait partie des remontées que nous avons faites à la Direction des Affaires juridiques et que cela a été corrigé – cela nous a été confirmé – avec d'autres remontées.

M. le Maire : Très bien. Maintenant que les modifications ont été faites, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Avant de passer à la prochaine délibération, nous avons quelques points à vous présenter, puisqu'il y a eu quelques questions lors des commissions. Tout d'abord, je tenais à vous dire que, comme je m'y étais engagé devant vous et devant les Joinvillaises et les Joinvillais, je souhaite faire un petit point d'étape sur le fameux permis de construire situé au 7, quai Gabriel Péri.

Après une analyse approfondie de ce dossier, nous avons identifié plusieurs fondements juridiques sérieux susceptibles de justifier le retrait de ce permis. Dans ce cadre, nous allons engager la procédure contradictoire prévue par le code de l'urbanisme. Celle-ci se déroulera en trois étapes : d'abord, l'envoi d'un courrier au bénéficiaire du permis afin de l'informer de notre intention de retrait et des motifs qui la fondent ; ensuite, la possibilité pour le pétitionnaire de faire valoir ses observations, bien sûr ; enfin, l'analyse de ces éléments en vue de prendre une décision définitive sur le retrait du

permis.

Je veux être très clair : je suis pleinement déterminé – je le redis, je le reconferme –, je suis pleinement déterminé à aller au bout de cette démarche, dans le respect, bien sûr, du droit, y compris si celle-ci devait être contestée devant les juridictions compétentes. Nous avons construit un argument solide, juridiquement étayé, et nous le défendrons avec la plus grande rigueur. Je m'engage donc, comme je l'ai fait depuis le début, à vous tenir informés en toute transparence de l'avancée de cette procédure.

Il y a eu trois autres remarques ou questions qui ont été faites lors des dernières commissions, donc nous avons trois petites présentations. On a essayé d'optimiser, parce qu'on sait que le public voyait mal. Merci aux services d'avoir mis cela en place.

Je passe la parole à Olivier LAVIGNE sur la démographie.

*(Un document est projeté en séance)*

Olivier LAVIGNE : Merci beaucoup. Chers collègues, l'objectif est de partager avec vous quelques éléments sur un sujet important et sensible pour un grand nombre de nos Joinvillais. L'objectif est de vous donner quelques indicateurs, tant sur la situation actuelle que sur les éléments de prospection que nous pouvons obtenir.

Sur la slide suivante, sur la partie effectifs scolaires, ce qu'on peut constater, vous le voyez, depuis 2020, c'est une chute importante des effectifs : les effectifs d'enfants scolarisés sur Joinville ont baissé d'un peu plus de 16 %, ce qui a amené également à une diminution du nombre de classes. Nous avons 73 classes en 2019, 68 à la rentrée 2026, et nous avons pu constater huit fermetures de classes sur ces trois dernières années. La moyenne des enfants par classe est de 24,7. Nous restons toutefois dans les standards de l'Éducation nationale, mais c'est effectivement une situation que nous surveillons de près.

La slide suivante vous montre l'évolution de la natalité sur le territoire national. Premier élément d'appréciation : février 2026 par rapport à février 2025, le nombre de naissances a chuté de l'ordre de 2,1 %, et si on se projette jusqu'à 2035, il y aura une baisse de 14 % selon le Ministère de l'Éducation nationale. Nous sommes donc vraiment dans une tendance de fond sur la partie natalité.

Sur la slide suivante, l'idée c'est de vous fournir des éléments d'appréciation sur les perspectives. Le premier élément d'appréciation est l'effet immobilier. On pourrait se dire que les projets immobiliers vont apporter de la population et vont pouvoir faire en sorte que de nouveaux élèves arrivent dans nos écoles, mais l'effet que nous pouvons observer est finalement limité, puisque la méthode que nous utilisons, qui regarde la production des logements sociaux, le nombre de moyens de personnes par logement et la pyramide des âges font apparaître le chiffre suivant : pour 100 logements construits, ce sont un peu moins de 10 enfants qui vont intégrer le système scolaire entre 3 et 10 ans et qui sont attendus dans les établissements. Donc, avec 100 logements et moins de 10 enfants, l'effet immobilier est limité.

Le deuxième indicateur que nous prenons en compte est la baisse démographique. Alors que l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) table plutôt sur une diminution de 1 %, l'hypothèse que nous avons formulée au niveau de la commune se situe plutôt autour de 0 % sur l'année 2026.

Enfin, le dernier élément d'appréciation est le taux de scolarité constaté, c'est-à-dire le nombre d'enfants effectivement scolarisés dans les écoles publiques joinvillaises trois ans après leur naissance. Il est de 95 %, donc en retrait par rapport au 100 %. L'autre variable que nous observons, c'est le taux de perte constaté entre la grande section et le CP, qui est de l'ordre de 7 %. La raison principale est une scolarisation vers certaines écoles privées, mais aussi les déménagements.

L'ensemble de ces facteurs étant pris en compte, nous pouvons vous soumettre un graphique avec cette perspective d'évolution des effectifs totaux, qui nous ferait passer de 1 658 élèves en 2025 à 1 493 en 2031, soit -12 % en maternelle et -16 % en élémentaire.

M. le Maire : Merci, Olivier, pour ces informations complémentaires.

Je passe la parole à Jérôme TAGNON concernant le gymnase ou le CTM (centre technique municipal). Le gymnase, pardon. C'est Frédéric GOMES.

Frédéric GOMES : Merci, Monsieur le Maire.

*(Un document est projeté en séance)*

Mes chers collègues, nous vous présentons aujourd'hui un équipement très attendu par nos associations sportives et par l'ensemble des Joinvillais, à savoir notre troisième gymnase. Ce nouvel équipement vient répondre à une demande croissante de pratiques sportives sur notre territoire. Le gymnase a été conçu pour être à la fois fonctionnel, moderne et polyvalent. Il comprend une salle multisport aux normes régionales permettant la pratique du handball, du basket et du volley, une salle dédiée à la gymnastique, des gradins pour accueillir du public lors des compétitions. Sur les prochaines slides, vous pourrez découvrir les différentes vues du gymnase.

Une attention particulière a été portée aux conditions d'accueil : des vestiaires distincts pour les équipes et les arbitres, des douches individuelles permettant une utilisation adaptée aux compétitions, une circulation optimisée pour un usage fluide entre les différents espaces. À l'étage, une salle de boxe indépendante a également été aménagée avec son propre accès, ses vestiaires et ses sanitaires, afin de garantir une pratique autonome et adaptée à cette discipline.

Sur le plan environnemental, ce gymnase s'inscrit pleinement dans une démarche responsable. Il respecte la réglementation RT2012 avec un niveau de performance proche de la RE2020. Il est équipé de panneaux photovoltaïques en toiture permettant une production d'énergie en autoconsommation. Ce gymnase est donc un équipement structurant pour notre politique sportive. Il nous permet d'accompagner le développement de nos associations, d'améliorer les conditions de pratique, et surtout de permettre à toujours plus de Joinvillais, petits et grands, de faire du sport.

Enfin, sur le plan financier, ce projet représente un investissement global de 9,3 millions d'euros. Nous avons pu mobiliser 1,9 million d'euros de subventions, dont 1,5 million d'euros de la Région et 400 000 euros de l'Agence nationale du sport, pour un reste à charge de la ville de 7,3 millions. Cela correspond à un coût d'environ 2 183 euros par mètre carré, ce qui s'inscrit dans les standards actuels pour ce type d'équipement.

M. le Maire : Nous pouvons peut-être remonter les esquisses afin d'apprécier le travail qui a été fait.

Frédéric GOMES : Je pense que tout le monde est au courant, mais il est situé au niveau du boulevard des Alliés, quartier Polangis.

M. le Maire : C'est un beau projet, qui sera prêt pour la rentrée scolaire de septembre 2027. Je vais maintenant passer la parole à Jérôme TAGNON, après ces quelques images, pour le centre technique.

Jérôme TAGNON : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis très heureux de vous présenter ce projet pour nos agents du service technique.

Depuis bien longtemps, nous projetons de réunir nos régies dans un seul et même bâtiment pour faciliter le travail en commun. Nous avons tout d'abord étudié la réalisation d'un bâtiment en lieu et place du garage municipal actuel, au pied de l'autoroute. Le budget était alors estimé à 7 millions d'euros. Depuis lors, nous avons été informés de la volonté par la RATP de céder le bâtiment dit de l'US Métro. Les premières études menées par notre service technique ont démontré que nous pouvions intégrer toutes les régies dans ce bâtiment, hormis la régie des Espaces verts, qui reste rue Charles Floquet pour un impératif d'espace.

Le montant total de l'opération est d'un peu plus de 3 millions d'euros. En sus de la parfaite adaptation à notre besoin technique et d'une économie de près de 4 millions d'euros, le bâtiment sera un espace plus agréable pour les opérateurs de la ville, bien plus qu'au pied de l'autoroute. De plus, l'opération permet également de préserver le bâtiment.

Je parlais du nom de ce bâtiment, l'US Métro. En manifestant le souhait de le vendre, la RATP a donné congé à l'association de l'US Métro, constituée de deux sections, la section kayak et la section

aviron. Nous avons fait diligence pour être agréables à ces deux sections. J'entends par là que la section kayak a pu être relogée sur le quai Gabriel Péri. Malgré tous nos efforts, la section aviron, en proposant à une grande partie de leur effectif de rejoindre l'AMJ (Aviron Marne et Joinville), qui était disposée à les accueillir, n'a pas souhaité le faire. Nous continuons donc à essayer de trouver une solution, mais leurs refus systématiques nous posent quelques problèmes. Nous sommes néanmoins encore pleins d'espoir.

En ce qui concerne le calendrier, les études sont en cours, l'acquisition définitive du bâtiment sera faite courant 2026 et le déménagement de nos régies à l'automne 2027.

M. le Maire : Je vous remercie pour ces quelques précisions. Nous nous tiendrons à toujours vous présenter les évolutions des projets et à répondre aux questions que vous avez posées lors des commissions.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article unique** : Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026.

### 3 . Approbation du règlement budgétaire et financier

Conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57 adoptée par délibération n°11 du conseil municipal du 15 décembre 2020, et compte tenu de l'installation d'un nouveau conseil municipal, il convient aujourd'hui d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF).

Le règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables à la commune de Jonville-le-Pont pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement budgétaire et financier, annexé à la présente délibération.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-30 ;</li><li>• Instruction comptable et budgétaire M57 ;</li><li>• Délibération n°11 du conseil municipal du 15 décembre 2020.</li></ul>
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

M. le Maire : Avant de passer la parole à Brahim BAHMAD, je vous rappelle que puisque nous commençons un nouveau mandat, nous devons approuver le règlement budgétaire et financier. Pour rappel, la M57 est le nouveau code comptable que nous avons mis en place, nous avons fait partie des premiers à l'expérimenter. C'était en 2020 et nous l'avons mis en route pour 2021. Il faut savoir que ce sont de nouvelles normes comptables publiques et que la grande majorité des collectivités territoriales utilisent ce même plan comptable, qui permet une plus grande transparence et une visibilité.

Je passe la parole à Brahim, merci à toi.

Brahim BAHMAD : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Je pense que vous avez déjà tout dit, c'est parfait, merci pour cette délibération. Je vais peut-être vous laisser les autres aussi par la suite.

*(Rires)*

Je vais juste vous demander d'approuver la norme M57, qui régit notre budget. Avez-vous des questions ?

*(Pas de questions)*

Qui est pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

M. le Maire : Je ne reprendrai plus la parole !

*(Rires)*

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte le règlement budgétaire et financier.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

# REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

## SOMMAIRE

<i>Introduction</i> .....	3
<b>TITRE I - LE CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	4
<b>I-1 Les grands principes budgétaires</b> .....	4
1. Le principe d'annualité .....	4
2. Le principe d'universalité .....	4
3. Le principe d'unité .....	4
4. Le principe de spécialité .....	4
5. Le principe d'équilibre .....	4
<b>I-2 L'instruction budgétaire</b> .....	5
<b>I-3 Les documents budgétaires</b> .....	5
<b>TITRE 2 - L'ELABORATION DU BUDGET</b> .....	7
<b>II-1 La présentation du budget</b> .....	7
<b>II-2 La composition du budget</b> .....	7
<b>II-3 Les dépenses obligatoires</b> .....	8
<b>II-4 Les provisions</b> .....	8
<b>II-5 La gestion pluriannuelle</b> .....	9
<b>TITRE III – LE VOTE DU BUDGET</b> .....	10
<b>III-1 Le calendrier budgétaire</b> .....	10
<b>III-2 Le préalable obligatoire : la tenue du débat d'orientations budgétaires</b> .....	11
<b>III-3 Le vote du budget</b> .....	11
<b>TITRE IV – L'EXECUTION DU BUDGET</b> .....	12
<b>IV-1 Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable</b> .....	12
<b>IV-2 La comptabilité d'engagement</b> .....	12
<b>IV-3 Les écritures de fin d'année</b> .....	13
<b>IV-4 Le service fait</b> .....	13
<b>IV-5 Les dépenses d'investissement et l'amortissement</b> .....	13

## Introduction

*Présenté et adopté par le conseil municipal, le règlement budgétaire et financier expose les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à la commune de Joinville-le-Pont.*

*Rendu obligatoire par l'adoption de la norme comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il permet de formaliser les règles applicables, d'harmoniser les procédures et la terminologie utilisés et ainsi d'améliorer le processus de préparation et d'exécution du budget.*

## TITRE I - LE CADRE REGLEMENTAIRE

### I-1 Les grands principes budgétaires

#### **1. Le principe d'annualité**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et couvre en principe l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Par exception, le conseil municipal peut voter des autorisations de programme pluriannuelles qui précisent également le montant des crédits annuels de paiement<sup>1</sup>.

#### **2. Le principe d'universalité**

Le budget reprend toutes les dépenses et toutes les recettes, sans contraction ni affectation d'une recette à une dépense.

#### **3. Le principe d'unité**

Le budget est un document unique qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes, quel que soit le service concerné.

*Le compte financier unique regroupe à partir de 2022 le compte administratif et le compte de gestion.*

Cependant, il existe un budget annexe du cinéma : service public administratif (SPA) culturel, ce budget bénéficie d'une subvention du budget principal ; des écritures comptables permettent de refacturer les frais portés par la commune (frais de personnel, frais de fonctionnement)

A noter que le centre communal d'action social (CCAS) est un établissement public indépendant de la commune, doté d'une personnalité juridique propre, même s'il reçoit une subvention de la commune. Le budget principal du CCAS a lui-même un budget annexe, le budget des résidences autonomie.

#### **4. Le principe de spécialité**

Les dépenses et recettes sont autorisées pour un objet particulier, par nature.

Le respect de ce principe de spécialité permet d'assurer la sincérité du budget, en s'assurant que sont inscrites les dépenses et les recettes de façon précise et fiable, selon les informations connues à la date du vote du budget.

Conformément à l'article 47-2 de la Constitution, « *les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière* ».

#### **5. Le principe d'équilibre**

Le budget doit comporter autant de recettes que de dépenses.

---

<sup>1</sup> Voir le point II-5 La gestion pluriannuelle

Plus précisément, le budget est considéré en équilibre réel, conformément à l'article L 1612-4 du CGCT, « lorsque :

1. la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère,
2. et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

## I-2 L'instruction budgétaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le budget principal et le budget annexe du cinéma appliquent l'instruction budgétaire et comptable M57 <sup>2</sup>.

Cette nouvelle nomenclature fusionne les normes applicables à différentes collectivités (commune, département, région, EPCI), notamment les natures et les fonctions. L'instruction M57 reprend les principes budgétaires déjà connus de la M14.

La nomenclature par nature est détaillée dans un plan de comptes normalisé, inspiré du plan comptable général appliqué par la comptabilité privée. Les comptes sont ainsi numérotés :

- comptes de la classe 1 : capitaux propres, emprunt, subventions d'équipement reçues...
- comptes de la classe 2 (immobilisations) : dépenses d'équipement, subventions d'équipement versées...
- comptes de la classe 4 : opérations pour les tiers
- comptes de la classe 6 : charges [ou dépenses] de fonctionnement
- comptes de la classe 7 : produits [ou recettes] de fonctionnement

Les autres comptes ne sont utilisés que par le comptable public.

La nomenclature par fonction permet de classer les dépenses et les recettes par secteur d'activité. Il existe 8 grandes familles de fonctions :

0. Services généraux
1. Sécurité
2. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
3. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
4. Santé et Action sociale
5. Aménagement des territoires et habitat
6. Action économique
7. Environnement
8. Transports

## I-3 Les documents budgétaires

---

<sup>2</sup> Le centre communal d'action sociale applique l'instruction M57 et le budget des résidences autonomie l'instruction M22.

Il existe trois types de documents :

- le budget primitif prévoit les recettes et les dépenses pour l'année. Il doit être voté avant le 15 avril.
- la(es) décision(s) modificative(s) ajustent les prévisions en recettes et en dépenses
- le compte financier unique retrace l'exécution des recettes et des dépenses de l'année écoulée. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.

Tous ces documents doivent respecter la forme des maquettes prévues par l'instruction comptable, qui impose également des informations statistiques et des annexes : états de dettes, états du personnel, état des subventions versées, état des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) etc.

Ils sont présentés au conseil municipal en annexe d'une délibération qui en reprend les grandes lignes et font l'objet d'un vote.

Chaque budget (budget principal et budget annexe) fait l'objet de délibérations et de maquettes distinctes.

A ce jour, la commune n'a pas recours au budget supplémentaire. Il s'agit d'une décision modificative particulière qui intègre au budget les résultats de l'exercice passés après le vote du compte financier unique. A Joinville-le-Pont, ces résultats font l'objet d'une reprise anticipée et sont intégrés dans le budget primitif, conformément aux articles L 1612-32 et L 2311-5 du CGCT.

## TITRE 2 - L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le budget, c'est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice budgétaire. C'est le document qui traduit les choix politiques du conseil municipal en termes comptables ; il décline les orientations décidées par la municipalité.

### II-1 La présentation du budget

Le budget est divisé

- en deux sections : fonctionnement et investissement
- puis en chapitres : par ex. charges de personnel, frais financiers etc...
- enfin en articles ou natures : ex. alimentation, maintenance, travaux dans les écoles etc.

Dans un souci d'information, le budget est présenté par nature <sup>3</sup> et il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

La fonction est le secteur concerné : écoles maternelles, bibliothèque, crèches etc.

*La nomenclature par nature comme la nomenclature fonctionnelle sont définies et imposées par la norme M57<sup>4</sup>.*

### II-2 La composition du budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Charges de personnel	Impôts et taxes
Charges à caractère général et charges courantes	Dotations et subventions
Charges exceptionnelles	Produits des services et du domaine
Charges financières	Produits exceptionnels
Virement à la section d'investissement	Excédent de l'exercice précédent

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement	Subventions et dotations
Remboursement des emprunts	Emprunt
	Cessions de patrimoine
	Virement de la section de fonctionnement

<sup>3</sup> Le budget pourrait également être présenté par fonction. C'est au choix de la collectivité.

<sup>4</sup> Voir le point I-2 L'instruction budgétaire

### II-3 Les dépenses obligatoires

Conformément à l'article L 2321-2 du CGCT, la commune doit prévoir, notamment :

- l'entretien de l'hôtel de ville et les frais de bureau et d'impression ; les dépenses d'entretien des voies communales ;
- les indemnités de fonction, les charges sociales et les frais de formation des élus ;
- [les charges de personnel] la rémunération des agents communaux, les contributions et les cotisations sociales afférentes ; la cotisation au budget du Centre national de la fonction publique territoriale ; les traitements et autres frais du personnel de la police municipale et rurale ; les pensions à la charge de la commune lorsqu'elles ont été régulièrement liquidées et approuvées ; la retenue à la source ;
- les dépenses de personnel et de matériel relatives au service d'incendie et de secours ;
- les dépenses dont elle a la charge en matière d'éducation nationale ;
- les dépenses des services communaux de désinfection et des services communaux d'hygiène et de santé ; les dépenses liées à la police de la salubrité ;
- les frais de livrets de famille ;
- la clôture des cimetières, leur entretien et leur translation ;
- les frais d'établissement et de conservation des plans d'alignement et de nivellement ; la part contributive de la commune aux dépenses de la rénovation du cadastre au cas d'exécution à la demande du conseil municipal ;
- les prélèvements et contributions sur les biens et revenus communaux ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement versées ;
- les dotations aux provisions, notamment pour risques liés à la souscription de produits financiers ;
- les intérêts de la dette et les dépenses de remboursement de la dette en capital ;
- l'acquittement des dettes exigibles.

### II-4 Les provisions

La commune constitue des provisions pour risques et charges lorsqu'elle constate la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.

Il s'agit par exemple de l'ouverture d'un contentieux ou lorsque le recouvrement des titres est compromis, malgré les diligences effectuées par le comptable public.

A Joinville-le-Pont, les provisions sont semi-budgétaires <sup>5</sup> (elles n'impactent que la section de fonctionnement).

Les provisions sont recensées et comptabilisées chaque année ; elles peuvent être ajustées.

Elles sont votées par délibération du conseil municipal, puis reprises chaque année en annexe du budget et du compte financier unique.

---

<sup>5</sup> Par exception au droit commun, elles peuvent être budgétaires, c'est-à-dire inscrites en dépense de fonctionnement (042) et recette d'investissement (040).

## II-5 La gestion pluriannuelle

Les autorisations de programme d'investissement<sup>6</sup> sont pluriannuelles. Elles sont déclinées en crédits de paiement annuels.

Les **autorisations de programme** (AP) sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, conformément à l'article L 1612-29 du CGCT, pendant la même séance que l'adoption du budget, dont une annexe reprend toutes les autorisations de programme en cours.

La délibération précise, outre l'objet de l'AP, son montant et la répartition prévisionnelle par exercice des **crédits de paiement**.

A Joinville-le-Pont, plusieurs autorisations de programme ont été constituées pour engager des projets sur plusieurs années.

Elles ont une durée limitée, déterminée en fonction de l'ampleur du projet.

Elles peuvent être révisées et/ou prolongées par le conseil municipal, notamment lors du vote du budget primitif qui prévoit l'inscription des crédits de paiement de l'année.

La gestion en AP permet :

- d'engager la collectivité sur le montant total du projet concerné au-delà du principe d'annualité,
- et plus concrètement de pouvoir payer les factures afférentes pendant le premier trimestre de l'année, avant le vote du budget primitif qui a lieu en avril, dans la limite des crédits de paiement autorisés pour l'année dans la délibération d'ouverture de l'AP

Les crédits de paiement qui n'ont pas été consommés au 31 décembre ne font pas l'objet de reports sur l'année suivante. Ils sont réinscrits dans le(s) budget(s) suivant(s) et font l'objet d'une mise à jour dans le cadre de la délibération de révision de l'AP le cas échéant.

Enfin, le conseil municipal est informé à plusieurs reprises de la gestion pluriannuelle de la commune :

- dans le rapport d'orientations budgétaires, figurent les orientations pluriannuelles en matière d'investissement et d'autorisation de programme avec notamment la présentation d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI);
- à l'occasion de l'adoption du budget primitif, un état récapitulatif est joint en annexe de la maquette budgétaire en plus de l'adoption d'une délibération distincte portant création ou révision des autorisations de programme ;
- à l'occasion de l'adoption du compte financier unique, un état récapitulatif est joint en annexe de la maquette budgétaire ;
- et à chaque décision modificative, si une autorisation de programme doit être créée ou révisée, un état récapitulatif est joint en annexe de la maquette budgétaire en plus de l'adoption d'une délibération distincte portant création ou révision des autorisations de programme.

---

<sup>6</sup> Il serait également possible de créer des autorisations d'engagement en fonctionnement.

## TITRE III – LE VOTE DU BUDGET

### III-1 Le calendrier budgétaire

#### Préparation

##### **Avant la mi-juillet :**

Un premier cadre budgétaire et financier est fixé par M. le Maire sur la base de différents scénarii de perspectives financières intégrant l'évolution de la masse salariale, de la programmation pluriannuelle des investissements, de l'évolution des dépenses de fonctionnement,...

##### **Pendant l'été et avant fin octobre :**

Préparation par les services des propositions budgétaires : recensement des besoins et saisie de la préparation budgétaire dans le logiciel comptable

##### **Novembre - décembre :**

Tenue de réunions de présentation et d'arbitrage administratifs et politiques

##### **Février-mars :**

Débat d'orientations budgétaire

##### **Avant le 15 avril (sauf année de renouvellement du conseil municipal) :**

Présentation des budgets au conseil municipal et vote

##### **Juin – Décembre**

Si besoin : décision modificative par le conseil municipal

#### Exécution

##### **A partir de janvier (ou fin décembre) :**

Emission des premiers engagements comptables et bons de commande

##### **Début janvier :**

Reports et rattachements des engagements de l'année passée.

##### **Pendant le 1<sup>er</sup> trimestre**

Possibilité de dépenser jusqu'à 100 % des dépenses de fonctionnement et 25 % des dépenses d'investissement de l'exercice précédent (si délibération du conseil municipal)

*Points réguliers sur les engagements non soldés*

##### **Au plus tard le 31 décembre :**

Dernières écritures comptables

##### **Au plus tard le 30 juin :**

Vote du compte financier unique de l'année précédente

### III-2 Le préalable obligatoire : la tenue du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire depuis la loi du 6 février 1992, reprise à l'article L 2312-1 du CGCT. Il a été renforcé par la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

Conformément à l'article L 1612-26 du CGCT, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur : « *les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.* »

### III-3 Le vote du budget

Le budget est voté par **chapitre**<sup>7</sup>. A l'intérieur de ce chapitre, l'ordonnateur pourra, si nécessaire, faire des virements de crédits entre les natures, sans revenir devant le conseil municipal.

Au-delà du chapitre, une décision modificative votée par le conseil municipal est nécessaire pour ajouter des crédits en dépenses. Il n'existe pas de limite en recettes.

A Joinville-le-Pont, le budget est également voté par **opération** d'équipement.

L'opération d'équipement est constituée par un ensemble de dépenses d'investissement relatives à un même ouvrage ou projet d'investissement : études, travaux sur l'année, équipements et travaux pluriannuels.

Votée en conseil municipal, elle est considérée comme un chapitre, au sein duquel il est possible de faire des virements de crédits.

A Joinville-le-Pont, il y a plusieurs opérations qui peuvent coïncider avec une autorisation de programme pluriannuelle.

Le budget est voté à la majorité des suffrages exprimés, le quorum étant apprécié au moment de la mise en discussion.

Conformément à l'article L 1612-26 du CGCT , « *Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget* ».

A noter que le compte financier unique est voté selon des modalités particulières : le maire doit se retirer au moment du vote et n'est plus compté parmi les présents.

---

<sup>7 7</sup> Le budget pourrait également être voté par fonction ou par nature. C'est au choix de la collectivité.

## TITRE IV – L'EXECUTION DU BUDGET

Le budget est le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes.

### IV-1 Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable

**L'ordonnateur**, c'est-à-dire le Maire, ou l'adjoint par délégation, engage, liquide et ordonne les dépenses et les recettes ; le comptable public, verse ou encaisse les fonds.

Ainsi, après validation de la facture (ou du montant à percevoir) par le service concerné, le service financier la mandate (ou titre) : il prépare le bordereau de mandatement (ou de titre) qui est signé électroniquement par l'adjoint au Maire.

Le **comptable public**, agent de l'Etat, responsable du Service de gestion comptable de Vincennes, reçoit, par voie dématérialisée, le bordereau. Il est chargé d'exécuter, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses, dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal.

Il vérifie les pièces justificatives, les mentions obligatoires de la facture, le respect des clauses des marchés publics conclus par la commune si la facture y est rattachée, la nature comptable utilisée. Il ne vérifie pas l'opportunité des dépenses et des recettes.

Depuis le décret 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, la commune a un **délai global de paiement** maximum de trente jours à compter de la réception de la facture.

Ce délai est théoriquement réparti en 10 jours pour le service, puis 10 jours pour le service des finances, puis 10 jours pour le Service de Gestion Comptable de Vincennes (Ex Trésor public). Au-delà, la commune doit verser des intérêts moratoires.

En recette, le comptable public est chargé de recouvrer le montant par tout moyen de paiement : paiement par internet, par chèque ou espèces. A défaut, il met en œuvre les poursuites nécessaires, si le montant total des dettes pour un même usager est supérieur à 15 €.

Par exception, une même personne peut être à la fois ordonnateur et comptable : le **régisseur**. Nommé par l'ordonnateur en accord avec le comptable public, il a une double responsabilité.

Le régisseur d'avance (ou de dépense) peut à la fois décider d'acheter une fourniture et la payer ; le régisseur de recettes peut à la fois constater une recette et encaisser l'argent.

En tant qu'ordonnateur, il doit ensuite faire valider sa dépense ou sa recette comptablement : sa dépense ou sa recette fera l'objet d'un bordereau signé par l'adjoint au Maire.

En tant que comptable, il doit tenir sa caisse à jour et se soumettre aux contrôles réguliers du comptable public, notamment en fin d'année.

### IV-2 La comptabilité d'engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement est obligatoire pour les dépenses et recommandée pour les recettes.

L'engagement juridique est l'acte par lequel la commune crée ou constate une obligation de laquelle résultera une charge, le plus souvent au regard d'un document contractuel (marché public).

Parallèlement, l'ordonnateur doit créer un engagement comptable pour s'assurer de la disponibilité des crédits. Il précise nécessairement le montant, le tiers et l'imputation budgétaire.

*A Joinville-le-Pont, chaque service saisit, dans le logiciel comptable, ses bons de commande. Lorsque ce bon de commande est visé par la ligne hiérarchique et signé par un élu, il devient un engagement comptable.*

Elle permet de connaître en temps réel l'utilisation des crédits votés et d'anticiper les besoins de crédits supplémentaires.

### IV-3 Les écritures de fin d'année

Grâce à la tenue d'une comptabilité d'engagement, il est possible :

- de rattacher comptablement des dépenses de fonctionnement réalisées, mais non facturées et les recettes de fonctionnement certaines, mais non encaissées.
- de reporter les dépenses et les recettes d'investissement engagées sur l'exercice, mais non facturées ou encaissées au 31 décembre.

Conformément au principe d'annualité, la commune rattache au bon exercice budgétaire les dépenses et les recettes de fonctionnement. Ne sont rattachées que les dépenses et les recettes de fonctionnement qui ont fait l'objet d'un service fait (attesté par les services), mais dont la facture n'est pas encore réceptionnée.

Par souci d'alléger ces écritures, seuls les engagements supérieurs à 760 € peuvent être rattachés.

En investissement, les engagements peuvent être reportés à l'exercice suivant : travaux déjà engagés, subventions notifiées etc.

Ces reports sont additionnés aux nouvelles demandes de l'exercice pour constituer un budget d'investissement équilibré.

### IV-4 Le service fait

La certification du service fait est la première étape de la validation de la facture. Le service qui a fait la commande peut seul attester du service fait, c'est-à-dire de la conformité de la livraison ou à la prestation à sa commande.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, les factures sont validées et visées électroniquement.

A noter que les factures sont également réceptionnées par voie électronique, après leur dépôt par les fournisseurs sur la plate-forme CHORUS PRO.

### IV-5 Les dépenses d'investissement et l'amortissement

Les dépenses d'investissement enrichissent le patrimoine : soit il s'agit d'un nouveau bien, soit de dépenses liées à un ancien bien, dont elles augmentent la valeur ou prolongent la durée de vie.

Il s'agit du mobilier, des équipements, travaux dans les bâtiments et sur la voirie...

La circulaire du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local précise en annexe quels sont les biens meubles qui sont comptabilisés en investissement. Pour les autres, le montant permettra de choisir (seuil de 500 €).

Elles sont distinctes des dépenses de fonctionnement qui sont récurrentes, éphémères, permettant la gestion courante des services et des bâtiments : fluides, frais d'entretien des bâtiments, repas de cantine, charges de personnel, frais financiers, subventions de fonctionnement aux associations etc...

Les dépenses [et les recettes] en investissement font l'objet d'écritures **d'amortissement**.

L'amortissement est le mécanisme comptable qui permet de tenir compte de la durée de vie d'un bien. Il s'agit d'inscrire chaque année, sur la durée de vie théorique du bien :

- une dépense de fonctionnement
- et une recette d'investissement.

A l'issue de cette durée de vie, le bien a une valeur nette comptable nulle et il est possible de racheter un bien équivalent. De fait, les amortissements se cumulent et permettent d'acheter d'autres biens chaque année.

Les durées d'amortissement sont fixées par délibération.

**4 . Budget principal 2026 - reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2025**

Comme chaque année, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la commune afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2026.

Pour ce faire, Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget principal de la commune à la clôture de l'exercice 2025 qui présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	- 582 972,59 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	+ 3 849 515,85 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	+ 3 266 543,26 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	+ 355 751 ,72 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	+ 674 240,53 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	+1 029 992,25 €

En investissement, viennent s'ajouter à ces résultats les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reprendre sur 2026. En fonctionnement, il n'y a pas de restes à réaliser.

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
1 967 133,99 €	2 245 701,22 €

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 dans le budget principal de la commune de l'exercice 2026.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomenclature comptable M57 ;</li> <li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13.</li> </ul>
Principaux documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de résultats de l'exercice 2025 ;</li> <li>• Rattachement des dépenses de fonctionnement ;</li> <li>• Rattachement des recettes de fonctionnement.</li> </ul>

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame

Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, comme chaque année, il vous est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent, l'année 2025, afin de les intégrer au budget primitif 2026.

La situation certifiée par la comptable publique fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 3,2 millions – je vais arrondir les chiffres ce soir –, un résultat d'investissement positif de 1,29 million et des restes à réaliser positifs de 278 000 euros. La section d'investissement est donc excédentaire à hauteur de 1,3 million.

Ces résultats traduisent une gestion financière solide et responsable, ils témoignent d'une bonne maîtrise des dépenses, d'un niveau d'épargne préservé, d'une capacité à investir sans dégrader les équilibres. Ils constituent la base du budget 2026 dans un contexte pourtant incertain, marqué par la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement), l'inflation persistante et les tensions sur l'énergie.

Je vous propose donc de reprendre ces résultats par anticipation afin de sécuriser l'équilibre 2026.

Cette délibération a reçu un avis favorable lors de la Commission Finances et Solidarité du 8 avril. Toutes les délibérations suivantes ont reçu un avis favorable, donc je ne dirai pas tout le temps.

Brahim BAHMAD : Y a-t-il des questions, s'il vous plaît ?

Tony RENUCCI : Je n'ai pas de questions, c'est juste pour dire que notre groupe votera contre les délibérations du budget, y compris celles qui sont plus techniques comme celle-là, puisque ce n'est pas notre politique qui est mise en place. Je le dis une seule fois également.

Alexis LECLERC--DALMET : Bonsoir, chers collègues. De la même façon, nous allons nous abstenir sur les délibérations techniques 4 à 11 et nous voterons contre le budget et les autorisations de programme, soit les délibérations n° 6 et 7.

Je suis curieux, puisque nous avons eu la semaine dernière le débat d'orientations budgétaires, que vous puissiez nous indiquer quelles virgules ont été changées depuis.

Pour les citoyens et citoyennes qui nous écoutent, nous avons fait notre intervention, elle était à 1 heure 07 de mémoire sur le conseil municipal de la semaine dernière.

Je vous remercie.

Brahim BAHMAD : Merci pour ces précisions. Nous allons passer au vote, s'il n'y a pas d'autres prises de parole. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

M. le Maire : Deux abstentions.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget principal de la commune sur le budget principal de la commune de l'exercice 2026, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025 :

- section de fonctionnement : + 3 266 543,26 €
- section d'investissement : + 1 029 992,25 €

Restes à réaliser 2025 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
dépenses	recettes
1 967 133,99 €	2 245 701,22 €

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (26)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

Contre : (7)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Abstention : (2)

Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026

Budget : BUDGET PRINCIPAL  
Exercice : 2025  
RATACHEMENTS DEPENSES

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	TIERS	ENGAGE	HT TTC	GESTION	SERY
IN25001101R	BEC - CLASSE DECOUVERTE GRESSION - ST YVIERE	284	6042	CAP MONDE	1 722,00	1 722,00	GENSE	ENSE
IN25015001R	CONSO DU 02.06.2025 AU 01.11.2025 LA SPOT DELA ISSES AUTOROUTE	512	60612	ENGIE	2 198,23	2 198,23	TTC	GINFR
GA25-00287R	CARBURANT DECEMBRE 2025	020	60622	WEX EUROPE SERVICES SAS	5 217,08	5 217,08	TTC	GGARA
PE25029601R	REPAS ET GOUTIERS DECEMBRE 25 TRAMPOLINE	4221	60623	SOGERES	823,89	823,89	TTC	GPENF
RE25014701R	COMMANDE FIBRAL.GO. PLAQUETTES FORESTIERES, LGDF...	511	60628	GARDEN ARROSAGE	18 485,88	18 485,88	TTC	GREVE
RE25014702R	COMMANDE FIBRAL.GO. PLAQUETTES FORESTIERES, LGDF...	511	60628	GARDEN ARROSAGE	883,16	883,16	TTC	GREVE
RE25012403R	FOURNITURES HORTICOLES	511	60628	LES GAZONS DE FRANCE	1 211,10	1 211,10	TTC	GREVE
RE25015301R	AGREMENTS EXTERIEURS (PLAQUETTE, LGDF...)	511	60628	LES GAZONS DE FRANCE	6 664,07	6 664,07	TTC	GREVE
RB25026701R	FURNITURE DE PLOMBERIE MAGASIN	020	60628	SFCP	945,92	945,92	TTC	GRBAT
GA25009701R	STOCK HUILES	020	60632	AUTODISTRIBUTION BASSIN PARISIEN	1 282,94	1 282,94	TTC	GGARA
IN25029010R	CREATION ARROSAGE AUTOMATIQUE WILSON + ZAC STUDIOS DEVIS N°15690110-4	845	60632	GARDEN ARROSAGE	2 447,34	2 447,34	TTC	GINFR
LU25002601R	ACHAT DES PARCOURS DE MOTRICITE ET ACCESSOIRES SELON N DEVIS 1339511405 DU 8/10/25 JOINT	313	60632	JEU D'ENFANT KINDERSPEL	1 088,78	1 088,78	TTC	GLUDO
IN25028701R	PIECES DETACHEES POUR REPARATION JEUX - ILE FANAC.	511	60632	PROLUDIC	5 100,00	5 100,00	TTC	GINFR
IN25003201R	VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI GARAGE MUNICIPAL	020	60636	CREATOP	1 833,92	1 833,92	TTC	GINFR
AC25003301R	EPLATSEM	020	60636	SOEMAT SERVICE	3 503,66	3 503,66	TTC	GACHA
SG25-00007R	STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET PARKING BATAILLON AVRIL A DECEMBRE 2025	847	611	INDIGO VOIRIE	10 174,08	10 174,08	TTC	GSGEN
PE25-00079R	RESERVATION PLACES EN CRECHE 2025	4221	611	LES PETITES CANAILLES	8 708,30	8 708,30	TTC	GPENF
IN25001401R	BEC REDEVANCE 2025 ODP FLUVIAL VNF PLATEFORME S-TERRASSES 55 & 99 QUAI DE LA MARNE	845	6132	VNF ACR DE PARIS	3 647,86	3 647,86	TTC	GINFR
IN25024201R	PROLONGATION LOCATION ET NETTOYAGE DE 2 CABINES URINOIR PEE CITY (PMR & MISTER) INSTALLEES AUX DEB	845	61358	ENYGEA SERVICES	2 202,37	2 202,37	TTC	GINFR
PR25002101R	BOITIER ELEC PROTECTION TRAVAILLEUR ISOLE AOUT 2025 A JUILLET 2026	020	61358	SOLOPROTECT	1 421,54	1 421,54	TTC	GPREV
SU25008001R	PASSAGE CAMERA COLONNE EP TERRASSE AU SEME ETAGE HDV	020	615221	A C D F	936,00	936,00	TTC	GSUPE
SU25009301R	CURAGE A HAUTE PRESSION DU RESEAU	212	615221	A C D F	846,00	846,00	TTC	GSUPE
SU25013101R	PRESTATION ANNUELLE DERATISATION/DESINSECTISATION	13	615221	AXONAISE 3D	6 000,00	6 000,00	TTC	GSUPE
SU25018701R	DESINSECTISATION ET DERATISATION OFFICES	13	615221	AXONAISE 3D	4 032,00	4 032,00	TTC	GSUPE
SU25035301R	TRAVAUX ENTRETIEN ET ETANCHEITE DES 8 REGARDS SALLE DES MARIAGE. DEVIS N°025-FD09-00065	020	615221	E R I	1 344,00	1 344,00	TTC	GSUPE
SU25044801R	NETTOYAGE DES GOUTTIERES POUR 1 PASSAGE	020	615221	E R I	2 416,04	2 416,04	TTC	GSUPE
SU25044815R	NETTOYAGE DES GOUTTIERES POUR 1 PASSAGE	311	615221	E R I	2 416,04	2 416,04	TTC	GSUPE
SU25044815R	NETTOYAGE DES GOUTTIERES POUR 1 PASSAGE	325	615221	E R I	966,40	966,40	TTC	GSUPE
SU25018301R	CONTRAT DE MAINTENANCE SSI HOTEL DE VILLE	020	615221	ERIS	4 939,60	4 939,60	TTC	GSUPE
SU25040501R	CONTRAT MAINTENANCE ALARME INCENDIE	311	615221	ESPACE INCENDIE	1 142,40	1 142,40	TTC	GSUPE
SU25016401R	HDV	020	615221	FBI	825,00	825,00	TTC	GSUPE
SU2504602R	BATIMENTS ANNEXES - PARC PARANGON, CTM DIANE, PM, RUE DU PORT, REGIE EV, MSE, GARAGE	020	615221	FBI	3 217,50	3 217,50	TTC	GSUPE
SU25045601R	REPORT DE L'ALLUMAGE PERMANENT DU R2 VERS RDC	020	615221	FBI	819,25	819,25	TTC	GSUPE
SU25049801R	DISTRIBUTION D'HEURE ET SONNERIE POLANGIS	212	615221	HORELEC J DORAUX ET CIE	3 267,60	3 267,60	TTC	ENSE
SU25014201R	RECHERCHE DE FUITES DANS LES BATIMENTS	020	615221	JALEX ENVIRONNEMENT	918,00	918,00	TTC	GSUPE
SU25043501R	TRYX RECOFFRE PEINTURE SALLE DES GRANDS CRECHE CANADIENS	4221	615221	MAISONNEUVE	3 463,54	3 463,54	TTC	GSUPE
SU25052701R	FURNITURE ET POSE DUVITRAGE PORTE COULISSANTE	211	615221	SN SOLUGLOB	2 940,00	2 940,00	TTC	GSUPE
SU25044701R	REVISION ET REMISE EN ETAT STORES ET SERRURES	212	615221	SN SOLUGLOB	2 844,00	2 844,00	TTC	GSUPE
SU25042001R	ENTRETIEN ONDULEUR MAIRIE	020	615221	SOCIETE D'APPLICATION ET D'INGEN	3 135,02	3 135,02	TTC	GSUPE
SU25048301R	EMPLACEMENT AFFICHEUR GROUPE FROID CARRIER	4221	615221	IVAN FROID	2 410,75	2 410,75	TTC	GSUPE
IN25032701R	REPRISE DE LA BANDE PLANTEE - ALLEE HENRI VEL DURA ND. DEVIS N°MR-JOIN-25-056	845	615231	ASTEN	7 925,53	7 925,53	TTC	GINFR
IN25032701R	REALISATION D'UN ABRISE DE TROITTOIRS - 17 AV. GALLIENI. DEVIS N°MR-JOIN-25-074	845	615231	ASTEN	4 862,66	4 862,66	TTC	GINFR
IN25033501R	REPRISE AFFAISSEMENT DE CANIVEAU - ALLEE LOUIS JOUVEI. DEVIS N°MR-JOIN-25-075	845	615231	ASTEN	2 496,74	2 496,74	TTC	GINFR
IN25004601R	CONTRAT DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES NUISI BLES SELON OFFRE RECUE LE 10/02/2025.	13	615231	ECOLAR PEST FRANCE SAS	908,41	908,41	TTC	GINFR
GA25017901R	KADJAR FX 092 CZ - PM PB DE CLIM SANS FONCTION	020	61551	MAESA S.A	2 670,42	2 670,42	TTC	GGARA
GA25027001R	KANGOO DH 785 QW - BATIMENT CALCULATEUR MOTEUR A PRIS L'EAU	020	61551	MAESA S.A	4 505,95	4 505,95	TTC	GGARA
GA25027601R	BALAYEUSE RAVO 2 - PROPRIETE REMISE EN ETAT	020	61551	SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE	2 225,44	2 225,44	TTC	GGARA
RE25014501R	REVISION ANNUELLE TONDEUSE AUTOPORTEE GRILLO FD460	511	61558	MATAGRAF	1 536,53	1 536,53	TTC	GREVE
EM25007801R	ACCORDS DES PIANOS DE L'EMA	311	61558	SE PIANOS NEBOUT	1 200,00	1 200,00	TTC	GEMAD
PR25003301R	CONSOMMABLES DEFIBRILLATEURS	020	61558	SERENYS	4 148,60	4 148,60	TTC	GPREV
SU25012601R	ENTRETIEN ELEVATEUR PMR EGLISE SAINT CHARLES	312	6158	ALFORT ELEVATEUR	990,00	990,00	TTC	GSUPE
SU25016901R	MAINTENANCE DES EXTINGUEURS MULTISTIES	020	6158	CLIMEX	2 676,46	2 676,46	TTC	GSUPE
PR25003201R	MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS	020	6156	SERENYS	5 702,40	5 702,40	TTC	GPREV
IN25008601R	MAINTENANCE ET FOURNITURES DE PIECES DETACHEES DES SYSTEMES DE BRUMISATION INSTALLEES DANS LES 845	020	6156	TERIDEAL SEGEA ENERGIES	1 837,64	1 837,64	TTC	GINFR
SU25-00534R	ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE ET MULTIRISQUE	321	6161	SMAB'IP	58 993,54	58 993,54	TTC	GSUPE
SU25040601R	VERIFICATION ELECTRIQUE BATIMENTS ERP DIVERS	020	617	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	936,00	936,00	TTC	GSUPE
SU25040701R	VERIFICATION ELECTRIQUES ERP JEUNESSE / PETITE ENF	020	617	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	1 242,00	1 242,00	TTC	GSUPE
FO25006301R	VERIFICATION ELECTRIQUES ERP ECOLES	020	617	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	1 150,00	1 150,00	TTC	GSUPE
FO25006301R	VERIFICATION ELECTRIQUES ERP ECOLES	020	6184	TRANS-FAIRE FORMATION	1 260,00	1 260,00	TTC	GFORM
SG25-00008R	FRAIS GESTION TRAITEMENT AUTOMATISE INFRACCTIONS 2025	847	6188	ANTAÏ	2 294,65	2 294,65	TTC	GSGEN

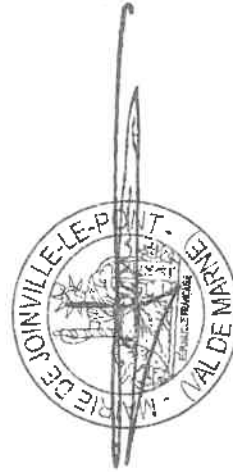


Budget : BUDGET PRINCIPAL  
Exercice : 2025  
RATTACHEMENTS RECETTES

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGEMENT	HTTC	GESTION	SEIN	ANTENNE
GU25-00010R	REGIE N°092 - CONCESSIONS ET COLOMBARIUM - NOVEMBRE-25	025	70311	RR 091 CIMETIERE	2 500,08	2 500,08	2 500,08	GUNIQU	CIME	ANTENNE
GU25-00011R	REGIE N°092 - CONCESSIONS ET COLOMBARIUM - DECEMBRE-25	025	70311	RR 091 CIMETIERE	1 944,31	1 944,31	1 944,31	GUNIQU	CIME	
SG25-00011R	RR345 - REGIE SATIONNEMENT DECEMBRE 2025	847	70383	RR 345 STATIONNEMENT	18 000,00	18 000,00	18 000,00	TTC	GSGEN	INFR
CM25-00035R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 INSCRIPTIONS DANSE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	22 000,00	22 000,00	22 000,00	TTC	GEMAD	EMAD DANSE
CM25-00036R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 INSCRIPTIONS MUSIQUE ANNUELLE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	15 000,00	15 000,00	15 000,00	TTC	GEMAD	EMAD
CM25-00037R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 INSCRIPTIONS MUSIQUE TRIMESTRIELLE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	17 000,00	17 000,00	17 000,00	TTC	GEMAD	EMAD
CM25-00038R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 INSCRIPTIONS POTERIE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	2 100,00	2 100,00	2 100,00	TTC	GEMAD	EMAD POTERIE
CM25-00039R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 INSCRIPTIONS THEATRE	316	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	3 200,00	3 200,00	3 200,00	TTC	GEMAD	EMAD
CM25-00024R	RECETTES SCENE DECEMBRE 2025	317	7062	RR 299 SCENE PREVERT	4 491,13	4 491,13	4 491,13	TTC	GSCEN	SCEN
CM25-00031R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 BB SPORT	321	70631	RR 297 REGIE UNIQUE	2 200,00	2 200,00	2 200,00	TTC	GSPOR	SPOR
CM25-00030R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 ALSH PETITES VACANCES	338	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	23 500,00	23 500,00	23 500,00	TTC	GPERI	PERI
CM25-00034R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 ACCUEIL REGULIER E. DORVES	4221	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	4 000,00	4 000,00	4 000,00	TTC	GPFNF	PENF EORVES
CM25-00040R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 ACCUEIL REGULIER CANADIENS	4221	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	5 000,00	5 000,00	5 000,00	TTC	GPFNF	PENF CANADIENS
CM25-00041R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 ACCUEIL REGULIER STUDIOS	4221	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	5 000,00	5 000,00	5 000,00	TTC	GPFNF	PENF STUDIOS
CM25-00047R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 ACCUEIL REGULIER TRAMPOLINE	4221	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	3 500,00	3 500,00	3 500,00	TTC	GPFNF	PENF TRAMPOLINE
CM25-00028R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 SOIR MATERNELLE	211	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	12 000,00	12 000,00	12 000,00	TTC	GPERI	PERI
CM25-00027R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 SOIR ELEMENTAIRE	212	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	17 000,00	17 000,00	17 000,00	TTC	GPERI	PERI
CM25-00045R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 RESTAURATION SCOLAIRE	281	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	79 000,00	79 000,00	79 000,00	TTC	GENSE	ENSE
CM25-00029R	REGIE UNIQUE DECEMBRE 2025 ALSH MERCREDI	338	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	30 000,00	30 000,00	30 000,00	TTC	GPERI	PERI
CO25-00275R	GESTION ESPACE PUBLICITAIRE MAGAZINE DECEMBRE 2025	028	706888	C.M.P.	4 609,90	4 609,90	4 609,90	HT	GCOMU	COMU JOURNAL
EN25-00410R	REGIE RESTAURATION MUNICIPALE NOVEMBRE 2025	020	706888	RR 092 RESTAURATION MUNICIPALE SE	4 400,00	4 400,00	4 400,00	TTC	GENSE	ENSE
EN25-00411R	REGIE RESTAURATION MUNICIPALE DECEMBRE 2025	020	706888	RR 092 RESTAURATION MUNICIPALE SE	4 400,00	4 400,00	4 400,00	TTC	GENSE	ENSE
PE25-00316R	SUBVENTION CRECHE LES PETITS CHERIS	4221	747898	CAF DU VAL DE MARNE	77 889,19	77 889,19	77 889,19	TTC	GPFNF	PENF CHERIS
LO25-00109R	RR 255 REGIE LOCATIONS DE SALLES DECEMBRE 2025	020	752	RR 255 LOCATION DE SALLES	7 579,18	7 579,18	7 579,18	TTC	GLOGI	LOGI
TOTAL					366 515,79	366 515,79	366 515,79	TTC		

A Joinville-le-Pont, le 06 janvier 2026

Le Maire  
Olivier DOSNE



## FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2025

Commune de Joinville-le-Pont 2026

## BUDGET PRINCIPAL

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévu	21 591 018,19	43 690 878,85	65 281 897,64
Réalisé	15 051 037,71	39 687 355,96	54 738 393,67
<i>Restes à réaliser</i>	2 245 701,22	0,00	2 245 701,22
<b>DEPENSES</b>			
Prévu	21 591 018,79	43 690 878,85	65 281 897,64
Réalisé	14 695 285,99	40 270 328,55	54 965 614,54
<i>Restes à réaliser</i>	1 967 133,99	0,00	1 967 133,99
<b>SOLDE</b>			
Résultat de l'année	+ 355 751,72	- 582 972,59	- 227 220,87
Résultat de l'année N-1	+ 674 240,53	+ 3 849 515,85	+ 4 523 756,38
<b>RESULTAT CUMULE</b>	+ 1 029 992,25	+ 3 266 543,26	+ 4 296 535,51
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)</b>	+ 278 567,23	0,00	+ 278 567,23

La comptable publique

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING-ABRY



Marie ROUSSEING-ABRY  
Comptable Publique  
Service de Gestion Comptable  
de VINCENNES  
Direction Départementale des Finances  
Publiques du Val de Marne

Service de gestion comptable  
de VINCENNES  
130-132 Rue de la Jarry  
9304 VINCENNES CEDEX

## 5 . Budget principal 2026 - affectation du résultat de l'exercice 2025

Dans la précédente délibération, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 3 266 543,26 €.

Pour rappel, l'affectation du résultat de fonctionnement doit a minima couvrir le déficit constaté de la section d'investissement.

En 2025, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 029 992,25 € et un solde des restes à réaliser (dépenses - recettes) positif de 278 567,23 €.

La section d'investissement est donc excédentaire à hauteur de 1 308 559,48 €.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 3 266 543,26 € en section de fonctionnement.

C'est sur cette hypothèse que le budget primitif 2026 a été élaboré.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomenclature comptable M57 ;</li><li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13.</li></ul>
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO

Brahim BAHMAD : Après avoir repris ces résultats, nous allons les affecter.

Mes chers collègues, suite à la reprise des résultats, il convient maintenant de procéder à l'affectation de ces résultats de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement 2025 s'élève à 3 266 000 euros. La section d'investissement étant excédentaire de 1,3 million, aucune affectation obligatoire n'est nécessaire. Il est donc proposé d'affecter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement.

Ce choix permet de préserver notre épargne, de sécuriser encore une fois le budget 2026, de limiter le recours à l'emprunt et de maintenir nos investissements. C'est un choix de prudence et de responsabilité financière.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide d'affecter le résultat anticipé constaté sur la section de fonctionnement du budget

principal de la commune pour l'exercice 2025 au budget principal de la commune pour l'exercice 2026 d'un montant total de 3 266 543,26 € de la manière suivante :

- Recette de fonctionnement (compte 002) : 3 266 543,26 €

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (26)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

Contre : (7)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Abstention : (2)

Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

## **6 . Budget principal - exercice 2026 - vote du budget primitif 2026**

## Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026

Le budget principal de la commune de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 67 696 287,29 €.

Les prévisions de ce budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2025 que nous venons de reprendre par anticipation.

Pour rappel le budget est construit sur les bases suivantes :

- Maintien des taux de fiscalité pour la douzième année consécutive ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Maîtrise de la masse salariale ;
- Maintien du soutien au tissu associatif ;
- Anticipation d'une hausse des contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (Préfecture de Police) et d'une baisse de l'épargne ;
- Un recours à l'emprunt qui va dégrader de manière acceptable et maîtrisée les ratios de désendettement.

Ce budget se décompose ainsi :

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026			
<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			<b>A</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	22 658 003,51	21 349 444,03
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 967 133,99	2 245 701,22
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 029 992,25
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>24 625 137,50</b>	<b>24 625 137,50</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 071 149,79	39 804 606,53
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 266 543,26
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>67 696 287,29</b>	<b>67 696 287,29</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT (équilibrée en dépenses et recettes à 43 071 149,79 €)

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	Budget total 2024 BP + DM	BP 2025	Budget total 2025 BP + DM	Budget 2026 Propositions	Variations BP 2026 / BP 2025	
					En valeurs	En %
011 Charges à caractère général	10 698 645,51	11 303 797,54	11 203 797,54	10 714 401,95	-589 395,59	-5,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 088 052,00	20 297 092,79	20 297 092,79	20 530 443,00	233 350,21	1,15
014 Atténuations de produits	1 963 394,00	2 026 794,00	1 886 155,00	1 811 744,00	-215 050,00	-10,61
65 Autres charges de gestion courante	4 237 427,79	4 117 501,60	4 217 501,60	4 157 513,04	40 011,44	0,97
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>36 987 519,30</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 604 546,93</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>-531 083,94</b>	<b>-1,41</b>
66 Charges financières	266 570,00	260 570,00	260 570,00	563 200,00	302 630,00	116,14
67 Charges exceptionnelles	78 625,00	112 000,00	112 000,00	10 000,00	-102 000,00	-91,07
68 Dotations et provisions	50 000,00	35 000,00	35 000,00	21 650,00	-13 350,00	-38,14
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>37 382 714,30</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 012 116,93</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>-343 803,94</b>	<b>-0,90</b>
023 Virement à la section d'investissement	4 312 249,43	1 152 757,92	1 152 757,92	1 462 197,80	309 439,88	26,84
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 327 000,00	4 226 004,00	4 526 004,00	3 800 000,00	-426 004,00	-10,08
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 639 249,43</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 678 761,92</b>	<b>5 262 197,80</b>	<b>-116 564,12</b>	<b>-2,17</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>-460 368,06</b>	<b>-1,06</b>

**Les charges à caractère général (chapitre 011) 10 714 401,95 €**

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre regroupe les dépenses courantes de la commune avec les principaux contrats de prestations (restauration scolaire, chauffage, nettoyage...) ainsi que les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou encore d'assurances.

Par comparaison au budget primitif 2025, ce chapitre diminue de -5,21 % (- 589 395,59 €) passant de 11 303 797,54 € à 10 714 401,95 €.

Cette baisse résulte principalement :

- De la non reprise pour – 550 000,00 € de la dissolution de la société de l'Horloge (acquittement impôt sur les sociétés)
- De la diminution pour – 319 000,00 € de l'enveloppe consacrée aux fluides (gaz, électricité,...)

Par ailleurs il est à noter les hausses du coût du contrat de restauration scolaire (+110 000,00 €), de celui des assurances (+55 000,00 €) et du montant consacré à **la formation des agents** qui augmente de 20 000,00 € pour atteindre 140 000,00 € (dont 20 000,00 € pour le compte personnel de formation).

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 20 530 443,00 €**

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel augmentent de 223 350,21 € (+1,15%) par rapport au budget primitif 2025 et dans un contexte fort contraint la maîtrise de la masse salariale est un enjeu fort.

La hausse constatée résulte essentiellement de l'augmentation du taux de cotisation de la CNARCL, qui passe de 34,65% à 37,65%.

Comme en 2025 la collectivité se dote de moyens pour assurer la prévention et la santé des agents et reconduit ses actions en matière de prestations sociales (renouvellement de l'adhésion au CNAS, chèques cadeaux à Noël pour les enfants du personnel jusqu'à 18 ans, bons vêtements, participation à la protection sociale complémentaire et forfait mobilité durable).

**Les atténuations de produits (chapitre 014) 1 811 744,00 €**

Ce chapitre est constitué par les prélèvements que subit la commune sur ses recettes, notamment au titre de la solidarité intercommunale :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle de ressources (FNGIR) pour un montant constant depuis 2014 à 1 436 394,00 € ;
- Participation au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour un montant estimé à 340 350,00 € versé au territoire Paris Est Marne et Bois ;

Enfin l'enveloppe dédiée à un potentiel prélèvement sur le produit des amendes de police est évaluée à 35 000,00 € (contre 50 000,00 € en 2025).

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 4 157 657,14 €**

**Des moyens sanctuarisés pour le fonctionnement du CCAS : 1 125 148,00 €**

La commune continue d'affirmer son soutien aux joinvillais les plus fragiles à travers la subvention d'équilibre versée au CCAS qui augmente de 34 594,00 € par rapport à 2025 pour une somme totale de 1 125 148,00 €.

Cette subvention permettra au CCAS, instrument de la politique sociale de la collectivité, de disposer de moyens adaptés pour mener des actions ciblées et adaptées aux besoins conjoncturels ou structurels des usagers.

**Le soutien aux associations locales :** **965 614,00 €**

- 281 250,00 € pour les associations sportives ;
- 105 950,00 € pour les associations à caractère social ;
- 59 100,00 € pour les associations culturelles ;
- 6 320,00 € pour les associations qui œuvrent pour le devoir de mémoire ;
- 15 500,00 € pour les associations de défense de l'environnement ;
- 31 344,00 € pour les autres associations ;
- 466 250,00 € pour les structures liées à la petite enfance (Maison Kangourou, Petits Pinsons et Petits Chéris).

**La participation au financement du service d'incendie :** **480 000,00 €**

**Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales :** **700 000,00 €**

**La subvention d'équilibre versée au budget annexe du cinéma :** **114 420,00 €**

Sont également comptabilisés sur ce chapitre les crédits suivants :

- Les indemnités, cotisations et frais des élus : **214 290,00 €**
- Les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : **231 650,00 €**
- La contribution Vélib / autolib : **73 500,00 €**
- Les créances admises en non valeur et créances éteintes : **25 000,00 €**
- Les frais de scolarité pour les enfants joinvillais scolarisés hors commune : **18 120,00 €**
- La participation pour l'accès à la piscine de Nogent-sur-Marne : **12 000,00 €**

**Les charges financières (chapitre 66) :** **563 200,00 €**

Le montant des frais financiers connus au 1<sup>er</sup> janvier 2026 représente 360 206,00 € soit une hausse de 115 908,00 € par rapport à 2025.

La différence de 202 994,00 € correspond à une anticipation en lien avec la levée de l'emprunt prévu en 2026.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :** **10 000,00 €**

L'enveloppe est prévue afin de pouvoir faire face aux éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

**Les provisions (chapitre 68) :** **21 650,00 €**

Conformément aux instructions de la norme comptable M57 la commune a l'obligation de constituer une provision dans le cadre de créances « douteuses » pour lesquelles existe un risque de non recouvrement. Ces écritures participent des bonnes pratiques comptables et contribuent à l'amélioration de l'indice de qualité comptable de la commune.

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :** **3 800 000,00 €**

Il s'agit de l'enveloppe nécessaire pour pouvoir comptabiliser les dotations aux amortissements connues au 31/12/2025 et celles correspondant aux biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon la règle du prorata temporis. Si nécessaire cette enveloppe sera réévaluée en cours d'année à l'occasion d'une décision modificative.

Pour rappel une somme strictement identique est inscrite en recettes d'ordre d'investissement.

**Le virement vers la section d'investissement (chapitre 023) :** **1 462 197,80 €**

Ce montant qui est constitué par l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement lors de la construction du budget participe à l'autofinancement qui permet de financer une partie des investissements.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget total 2024 BP + DM	BP 2025	Budget total 2025 BP + DM	Budget 2026 Propositions	Variations BP 2026 / BP 2025	
					En valeurs	En %
013 Atténuations de charges	100 000,00	40 000,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et des ventes	4 690 261,00	4 569 175,00	4 486 107,00	4 498 413,00	-70 762,00	-1,55
73 Impôts et taxes	29 651 248,00	29 893 266,00	30 013 266,00	30 113 742,00	220 476,00	0,74
74 Dotations et participations	4 889 686,00	4 714 348,00	4 812 202,00	4 770 006,53	55 658,53	1,18
75 Autres produits de gestion courante	374 287,39	227 255,00	228 830,00	230 795,00	3 540,00	1,56
76 Produits financiers	111 900,00	100 000,00	100 000,00		-100 000,00	-100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>39 817 382,39</b>	<b>39 544 044,00</b>	<b>39 700 405,00</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>108 912,53</b>	<b>0,28</b>
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur provisions	27 783,00	50 000,00	50 000,00	21 650,00	-28 350,00	-56,70
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>39 845 165,39</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 750 405,00</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>80 562,53</b>	<b>0,20</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	957 000,00	87 958,00	90 958,00	130 000,00	42 042,00	47,80
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>957 000,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>90 958,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>42 042,00</b>	<b>47,80</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 219 798,34	3 849 515,85	3 849 515,85	3 266 543,26	-582 972,59	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>-460 368,06</b>	<b>-1,06</b>

**Les atténuations de charges (chapitre 013) : 40 000,00 €**

Ce chapitre correspond notamment à des remboursements sur salaire pour des trop versés en année n-1 (remboursement par la sécurité sociale ou l'assurance du personnel).

**Les produits des services (chapitre 70) : 4 498 413,00 €**

Ces recettes en baisse de -70 762,00 € par rapport au budget primitif 2025 traduisent une absence de dynamique, comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires qui ne résultent pas d'une baisse de fréquentation des structures municipales mais, bien au contraire, d'une volonté de ne pas faire supporter aux usagers le poids des hausses subies par la commune.

Nous retrouvons parmi les principaux postes de ce chapitre :

- Le produit des activités du secteur scolaire et périscolaire (cantine, soir, études) : **1 231 000,00 €**
- Le produit des activités des accueils de loisirs (mercredis et vacances) : **667 000,00 €**
- Le produit issu de l'activité des structures petite enfance : **378 114,00 €**
- Le produit des activités de l'école municipale des arts : **235 699,00 €**
- Le produit des droits de stationnement : **450 000,00 €**
- Le produit des droits de voirie : **433 000,00 €**

Sont également comptabilisés sur ce chapitre le remboursement des frais de personnel par le budget annexe du cinéma pour 106 000,00 € et par le CCAS pour 700 000,00 €.

**Les recettes fiscales (chapitre 73) : 30 113 742,00 €**

- Les impôts dits « ménages » : **24 657 476,00 €**

Ce montant s'appuie sur les informations obtenues auprès de l'administration fiscale.

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : **3 891 266,00 €**

Le montant de cette attribution instaurée avec la création de la Métropole du Grand Paris, figé depuis

2019 est reconduite en 2026.

- Les droits de mutation sur les transactions immobilières : **1 250 000,00 €**

Cette recette est inscrite sur la base du niveau de réalisation constaté en 2025.

- La taxe sur l'électricité : **315 000,00 €**

Le produit 2025 sur la taxe d'électricité s'est élevée à 356 000,00 €, par prudence compte tenu des variations possibles et des facteurs exogènes d'une année sur l'autre, par sécurité il est proposé de n'inscrire que 315 000,00 €.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) : **4 770 006,53 €****

Ce chapitre en très légère hausse de 55 658,00 € se compose notamment des recettes suivantes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement inscrite pour 2 720 000,00 €
- La Dotation Nationale de Péréquation inscrite pour 150 000,00 €
- Les participations attendues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour 1 756 924,00 €

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : **230 795,00 €****

Ces recettes correspondent aux produits générés par :

- Les locations de salle pour 15 000,00 €
- La refacturation des loyers des résidents de la Résidence Jaurès pour 167 000,00 €
- Le revenu des loyers du parking des canadiens pour 16 000,00 €
- Le revenu des loyers du contingent de logements communaux pour 18 400,00 €
- La location de la boutique éphémère pour 14 000,00 €

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : **130 000,00 €****

Ce chapitre correspond à la reprise des subventions d'équipement perçues et le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

**L'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : **3 266 543,26 €****

Conformément à la délibération présentée lors de ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2025 et affecté la somme de 3 266 543,26 € sur la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage en 2026 une capacité d'autofinancement prévisionnelle au profit de la section d'investissement d'un montant de **5 132 197,80 €**.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

(équilibrée en dépenses et recettes à 24 625 137,50 €)

#### **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles représentent un volume de recettes d'un montant total de 24 625 137,50 € répartis entre des crédits nouveaux pour une somme de 22 658 003,51 € et des restes à réaliser de l'exercice 2025 pour un montant de 1 967 133,99 €.

La répartition de ces dépenses est présentée dans le tableau ci-après.

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

Chapitre	BP 2025	Budget total 2025 BP+DM	Budget 2026 Propositions	Reports	BP 2026	Variations BP 2026 / BP 2025	
						En valeurs	En %
20 Immobilisations incorporelles	1 349 214,64	1 285 204,64	1 373 467,10	322 673,40	1 696 140,50	346 925,86	25,71
204 Subventions d'équipement versées	1 268 410,00	1 333 420,00	158 420,00	0,00	158 420,00	-1 109 990,00	-87,51
21 Immobilisations corporelles	13 266 424,62	13 246 424,57	8 143 242,24	1 275 610,41	9 418 852,65	-3 847 571,97	-29,00
23 Immobilisations en cours	670 034,18	870 034,23	682 000,00	368 850,18	1 050 850,18	380 816,00	56,84
Opération "Travaux Agenda d'accessibilité programmée"	195 507,86	195 507,86	76 322,34		76 322,34	-119 185,52	-60,96
Opération " Extension du réseau de vidéoprotection"	285 648,75	285 648,75	150 360,48		150 360,48	-135 288,27	-47,36
Opération " Construction d'un 3ème gymnase"	1 140 239,28	1 540 239,28	7 088 691,35		7 088 691,35	5 948 452,07	521,68
Opération " Construction d'un nouveau CTM"	200 000,00	200 000,00	2 150 000,00		2 150 000,00	1 950 000,00	975,00
Opération " Extension de l'école élémentaire du Parangon"	29 077,98	29 077,98	50 000,00		50 000,00	20 922,02	71,95
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>18 404 557,31</b>	<b>18 985 557,31</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>21 839 637,50</b>	<b>3 435 080,19</b>	<b>18,66</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves		81 202,00					
16 Emprunts et dettes assimilées	1 437 000,00	1 437 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	513 000,00	35,70
27 Autres immobilisations financières	512,48	512,48	500,00		500,00	-12,48	-2,44
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 518 714,48</b>	<b>1 950 500,00</b>		<b>1 950 500,00</b>	<b>512 987,52</b>	<b>35,69</b>
45411 Travaux exécutés pour compte de tiers	28 360,00	28 360,00	5 000,00		5 000,00	-23 360,00	-82,37
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>28 360,00</b>	<b>28 360,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-23 360,00</b>	<b>-82,37</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 958,00	90 958,00	130 000,00		130 000,00	42 042,00	47,80
041 Opérations patrimoniales		967 429,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>87 958,00</b>	<b>1 058 387,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>742 042,00</b>	<b>843,63</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>24 625 137,50</b>	<b>4 666 749,71</b>	<b>23,38</b>

**Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations : 1 696 140,50 €**

Les crédits sont répartis entre 1 373 467,10 € de dépenses nouvelles et 322 673,40 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Parmi les crédits nouveaux :

878 550 € de frais d'études dont :

- 192 500,00 € pour l'aménagement de la voirie de l'avenue Foch ;
- 120 000,00 € pour l'aménagement de la place Mozart ;
- 100 000,00 € pour la réalisation des nouveaux locaux de l'école municipale des arts ;
- 74 500,00 € pour des études structurelles (passerelles RER et Kennedy, comblement fontis) ;
- 40 000,00 € pour des sondages géotechniques au stade Garchery ;
- 40 000,00 € pour la reconstruction de la tribune P au stade Garchery ;
- 32 950,00 € pour la phase 1 et 2 du plan de circulation ;
- 30 000,00 € pour des contrôles de qualité de l'air.

284 000 € de crédits pour la sécurité et modernisation des systèmes d'information répartis ainsi :

- 119 582,00 € pour des montées de version, migrations de logiciels et mise à jour de serveur ;
- 70 500,00 € pour la «sécurité informatique» (tests de vulnérabilité, campagnes de phishing, antivirus) ;
- 59 000,00 € pour le renouvellement de licences ;
- 35 000,00 € pour de l'archivage électronique et la dématérialisation de circuits de signatures.

**Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 158 420,00 €**

Sont inscrites les dépenses suivantes :

- 75 560, 00 € pour le service d'incendie (BSPP) ;
- 31 000,00 € pour la réservation de lits au sein de la structure « Abbaye des bords de Marne » ;
- 30 000,00 € pour l'acquisition de vélos à assistance électrique par des particuliers ;

- 11 860,00 € dans le cadre de la convention PCRS ;
- 10 000,00 € pour l'installation de dispositifs d'alarme par des particuliers.

**Les immobilisations incorporelles (chapitre 21) hors opérations : 9 418 852,65 €**

Ce chapitre est constitué de 8 143 242,24 € de crédits nouveaux et 1 275 610,41 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Les dépenses nouvelles sont réparties comme suit :

3 303 731,00 € pour l'entretien du patrimoine communal dont :

- 1 458 000,00 € pour la réhabilitation des intérieurs de l'église Saint-Charles ;
- 425 000,00 € de travaux à l'hôtel de ville ;
- 200 000,00 € pour l'aménagement des nouveaux locaux de l'école municipal des Arts ;
- 200 000,00 € pour l'étanchéité de la toiture de l'école Voisin ;
- 188 000,00 € de travaux à la crèche des canadiens (travaux sur toiture, pose d'une climatisation, réfection de l'office) ;
- 180 000,00 € pour la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Charles ;
- 165 000,00 € de travaux pour la salle du Conseil ;
- 113 000,00 € de travaux de sécurisation dans les écoles Polangis et Veil (porte coupe-feu, alarme incendie) ;
- 88 000,00 € de travaux au stade Garchery (sécurisation du stade, bulle de tennis...) ;
- 76 000,00 € de travaux dans les structures petite enfance (sécurisation et climatisation) ;
- 75 000,00 € de travaux au gymnase Lecuirot ;
- 72 000,00 € d'achat et pose de ventilateurs dans les écoles.

3 208 099,17 € d'aménagement des espaces publics dont :

- 422 000,00 € pour l'aménagement de l'aire de jeu de la place Mozart ;
- 300 000,00 € de reprise de trottoirs (dont 70 000,00 rue Nouvelle) ;
- 270 000,00 € d'enfouissement de réseaux ;
- 211 000,00 € de fourniture et pose de jardinières ;
- 167 000,00 € de mobilier urbain ;
- 165 000,00 € pour la sécurisation de la chaussée boulevard Polangis ;
- 150 000,00 € de sécurisation des réseaux de voirie ;
- 125 000,00 € pour la réfection de la cour de l'école maternelle Gibus ;
- 112 000,00 € pour la cour oasis de l'école Gressier ;
- 100 000,00 € de travaux passerelle Kennedy ;
- 100 000,00 € pour les projets en lien avec le budget participatif ;
- 92 500,00 € de frais de raccordement au réseau de fibre optique ;
- 90 000,00 € de travaux de l'air de jeux place Verdun ;
- 90 000,00 € de travaux placette Wilson ;
- 73 000,00 € de sécurisation (ralentisseurs et passages piétons) ;
- 70 000,00 € pour l'achat de barrières de pompiers ;
- 30 000,00 € de campagne de marquages au solidarité.

732 100,00 € de crédits pour les besoins en «informatique» répartis comme suit :

- 400 000,00 € pour le changement d'infrastructure des serveurs ;
- 332 100,00 € d'équipements (écrans, consommables, bornes wifi...).

900 000,00 € d'équipements divers dont :

- 92 000,00 € de spots et projecteur pour la scène Prévert ;
- 85 000,00 € pour la plantation d'arbres et l'achat de matériel technique pour les espaces verts ;
- 78 900,00 € de matériel et équipement de sécurité pour la police municipale ;
- 66 000,00 € pour l'achat de défibrillateurs ;
- 57 000,00 € de mobilier scolaire ;

- 48 700,00 € de mobilier et d'équipement pour les structures périscolaire ;
- 33 100,00 € de matériel et équipements pour les installations sportives ;
- 30 000,00 € de matériels ergonomiques ;
- 22 000,00 € de matériel pour les manifestations ;
- 22 000,00 € de mobiliers et équipements pour les structures petite enfance.

**Les immobilisations en cours (chapitre 23) – hors opérations : 1 050 850,18 €**

Ce chapitre comprend 682 000,00 € de crédits nouveaux dédiés à l'acquisition en VEFA des futurs locaux de l'école municipale des arts et 368 850,18 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

**Les opérations spécifiques :**

Comme chaque année une partie des dépenses est isolée dans des « opérations budgétaires » afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation classique par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- «Travaux Agenda d'accessibilité Programmée » (n°160026)	76 322,34 €
- «Extension du réseau de vidéoprotection» (n°220011)	150 360,48 €
- «Construction du nouveau gymnase» (n°240014)	7 098 691,35 €
- «Construction d'un nouveau CTM» (n°240015)	2 150 000,00 €
- «Extension de l'école du Parangon» (n°240016)	50 000,00 €

**Le remboursement du capital de la dette et cautions (chapitre 16) : 1 950 000,00 €**

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27) : 500,00 €**

Ce chapitre permet l'éventuel versement de cautions.

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45411) : 5 000,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (péril, sécurisation d'un bâtiment privé)

**Les opération d'ordre (chapitre 040) : 130 000,00 €**

Ce montant est le pendant de la somme qui est inscrite en recettes de fonctionnement.

**Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 700 000,00 €**

Ces opérations d'ordre budgétaire permettent de réaliser le transfert de travaux terminés sur les comptes d'immobilisations y afférents. C'est une norme comptable fixée par la nomenclature M57.

Ces opérations s'équilibrent en dépenses et en recettes.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles représentent un volume de recettes d'un montant total de 24 625 137,50 € répartis entre des crédits nouveaux pour une somme de 22 379 436,28 € et des restes à réaliser de l'exercice 2025 pour un montant de 2 245 701,22 €.

La répartition de ces recettes est présentée dans le tableau ci-après.

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

Chapitre	BP 2025	Budget total 2025 BP+DM	Budget 2026 Propositions	Reports	BP 2026	Variations BP 2026 / BP 2025	
						En valeurs	En %
13 Subventions d'investissement	3 292 706,31	3 561 706,31	1 422 636,00	2 245 701,22	3 668 337,22	375 630,91	11,41
16 Emprunts et dettes assimilées	8 343 005,62	8 343 005,62	7 163 110,23	0,00	7 163 110,23	-1 179 895,39	-14,14
23 Immobilisations en cours	50 000,00	50 000,00	296 000,00		296 000,00	246 000,00	492,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 685 711,93</b>	<b>11 954 711,93</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>11 127 447,45</b>	<b>-558 264,48</b>	<b>-4,78</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	940 000,00	1 036 202,00	2 000 000,00		2 000 000,00	1 060 000,00	112,77
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 250 800,93	1 250 800,93	0,00		0,00	-1 250 800,93	-100,00
27 Autres immobilisations financières	512,48	512,48	500,00		500,00	-12,48	-2,44
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>2 287 515,41</b>	<b>6 500 500,00</b>		<b>6 500 500,00</b>	<b>4 309 186,59</b>	<b>196,65</b>
45412 Opérations pour compte de tiers	28 360,00	28 360,00	5 000,00		5 000,00	-23 360,00	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>13 905 385,34</b>	<b>14 270 587,34</b>	<b>15 387 246,23</b>		<b>17 632 947,45</b>	<b>3 727 562,11</b>	<b>26,81</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 152 757,92	1 152 757,92	1 462 197,80		1 462 197,80	309 439,88	26,84
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 226 004,00	4 526 004,00	3 800 000,00		3 800 000,00	-426 004,00	-10,08
041 Opérations patrimoniales		967 429,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>6 646 190,92</b>	<b>5 962 197,80</b>		<b>5 962 197,80</b>	<b>583 435,88</b>	<b>10,85</b>
001 Résultat d'investissement reporté	674 240,53	674 240,53	1 029 992,25		1 029 992,25	355 751,72	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>22 379 436,28</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>24 625 137,50</b>	<b>4 666 749,71</b>	<b>23,38</b>

**Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068) 2 000 000,00 €**

Ce chapitre est constitué par :

- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit pour 1 800 000,00 € au titre des dépenses réalisées sur l'exercice 2025 ;
- Les taxes d'aménagement : 200 000,00 € (estimation par rapport aux livraisons de programmes).

**Les subventions d'investissement (chapitre 13) 3 668 337,22 €**

Ce chapitre est composé de 1 422 636,00 € de recettes nouvelles et de 2 245 701,22 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Les nouvelles subventions inscrites correspondent à :

- 412 905,00 € de la Région pour les espaces sportifs du «SPOT» ;
- 400 000,00 € de la l'Agence Nationale du Sport pour la construction du nouveau gymnase ;
- 312 480,00 € de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'extension du centre de loisirs JJ Gressier ;
- 200 000,00 € de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif «Centres villes vivants» ;
- 63 053,00 € de l'Agence de l'eau pour la renaturation de l'avenue Estienne d'Orves ;
- 34 198,00 € de la Métropole du Grand Paris pour la cour oasis de l'école JJ Gressier.

**Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 7 163 110,23 €**

Il s'agit de l'enveloppe d'emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, mais comme précisé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le montant de l'emprunt levé dépendra du rythme d'exécution des dépenses et recettes d'investissement.

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27) 500,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de caution et est inscrit pour un montant strictement égal en dépenses d'investissement.

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45412) 5 000,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel remboursement des dépenses réalisées pour le compte d'un tiers pour un montant strictement identique à celui inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 45411.

**Le virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021) 1 462 197,80 €**

La somme inscrite est strictement identique à celle du chapitre 023 en dépense de fonctionnement

**Le produit des cessions (chapitre 024) 4 500 000,00 €**

Cette somme correspond au produit attendu de la vente du foyer Jaurès.

**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 3 800 000,00 €**

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et repris pour un montant strictement identique.

**Excédent d'investissement reporté (compte 001) 1 029 992,25 €**

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2025, cette somme correspond au résultat d'investissement constaté.

Cet excédent est donc intégré dans le budget 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget principal de la commune pour l'exercice 2026.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomenclature M57 ;</li> <li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-3.</li> </ul>
Principaux documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;</li> <li>• Note de présentation annexée au BP 2026.</li> </ul>

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Brahim BAHMAD : Nous avons préparé une présentation qui résume les 157 pages – je vous rassure, nous n'avons mis que 13 slides.

*(Un document est projeté en séance)*

Mes chers collègues, nous examinons ce soir le budget primitif 2026, acte fondamental de la vie de notre collectivité. Il prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Ce budget s'inscrit dans la continuité du rapport d'orientation budgétaire présenté la semaine dernière, avec quelques ajustements, comme le permet la procédure budgétaire. Il intervient donc dans un contexte incertain, marqué notamment par la baisse de la dotation globale de fonctionnement, l'inflation, les tensions géopolitiques internationales, la participation croissante des collectivités au redressement des finances publiques. Malgré ce contexte, nous présentons un budget responsable, équilibré et ambitieux, qui repose sur une ligne claire : préserver les équilibres financiers, ne pas augmenter les impôts, maintenir les services publics et poursuivre les investissements structurants.

Le budget communal est construit selon plusieurs étapes : les services municipaux établissent d'abord leurs propositions, lesquelles sont ensuite arbitrées politiquement, puis le budget est ajusté après le débat d'orientation budgétaire. Enfin, le budget primitif est voté par le conseil municipal.

Ce travail collectif garantit la sincérité budgétaire, l'équilibre financier et la cohérence avec les priorités politiques. Il traduit concrètement les orientations que nous avons débattues lors du ROB (rapport d'orientation budgétaire).

Avant d'entrer dans le détail du budget, il me semble important de rappeler simplement le

fonctionnement d'un budget communal. Un budget repose sur deux grandes sections : le fonctionnement, qui correspond au quotidien de la commune, et l'investissement, qui correspond aux projets et aux équipements.

Dans la section de fonctionnement, nous avons les recettes, comme les impôts, les dotations ou les produits des services, et les dépenses, comme les salaires, les charges courantes ou les subventions. La différence entre ces recettes et ces dépenses s'appelle l'épargne brute. C'est un élément clé, c'est ce qui nous permet de financer nos investissements. Autrement dit, si nous gérons bien notre fonctionnement, nous pouvons investir.

Dans la section d'investissement, nous avons les dépenses liées aux projets (écoles, voirie, équipements), et en face, des recettes, des subventions, le fonds de compensation de TVA, des cessions, et parfois l'emprunt.

L'équilibre global du budget repose sur un principe simple : nous devons dégager suffisamment d'épargne pour financer nos projets et compléter si nécessaire par l'emprunt de manière maîtrisée. C'est exactement cet équilibre que nous avons recherché dans la construction du budget 2026, que je vais maintenant vous présenter plus concrètement.

L'épargne brute constitue l'indicateur central de la santé financière d'une commune, elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure notre capacité à investir, notre capacité à rembourser la dette et nos marges de manœuvre financière. Elle constitue donc le socle de nos stratégies financières. Dans ce budget 2026, l'épargne est préservée, malgré la baisse de la dotation globale, l'augmentation des charges contraintes et le niveau d'investissement élevé. Elle s'érode temporairement, mais reste suffisante pour garantir la solidité financière de la commune.

La construction du budget 2026 repose sur quatre priorités :

- Stabiliser les dépenses de fonctionnement ;
- Maîtriser la masse salariale ;
- Consolider les équilibres financiers ;
- Absorber les charges contraintes.

Ces orientations constituent le fil conducteur de notre stratégie financière. Elles visent à maintenir notre capacité d'investissement tout en protégeant les services publics. C'est un budget responsable construit avec prudence.

Le budget 2026 s'équilibre à environ 67 millions d'euros, avec une section de fonctionnement d'environ 43 millions d'euros et une section d'investissement d'environ 24,6 millions. Ce budget permet encore une fois de maintenir les services publics, de poursuivre nos investissements et de préserver les équilibres. Il s'agit d'un budget de transition qui permet de finaliser les projets engagés.

Je vais résumer les deux prochaines slides pour vous donner une idée des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement traduisent l'action quotidienne de la commune : nous maintenons une offre de services publics de qualité, une politique RH équilibrée, un soutien aux associations et une politique sociale ambitieuse.

Quelques chiffres illustrent nos priorités :

- 1,53 million pour la restauration scolaire ;
- 1,34 million pour les fluides ;
- 1,13 million de subventions au CCAS (centre communal d'action sociale) ;
- 700 000 euros de contributions à l'EPT (établissement public territorial) ;
- 500 000 euros de subventions aux associations ;
- 466 000 euros à la petite enfance.

Ces dépenses traduisent nos choix politiques : maintenir les services publics tout en maîtrisant les dépenses.

Passons aux recettes. Elles reposent sur plusieurs piliers : la fiscalité locale, stable, les dotations

contraintes, les produits des services municipaux et les compensations intercommunales.

Là encore, quelques chiffres :

- 24 millions d'euros de fiscalité ;
- 3,8 millions de compensation de la Métropole ;
- 2,8 millions de dotation globale de fonctionnement ;
- 1,8 million de recettes scolaires ;
- 1,25 million de droits de mutation ;
- 880 000 d'occupation du domaine public.

Là encore, nous faisons un choix politique clair : pas d'augmentation d'impôts, pas d'augmentation des tarifs municipaux et une optimisation des recettes existantes. Nous protégeons ainsi le pouvoir d'achat des habitants.

Passons à l'investissement. Pour les dépenses d'investissement, l'année 2026 marque un pic d'investissement inédit pour la commune.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 7,1 millions pour la construction du nouveau gymnase ;
- 3,3 millions pour l'entretien du patrimoine ;
- 3,2 millions d'euros pour l'aménagement des espaces publics ;
- 2,15 millions pour le centre technique municipal ;
- 1,95 million pour le remboursement de la dette.

Nous vous avons présenté en préambule les différents projets que nous avons entrepris. Ces investissements concernent les équipements sportifs, les écoles, la voirie, le patrimoine et la transition écologique. Il s'agit d'un choix fort politiquement : investir aujourd'hui pour préparer l'avenir.

Passons aux recettes. Le financement repose sur trois leviers : l'autofinancement, les subventions et l'emprunt. Pour l'année 2026, nous aurons un emprunt de 7,1 millions d'euros, 3,6 millions de subventions, 1,8 million de fonds de compensation de TVA et 200 000 euros de taxe d'aménagement.

Le recours à l'emprunt est maîtrisé, notre bonne santé financière nous permet d'emprunter sans mettre en danger la commune. Il est logique que les équipements destinés à durer plusieurs décennies soient financés par l'emprunt plutôt que par l'impôt.

Une slide qui résume les ratios financiers de la ville. Nous avons fait une petite comparaison par rapport à la strate et nous sommes toujours au-dessus de celle-ci, ou en dessous quand il faut être en dessous, par exemple sur la dette par habitant ou sur la masse salariale. Voilà, vous avez quelques chiffres ici. Les dépenses de fonctionnement par habitant sont de 1 800 euros par habitant alors que la strate est à 1 500 euros, ce qui montre que nous avons une dépense sur un service public qui est très élevée par rapport à notre strate. Je vous passe les détails, mais notre masse salariale est de 54 % au lieu de 58 % pour notre strate, ce qui montre là encore que nous avons une gestion assez saine de nos dépenses. Ces ratios confirment une dette maîtrisée, une épargne préservée et une situation financière solide.

Pour conclure, ce budget 2026 repose sur un équilibre clair : des finances saines, une épargne préservée, un investissement élevé, une dette maîtrisée, pas d'augmentation d'impôts et une dépense maîtrisée. Nous faisons le choix d'investir pour l'avenir, de protéger les habitants et de maintenir les services publics. C'est un budget prudent, mais volontaire.

Je vous remercie.

M. le Maire : Je remercie Brahim pour cette présentation succincte et claire et je passe la parole pour des questions.

Brahim BAHMAD : Monsieur le Maire, avant de passer la parole, deux collègues souhaitaient donner des précisions sur certains sujets de ce budget qui correspondent à leur délégation. Je vais donc leur passer la parole, si vous le voulez bien, puis je vous la rendrai par la suite et nous répondrons aux

questions.

Je vais passer la main à Urbain, si tu veux bien. Merci beaucoup.

Urbain OKOU : Merci beaucoup, Brahim.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais intervenir plus spécifiquement sur le budget numérique.

Comme Brahim l'a si bien dit, il s'agit d'investir aujourd'hui pour préparer l'avenir. Le budget numérique qui vous est présenté aujourd'hui constitue un investissement structurant pour la collectivité, dans une approche transversale. Pour 2026, il s'élève à 1 678 000 euros, contre 977 000 en 2025. Cette évolution s'explique non pas par un effet d'opportunité, mais par trois réalités que nous devons assumer :

- Première réalité : Le renforcement de la sécurité de nos systèmes ;
- Deuxième réalité : Le renouvellement des infrastructures arrivées en fin de vie ;
- Troisième réalité : La modernisation de nos outils au service des agents et des usagers.

Sur le premier axe, à savoir la sécurité, cela nous paraît être la priorité n° 1. Nos systèmes d'information sont aujourd'hui exposés à des menaces croissantes. Nous avons donc engagé un ensemble de mesures concrètes : la mise en place d'une authentification renforcée, le déploiement d'un antispam nouvelle génération, l'organisation de tests d'intrusion et des campagnes de sensibilisation au *phishing*, la montée de version de logiciels exposés sur internet, aujourd'hui obsolètes et vulnérables. Ces actions s'inscrivent dans la recommandation de l'ANSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et participent directement à la protection de notre collectivité.

Le deuxième axe est celui du renouvellement de nos infrastructures. Notre système de virtualisation, qui est le cœur du fonctionnement informatique de la Mairie, arrive en fin de support en septembre 2026. Son renouvellement représente aujourd'hui un investissement de 400 000 euros. Il faut comprendre que cela nécessite un renouvellement tous les cinq ans. Nous n'avons donc pas le choix, nous nous retrouvons aujourd'hui dans une phase où nous devons nécessairement procéder à ce renouvellement. Ainsi, il ne s'agit pas d'un choix de confort, mais d'une obligation technique, parce que ne pas investir exposerait notre collectivité à des risques, à des pannes, à des pertes de données et à des interruptions de service.

Nous devons également anticiper une évolution majeure. Comme le savent la plupart d'entre vous, j'imagine, nous sommes à la fin du réseau cuivre, qui est prévue à l'horizon 2027 et qui nécessite une adaptation des réseaux. Cela implique la migration de nombreuses lignes sur nos bâtiments municipaux, ainsi que l'évolution de notre système téléphonique vers des solutions basées sur la fibre. Là encore, il s'agit d'un mouvement structurel auquel aucune collectivité ne peut se soustraire.

Sur le troisième et dernier point, à savoir la modernisation des outils métiers, plusieurs logiciels structurants doivent être mis à jour ou remplacés, notamment les logiciels de l'état civil et des services de la population, les outils des services techniques, aujourd'hui en retard, avec plus de 25 versions – 25, pas deux, trois, mais 25 versions – et la nécessité de nouveaux outils pour les services sport et musique. Ces évolutions permettent une meilleure qualité de service, une traçabilité accrue et le développement de services aux usagers, comme le signalement d'incidents ou les démarches en ligne.

N'oublions pas un point qui nous paraît très important, c'est bien évidemment le numérique dans les écoles. Un effort particulier est porté sur les écoles avec le renouvellement des équipements numériques. Aujourd'hui, plusieurs classes mobiles composées chacune de 30 postes doivent être remplacées. Il s'agit d'assurer des conditions d'apprentissage adaptées et de maintenir un niveau d'équipement cohérent.

Vous l'aurez compris, ce budget ne constitue en réalité qu'une partie de la politique numérique de la collectivité, d'autres actions relèvent de la fibre, des écoles ou encore des partenaires extérieurs, qui feront l'objet d'un travail de structuration et de vision globale dans le cadre de la délégation ville numérique.

En définitive, comme vous pouvez le voir, ce budget répond à une exigence simple : garantir un système d'information fiable, sécurisé et durable au service des agents et des usagers de Joinville. Il ne s'agit pas d'un choix optionnel, mais d'un choix de responsabilité.

Je vous remercie.

Brahim BAHMAD : Merci beaucoup, Urbain. Je vais donner la parole à mon collègue Jérôme DUPUY.

Jérôme DUPUY : Merci beaucoup, Brahim.

Brahim a évoqué à plusieurs reprises les tensions énergétiques et la manière dont elles pouvaient peser, je voulais quant à moi faire un focus sur l'impact pour les finances de la ville. Je veux bien sûr remercier les services pour la qualité des éléments qui m'ont été transmis.

Je vais aller directement à l'essentiel : l'essentiel, c'est que les impacts de ces tensions énergétiques sont très largement maîtrisés et que la ville est particulièrement bien protégée face au choc énergétique que nous traversons.

Je vais donner quelques points de repère sur les coûts d'approvisionnement énergétique de la ville. En 2025, le total électricité, gaz et carburant représente environ un million d'euros : 600 000 euros d'électricité, 300 000 euros de gaz et 76 000 euros de carburant. Ce n'est pas négligeable.

Si on dézoome un peu, chacun sait qu'il existe des tensions énergétiques très importantes, donc je ne vais pas vous assommer sur l'évolution du baril de Brent, sur les cours mondiaux de gaz ou sur l'évolution des prix des carburants à la pompe, mais chacun sait que c'est évidemment extrêmement anxiogène et que c'est un sujet de préoccupation très important.

Avant d'aborder la manière dont nous maîtrisons ces impacts, la première chose que je veux souligner est que la situation est très différente de la précédente crise énergétique que nous avons connue, qui a frappé l'ensemble de l'économie et les collectivités territoriales en 2022-2023. La première différence, c'est que cette année, l'inflation – Brahim en a dit un mot – sera probablement d'un peu moins de 2 %, alors qu'en 2022 et 2023, elle était de plus de 5 %. Cela fait une première différence de taille. La deuxième différence, c'est que nous n'avons pas d'impact sur les prix de l'électricité. Si vous vous souvenez des chiffres que je viens de donner, sur un million d'euros de dépenses en 2025, 60 % portent sur l'électricité. Ainsi, pour 60 % des dépenses, à date, il n'y a pas d'impact à la hausse.

Pourquoi maîtrisons-nous les impacts et pourquoi sommes-nous bien protégés face au choc ? Pour deux raisons : la première, c'est que nous avons une stratégie d'achat qui est performante ; la deuxième, c'est que nous avons une stratégie de sobriété qui fonctionne.

Sur le premier point, sur les achats d'énergie, notamment d'électricité et de gaz, cela se fait au travers d'un syndicat, qui est le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France), système qui permet d'anticiper. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le gaz que nous consommons cette année, les volumes que nous consommons en 2026, ont été achetés en 2025. Nous ne prenons donc pas immédiatement la hausse. Le deuxième élément, c'est que c'est une stratégie d'achat qui est très agile et qui permet, en fonction des conditions de marché, d'acheter au meilleur moment. Donc, très concrètement, concernant le gaz, il n'y aura pas d'impact en 2026 pour les dépenses de fonctionnement, et s'agissant de 2027, 60 % des achats de gaz ont déjà été sécurisés. Voilà pour la stratégie d'achat.

Pour ce qui est de la sobriété, parce que c'est évidemment un sujet très important, en ce qui concerne les véhicules du parc automobile de la ville, nous avons déjà 40 % de la flotte qui sont passés à l'électrique. C'est un élément très important, qui prémunit de la hausse des carburants. Le deuxième élément, quand on regarde, c'est que les dépenses d'électricité ont été très fortement réduites entre 2024 et 2025, avec une baisse de la consommation de près de 35 %. Pourquoi ? Parce que des actions de sobriété très importantes ont été engagées, et des initiatives, par exemple le passage en LED de l'éclairage public, qu'il faut poursuivre, qui permet de mieux maîtriser ces dépenses et de ne pas les subir.

Voilà les éléments que je voulais partager.

M. le Maire : Merci à Urbain et à Jérôme DUPUY pour ces informations complémentaires.

Brahim, je te repasse la parole.

Brahim BAHMAD : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous allons donner la parole aux personnes qui ont des questions.

Tony RENUCCI : Merci pour vos présentations et merci aux services pour les documents.

J'avais dit l'essentiel lors du dernier débat d'orientation budgétaire, donc je ne vais pas spécialement varier, je vais être un peu plus concis. Selon nous, ce budget reste dans les pas de son prédécesseur en privilégiant l'équilibre comptable, en parlant d'ailleurs beaucoup de maîtrise des dépenses de fonctionnement. On retrouve également les opérations immobilières de cession de notre patrimoine avec la vente du foyer Jaurès et des investissements sur le quotidien qui nous paraissent insuffisants par rapport à l'urgence et aux attentes des Joinvillais, alors même qu'il y a quelques marges de manœuvre.

J'avais posé une question la semaine dernière au sujet de la voirie, des trottoirs, parce que vous annonciez 1,5 million d'investissement sur l'entretien des réseaux et de la voirie. Vous m'aviez dit que j'aurais la réponse ici. D'après ce que je vois dans la délibération, il y a les 800 000 euros d'études, qui comprennent notamment l'aménagement de voiries de l'avenue Foch, 300 000 euros de reprise des trottoirs, dont 70 000 euros de rue Nouvelle. Ensuite, il y a des mentions sur les travaux de sécurisation, chaussée boulevard de Polangis ou des reprises de passages piétons. J'imagine que c'est ce qui correspond à cette enveloppe de 1,5 million.

Je constate qu'on aura plus de frais d'études que de travaux de rénovation effectifs, parce que les 800 000 euros, ce sont tout de même des études, alors même que c'est une attente des Joinvillais, notamment sur le bas de Joinville, sur la rénovation des trottoirs. On peut penser que dans la continuité des trois mandats précédents, ces études auraient déjà dû être faites depuis longtemps. Pour aller même plus loin, vous pourriez planifier les travaux dès maintenant en créant par exemple une autorisation de programme spécifique, comme on l'avait proposé.

En ce qui concerne les écoles, lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons dit qu'il fallait en faire plus sur leur rénovation énergétique. Nous avons eu une présentation à l'instant de Jérôme DUPUY sur la consommation optimisée, mais je pense qu'il y avait encore des choses à faire, notamment sur les écoles, au niveau énergétique. Nous avons d'ailleurs proposé de prioriser en faisant une étude sur la rénovation énergétique des huit écoles, ce qui coûterait 100 000 euros – je vous donne le montant – en axant les actions notamment sur les écoles Gressier et Parangon, sur lesquelles je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire mieux, et nous maintenons ce propos.

Nous avons également attiré votre attention sur le contrat de restauration scolaire. Vous l'avez redit, il augmente de 110 000 euros, avec une part de bio, je le rappelle, qui se réduit de 55 à 40 %, et une augmentation de charges de fonctionnement induite avec ce contrat. Cela ne date pas de cette année, cela fait déjà plusieurs années que ça dure. Je le redis, ça doit encore une fois nous questionner sur la pérennité d'un modèle qui coûtera de plus en plus cher à la commune. Mais, j'ai cru comprendre que la réflexion était un peu ouverte, donc tant mieux si ça progresse.

Sur la partie des ressources humaines, la hausse des charges est liée principalement aux rémunérations du personnel, ce qui résulte essentiellement de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse de retraite des agents, donc pas spécifiquement de revalorisations. Je le répète, il y a aussi une attente des agents du périscolaire et de la propreté. Je l'avais déjà dit la dernière fois, je pense que c'est important de le redire.

J'ai une question sur le versement du forfait Mobilité durable, ce qui a été rendu public récemment par le syndicat des agents. J'en profite pour poser cette question, parce qu'il aurait dû être payé apparemment en février 2026 et ils disent que cela n'a pas été effectué, ni en février ni en mars. Pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Enfin, j'aurais une dernière question sur l'équilibre budgétaire de ce budget 2026, notamment sur les investissements. On comprend que l'équilibre financier vient principalement de la vente du foyer

Jaurès pour 4,5 millions d'euros et du recours à l'emprunt, donc 7 millions en 2026 après un emprunt de 6 millions en 2025, ce qui permet notamment de financer 9 millions d'investissement, soit 7 millions sur le gymnase et 2 millions sur le centre technique municipal – vous en avez reparlé dans la présentation. La question que je me pose est la suivante : comment comptez-vous financer les investissements sur 2027 et 2028 ? L'épargne nette sera-t-elle capable de supporter le remboursement de la dette sans de nouvelles recettes exceptionnelles de vente de patrimoine, sachant que le recours à l'emprunt sera réduit, je pense, à portion congrue ? En effet, d'après les chiffres que vous nous présentez, nous sommes passés d'une capacité de désendettement de 5,2 ans en 2025 à 10 ans en 2026, nous sommes juste en dessous du seuil d'alerte de 12 ans. Je pense que ça mérite une explication sur la façon dont vous envisagez la suite.

Brahim BAHMAD : Merci beaucoup, Monsieur RENUCCI. J'ai noté certaines choses et je donnerai la parole à certains collègues pour prendre la parole sur d'autres sujets.

Là où je ne vais pas être d'accord, c'est lorsque vous dites que nous n'investissons pas beaucoup. Je crois que c'est l'une des premières années où on investit autant à Joinville-le-Pont, soit 24 millions d'euros, ce qui est énorme sur un budget de 67 millions. Je pense donc que nous ne serons pas d'accord. Notre but, notre objectif avec l'équipe d'aujourd'hui, c'est vraiment de maintenir un service public de haute qualité, et surtout d'investir dans des projets qui font partie de notre projet et de pouvoir les financer. Donc, 24 millions – vous pouvez regarder dans les autres villes –, c'est tout de même très, très élevé pour Joinville et nous en sommes plutôt fiers.

Ensuite, je suis surpris par votre question sur l'emprunt, je suis un peu obligé de le dire, parce que ça fait quelques années que vous êtes élu, et je crois que chaque année, vous nous demandiez d'emprunter, chaque année. Maintenant que nous le faisons, vous nous dites que nous sommes à risque ou que nous sommes proches du seuil de risque. Il n'y a aucune attaque, je suis juste un peu surpris. Oui, nous finançons, nous avons de gros investissements qui arrivent. Nous l'avons dit, nous avons été transparents. Pour les financer, au lieu d'augmenter les impôts, parce que vous nous auriez critiqués si nous l'avions fait, et c'est une chose que nous ne voulons pas faire, eh bien, oui, nous empruntons. Pourquoi empruntons-nous ? Parce que pendant des années et des années, nous avons eu une gestion très, très saine, qui nous permet de le faire aujourd'hui, parce que nous avons anticipé.

Quant à votre question sur 2027 et 2028, de la même façon, nous anticipons, nous avons des projets. Ce budget aussi, comme nous vous l'avons dit, est un budget de transition. Nous aurons l'occasion de préparer l'année prochaine un PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) qui sera plus global et vous aurez une idée du financement sur les années suivantes.

Je vais passer la parole à Jérôme pour la question sur la voirie. Merci.

Jérôme TAGNON : Cher collègue, Tony, je vais vous répondre sur deux aspects. Vous parlez d'un montant d'un peu plus de 800 000 euros, c'est un montant global qui se répartit en un certain nombre de points. Quand il est question d'études en matière de voirie, il s'agit d'abord d'anticiper un certain nombre de problèmes. Pour la plupart des voiries que nous avons eu à traiter, il s'agit d'abord de se préoccuper des réseaux en sous-face, puis de l'ensemble des sujets de qualité de traitement de surface, du voisinage, etc. C'est donc un temps d'études important.

Sur les 800 000 euros, l'un des principaux points est l'avenue Foch, qui représenterait un montant de l'ordre de 190 000 euros. L'avenue Foch est un vrai défi, qui dépasse le cadre même de la voirie elle-même : c'est un ensemble qui implique la circulation du quartier de Polangis, sur une longueur d'ailleurs très importante. En termes techniques, ça inclut les modifications des zones de croisement, les zones de parking, etc. C'est donc une somme importante.

De même, à l'intérieur de ce montant, inclus dans les 800 000 euros, il est question de l'aménagement de la place Mozart, puisque le projet du Café Moz'Art est inclus dans ce montant, ainsi que la réalisation des nouveaux locaux de l'École municipale des Arts, puisque nous ferons l'étude une fois le bâtiment terminé, sur la base des équipements bruts. Ensuite, nous avons des sujets pour 75 000 euros concernant la passerelle RER, et en complément également les aménagements sur le stade Garchery. Ce ne sont donc pas 800 000 euros d'études lancées comme cela, c'est simplement une répartition de montants alloués à des projets dans le cadre d'une maîtrise des coûts fondamentale.

Sur la question des trottoirs, c'est un sujet qui nous préoccupe, qui vous préoccupe, mais qui nous préoccupe, nous, dans la réalité. Le problème d'une rue, vous le savez, c'est que si on fait de la rustine, un cumul de rustines pose finalement problème parce que c'est un coût important, et ça ne donne pas obligatoirement satisfaction aux gens qui habitent dans la rue. Nous nous trouvons aussi devant le problème des pieds d'arbres, qui sont généralement compliqués à traiter : les arbres poussent et les racines commencent à passer en sous-face du trottoir. Pour nous, il s'agit de préserver l'arbre en priorité. Donc, les rustines sont aussi délicates à faire.

Néanmoins, nous avons réalisé des rénovations complètes de trottoirs. Sur 2025, nous avons eu près de 100 000 euros de reprise ponctuelle de trottoirs, ce qui représente une somme très importante, ainsi que la rénovation complète des trottoirs, et j'inclus la ZAC des Studios, et ce, sans compter les reprises d'affaissement de chaussée.

À deux niveaux, nous sommes donc très vigilants sur l'état de nos chaussées.

Brahim BAHMAD : Merci, Jérôme. D'autres questions ?

M. le Maire : Je voudrais compléter et faire un point sur le budget en équilibre et l'équilibre comptable. Je rappelle qu'il est obligatoire d'avoir un budget équilibré et positif. C'est donc un objectif que nous devons avoir. J'étais ce matin à la Préfecture avec le préfet et le directeur de la Cour des comptes, qui nous rappelaient que nous avons des obligations légales et que nous devons les respecter. Donc, nous ferons toujours attention à avoir un équilibre budgétaire et positif.

Concernant l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), c'est effectivement la Caisse des retraites qui a été augmentée. J'entends que cette augmentation ne soit pas immédiate, mais le jour du départ à la retraite, ça permet aussi d'avoir un pécule peut-être un peu plus important.

Il faut savoir que jusqu'à il y a encore quelques mois, il n'y avait pas d'IFSE à Paris, c'était zéro, d'ailleurs avec les problèmes qu'ils ont. Chez nous, nous sommes en moyenne à 220 euros d'IFSE. Il faut savoir que sur neuf communes du territoire, nous avons la plus haute IFSE. Les autres sont entre 80 et 215 euros environ. Je sais que l'herbe paraît toujours plus verte dans le pré du voisin, mais j'invite tous ceux qui ne sont pas satisfaits à aller regarder d'abord ce qu'il se passe ailleurs et revenir ensuite rapidement pour voir à quel point les conditions de travail – et je le dis avec sérieux – sont de qualité à Joinville-le-Pont. Elles le sont d'autant plus que, comme nous l'avons dit lors du dernier rapport de réorientation budgétaire, nous avons baissé de 50 % le taux d'absentéisme lié aux maladies. C'est parce que nous faisons attention.

Concernant l'IFSE de la propreté, ils ont été augmentés, premièrement. Deuxièmement, nous n'avons fait aucune suppression d'emplois, donc dès que quelqu'un part, nous le remplaçons. Troisièmement, nous faisons extrêmement attention aux EPI (Équipements de Protection Individuelle). Cela a été une demande que j'ai eue tout au long de ma délégation Ressources humaines lors du dernier et de l'avant-dernier mandat ; c'était qu'il n'y avait pas de limite dans les demandes, bien sûr raisonnables, concernant les EPI. Les EPI, ce sont les équipements professionnels. Cela a été fait, et pareil pour le matériel, aussi bien pour les soufflettes ou autres, puisque nous parlons de la propreté, c'est-à-dire que nous avons toujours investi suffisamment pour que les agents puissent travailler avec le meilleur matériel.

Effectivement, je suis étonné que l'on nous fasse le reproche d'emprunter alors qu'il nous a toujours été fait remarquer que nous n'emprunions pas assez. Donc là, je rejoins ce que disait Brahim, mais je peux entendre que le fait que nous soyons à neuf ans de capacité de remboursement puisse inquiéter. Nous ne sommes pas du tout inquiets, nous maîtrisons et nous avons déjà une vision sur les prochaines années.

Je repasse la parole à Brahim BAHMAD.

Brahim BAHMAD : Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur RENUCCI.

Tony RENUCCI : Pardon, je ne veux pas monopoliser la parole, mais je pense que ma question n'a pas été comprise. Je n'ai pas du tout reproché le fait que vous vous endettiez, j'ai constaté que l'équilibre du budget sur les investissements tient à l'endettement – et c'est normal –, et aussi des

cessions patrimoniales, comme sur le foyer Jaurès. Ma question est la suivante : vous dites que vous avez une visibilité sur les années 2027 et 2028, donc quelle est la stratégie, sachant que la capacité d'endettement passe effectivement de cinq à 10 ans ? J'imagine que le recours à l'endettement sera probablement moins important sur les années suivantes. Présagez-vous d'autres sources de recettes possibles ? Est-ce que ça peut être encore des cessions patrimoniales ? C'est une question assez légitime à se poser au vu de l'équilibre du budget.

Et deuxième point, je pense qu'il y a eu une erreur dans la présentation, j'ai oublié de le dire : vous parliez de 500 000 euros de budget pour les associations, mais je pense que c'était plutôt un million. Ce devait être une erreur.

**Brahim BAHMAD** : Je vérifie les chiffres. Oui, c'est bien un million pour les subventions, mais il y avait 500 000 euros d'autres subventions, je pense que c'est pour ça que je n'ai pas été très clair. Je rectifierai, merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Pas de questions*)

Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci. Il n'y a pas d'abstentions, j'ai bien vu toutes les mains. Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, ci annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 67 696 287,29 €
- en dépenses : 67 696 287,29 €

dont :

- en section de fonctionnement : 43 071 149,79 €
- en section d'investissement : 24 625 137,50 €

**Article 2**: Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (26)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Héléne DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

Contre : (9)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

*Les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux communes de plus de 3 500 habitants d'annexer une note de présentation brève et synthétique aux documents budgétaires.*

## **1. Les éléments de contexte**

### **1.1 Une aggravation de la situation budgétaire**

Avec un déficit public atteignant 6,3% du PIB et une dette publique représentant 115% du PIB, la France se trouve dans une spirale inquiétante.

Ainsi, le retour sous la barre des 3% de déficit imposé par l'Union Européenne est repoussé au mieux à 2029.

La dégradation de la note de la France de AA- à A+ a eu un effet immédiat sur les taux d'emprunt qui se sont envolés au-delà de 3,4%.

La croissance espérée autour de + 1,4% n'aura été finalement que de 0,9% sur l'année 2025.

### **1.2 Un recul de l'inflation dont les effets se font attendre**

Avec un taux de 0,8% le niveau de l'inflation à fin 2025 est le plus bas constaté depuis 2020, pour autant la consommation des ménages, facteur clé pour la croissance du produit intérieur brut, n'a pas connue de rebond significatif dans la mesure où les prix n'ont pas diminué, ils ont simplement continué d'augmenter à un rythme moins rapide.

### **1.3. Les projections pour 2026**

La croissance est attendue autour de +1%, à la faveur d'un renforcement de la consommation, de l'investissement privé et des exportations.

Dans le même temps l'inflation pourrait repartir légèrement à la hausse pour atteindre +1,3% avec un nouveau recul du pouvoir d'achat.

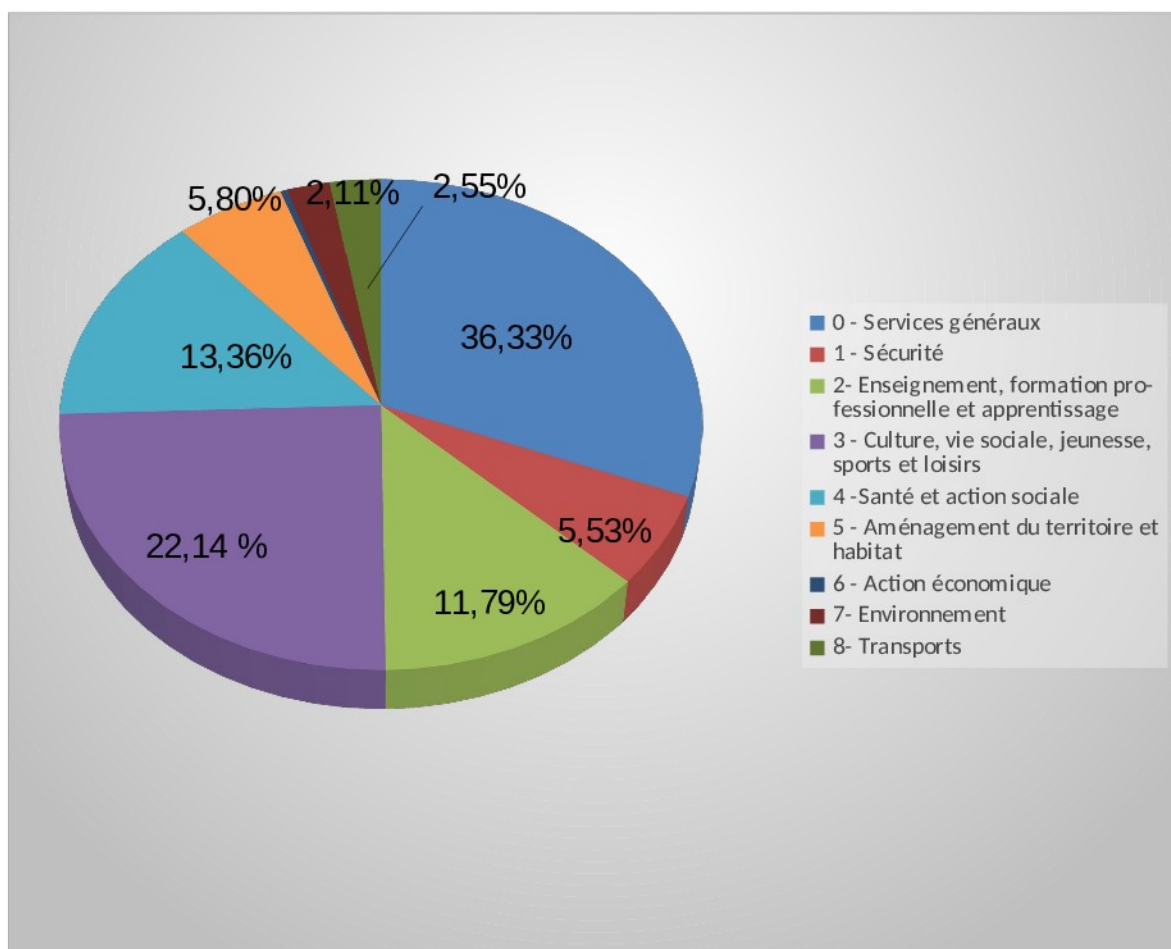
Le taux d'épargne pourrait également refluer en raison de la baisse de rentabilité pour les épargnants. Enfin le déclenchement du conflit en Iran et au Moyen-Orient laisse craindre le scénario d'une flambée des prix de l'énergie.

## **Les priorités du budget 2026 pour Joinville-le-Pont**

Le budget 2026 a été élaboré autour des axes suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale
- Prudence sur la projection des recettes
- Soutien financier et logistique constant au tissu associatif
- Soutien réaffirmé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Poursuite d'un programme d'investissement ambitieux
- Recours à l'emprunt et aux financements extérieurs

Les dépenses de fonctionnement réelles par fonction (budget 2026)



## 2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 37 808 951 € répartis comme suit :

- ✓ Éducation : 7,9 millions d'euros
- ✓ Administration générale : 7,3 millions d'euros
- ✓ Entretien du patrimoine : 3,9 millions d'euros
- ✓ Cadre de vie : 3,7 millions d'euros
- ✓ Culture Jeunesse et Sports : 3,5 millions d'euros
- ✓ Péréquation intercommunale : 2,5 millions d'euros
- ✓ Vie associative et animations : 2,5 millions d'euros
- ✓ Petite enfance : 2,4 millions d'euros
- ✓ Sécurité : 2,1 millions d'euros
- ✓ Action sociale : 2 millions d'euros

### 2.1 Evolution et structures des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget total 2024 BP + DM	BP 2025	Budget total 2025 BP + DM	Budget 2026 Propositions	Variations BP 2026 / BP 2025	
					En valeurs	En %
011 Charges à caractère général	10 698 645,51	11 303 797,54	11 203 797,54	10 714 401,95	-589 395,59	-5,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 088 052,00	20 297 092,79	20 297 092,79	20 530 443,00	233 350,21	1,15
014 Atténuations de produits	1 963 394,00	2 026 794,00	1 886 155,00	1 811 744,00	-215 050,00	-10,61
65 Autres charges de gestion courante	4 237 427,79	4 117 501,60	4 217 501,60	4 157 513,04	40 011,44	0,97
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>36 987 519,30</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 604 546,93</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>-531 083,94</b>	<b>-1,41</b>
66 Charges financières	266 570,00	260 570,00	260 570,00	563 200,00	302 630,00	116,14
67 Charges exceptionnelles	78 625,00	112 000,00	112 000,00	10 000,00	-102 000,00	-91,07
68 Dotations et provisions	50 000,00	35 000,00	35 000,00	21 650,00	-13 350,00	-38,14
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>37 382 714,30</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 012 116,93</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>-343 803,94</b>	<b>-0,90</b>
023 Virement à la section d'investissement	4 312 249,43	1 152 757,92	1 152 757,92	1 462 197,80	309 439,88	26,84
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 327 000,00	4 226 004,00	4 526 004,00	3 800 000,00	-426 004,00	-10,08
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 639 249,43</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 678 761,92</b>	<b>5 262 197,80</b>	<b>-116 564,12</b>	<b>-2,17</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>-460 368,06</b>	<b>-1,06</b>

### 2.2 Evolution et structures des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 39 674 606 euros répartis comme suit :

- ✓ Fiscalité : 30,1 millions d'euros
- ✓ Dotations de l'État : 2,9 millions d'euros
- ✓ Recettes scolaire, périscolaire et jeunesse : 2,6 millions d'euros
- ✓ Recettes Petite enfance : 1,5 millions d'euros
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public : 1 million d'euros
- ✓ Recettes culturelles, sports, vie économique : 800 000 euros
- ✓ Flux avec budget annexe cinéma et budgets CCAS / Résidences autonomie : 700 000 euros

## Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026

Chapitre	Budget total 2024 BP + DM	BP 2025	Budget total 2025 BP + DM	Budget 2025 Propositions	Variations BP 2026 / BP 2025	
					En valeurs	En %
013 Atténuations de charges	100 000,00	40 000,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et des ventes	4 690 251,00	4 569 175,00	4 486 107,00	4 498 413,00	-70 752,00	-1,55
73 Impôts et taxes	29 651 248,00	29 893 266,00	30 013 266,00	30 113 742,00	220 476,00	0,74
74 Dotations et participations	4 889 686,00	4 714 348,00	4 812 202,00	4 770 006,53	55 658,53	1,18
75 Autres produits de gestion courante	374 287,39	227 255,00	228 830,00	230 795,00	3 540,00	1,56
76 Produits financiers	111 900,00	100 000,00	100 000,00		-100 000,00	-100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>39 817 382,39</b>	<b>39 544 044,00</b>	<b>39 700 405,00</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>108 912,53</b>	<b>0,28</b>
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur provisions	27 733,00	50 000,00	50 000,00	21 650,00	-28 350,00	-56,70
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>39 845 115,39</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 750 405,00</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>80 562,53</b>	<b>0,20</b>
012 Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00	87 958,00	90 958,00	130 000,00	42 042,00	47,80
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>957 000,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>90 958,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>42 042,00</b>	<b>47,80</b>
012 Résultat de fonctionnement reporté	4 219 798,41	3 819 515,85	3 819 515,85	3 266 513,26	-552 972,59	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 071 963,79</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>-460 368,06</b>	<b>-1,06</b>

### 2.3 Evolution et structures des dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2025	Budget total 2025 DP+DM	Budget 2026 Propositions	Reports	BP 2026	Variations BP 2026 / BP 2025	
						En valeurs	en %
20 Immobilisations incorporelles	1 349 214,64	1 235 204,64	1 370 467,10	322 673,40	1 606 140,50	345 525,86	25,71
204 Subventions d'équipement versées	1 268 410,00	1 333 420,00	1 58 420,00	0,00	1 58 420,00	-1 105 997,00	-87,51
21 Immobilisations corporelles	13 266 424,62	13 246 424,57	8 143 242,24	1 275 610,41	9 418 852,65	-9 847 571,97	-74,30
23 Immobilisations en cours	570 034,18	870 034,23	682 000,00	358 850,18	1 050 850,18	380 815,00	56,84
Opération "Travaux Agenda d'accessibilité programmée"	195 507,86	195 507,86	76 322,31		76 322,31	-119 185,52	-60,96
Opération "Extension du réseau de vidéoprotection"	285 548,75	285 548,75	150 380,43		150 380,43	135 288,27	47,36
Opération "Construction d'un 3ème gymnase"	1 140 239,28	1 540 239,28	7 038 691,35		7 038 691,35	5 548 452,07	521,68
Opération "Construction d'un nouveau CTM"	200 000,00	200 000,00	2 150 000,00		2 150 000,00	1 950 000,00	975,00
Opération "Extension de l'école élémentaire du Parangon"	29 077,58	29 077,98	50 000,00		50 000,00	20 922,02	71,95
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>18 404 557,31</b>	<b>18 985 557,31</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>21 839 637,50</b>	<b>3 435 080,19</b>	<b>18,66</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves		81 202,00					
16 Emprunts et dettes assimilées	1 437 000,00	1 437 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	513 000,00	35,70
27 Autres immobilisations financières	512,48	512,48	500,00		500,00	-12,48	-2,44
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 518 714,48</b>	<b>1 950 500,00</b>		<b>1 950 500,00</b>	<b>512 987,52</b>	<b>35,69</b>
45411 Travaux exécutés pour compte de tiers	20 360,00	20 360,00	5 000,00		5 000,00	-23 360,00	-62,37
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 870 429,79</b>	<b>20 532 631,79</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>0,00</b>	<b>23 795 137,50</b>	<b>-23 360,00</b>	<b>19,75</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 958,00	90 958,00	130 000,00		130 000,00	42 042,00	47,80
041 Opérations patrimoniales		957 429,00	700 000,00		700 000,00	-257 429,00	-26,79
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>87 958,00</b>	<b>1 058 387,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>742 042,00</b>	<b>843,63</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>24 625 137,50</b>	<b>4 666 749,71</b>	<b>23,38</b>

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 795 137 euros répartis comme suit :

#### 10,7 millions de dépenses « récurrentes » :

- ✓ Entretien du patrimoine existant : 7,4 millions d'euros
- ✓ Achats d'équipements, mobiliers et matériels : 1,1 million d'euros
- ✓ Études et contrôles réglementaires : 1,8 million d'euros
- ✓ Subventions d'équipements versées : 158 000,00 euros
- ✓ Budget participatif : 100 000,00 euros

#### 1,9 million de remboursement du capital de la dette

#### 11 millions de dépenses pour les projets structurants inscrits au PPI dont :

- ✓ 7,8 millions d'euros pour la construction du 3<sup>ème</sup> gymnase
- ✓ 2,1 millions d'euros pour la réalisation du centre technique municipal
- ✓ 1,6 million d'euros pour la réhabilitation de l'église Saint-Charles
- ✓ 300 000,00 euros pour les nouveaux locaux de l'école municipal des arts
- ✓ 100 000,00 euros pour les projets du budget participatif

## 2.4 Evolution et structures des recettes d'investissement

Chapitre	BP 2025	Budget total 2025 BP+DM	Budget 2026 Propositions	Reparts	RP 2026	Variations RP 2026 / BP 2025	
						En valeurs	En %
13 Subventions d'investissement	3 292 706,31	3 551 706,31	1 422 636,00	2 245 701,22	3 668 037,22	375 530,01	11,41
16 Emprunts et dettes assimilées	8 343 005,67	8 343 005,67	7 163 110,23	0,00	7 163 110,23	-1 179 895,39	-14,14
23 Immobilisations en cours	50 000,00	50 000,00	295 000,00		296 000,00	246 000,00	492,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 685 711,93</b>	<b>11 954 711,93</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>11 127 447,45</b>	<b>-558 264,48</b>	<b>-4,78</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	040 000,00	1 036 202,00	2 000 000,00		2 000 000,00	1 060 000,00	112,77
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 250 800,93	1 250 800,93	0,00		0,00	-1 250 800,93	-100,00
27 Autres immobilisations financières	512,48	512,48	500,00		500,00	12,48	2,44
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>2 287 515,41</b>	<b>6 500 500,00</b>		<b>6 500 500,00</b>	<b>4 309 186,59</b>	<b>196,65</b>
45412 Opérations pour compte de tiers	28 360,00	28 360,00	5 000,00		5 000,00	-23 360,00	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>13 905 385,34</b>	<b>14 270 587,34</b>	<b>15 387 246,23</b>		<b>17 632 947,45</b>	<b>3 727 562,11</b>	<b>26,81</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 152 757,92	1 152 757,92	1 162 197,80		1 162 197,80	305 139,88	26,81
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 226 004,00	4 526 004,00	3 800 000,00		3 600 000,00	-426 004,00	-10,08
041 Opérations patrimoniales		957 425,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>6 646 190,92</b>	<b>5 962 197,80</b>		<b>5 962 197,80</b>	<b>583 435,88</b>	<b>10,85</b>
001 Résultat d'investissement reporté	674 240,53	674 240,53	1 029 992,25		1 029 992,25	355 751,72	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>22 379 436,28</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>24 625 137,50</b>	<b>4 666 749,71</b>	<b>23,38</b>

Les recettes réelles d'investissement représentent 17 632 947 euros répartis comme suit :

- ✓ 7,1 millions d'emprunt d'équilibre
- ✓ 4,5 millions d'euros de cessions
- ✓ 3,6 millions de subventions d'équipement
- ✓ 2 millions d'euros de FCTVA et taxe d'aménagement
- ✓ 300 000,00 euros de remboursement (avance et compte de tiers)

### 3. Le budget consolidé avec son budget annexe

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget principal	43 071 149,79	43 071 149,79	24 625 137,50	24 625 137,50	67 696 287,29
Budget annexe cinéma	169 590,00	169 590,00	51 309,00	51 309,00	220 899,00
<b>Total</b>	<b>43 240 739,79</b>	<b>43 240 739,79</b>	<b>24 676 446,50</b>	<b>24 676 446,50</b>	<b>67 917 186,29</b>

### 4. Autorisation de programme et crédits de paiement

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE</b>				
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>				
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	TOTAL Opération
1 229 370,80	119 185,52	1 348 556,32	76 322,34	<b>1 424 878,66</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11 : EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION</b>				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réal <sup>R</sup> isé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 588 758,01	135 288,27	1 724 046,28	150 360,48	<b>1 874 406,76</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2022 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	
5 410 603,16	4 369 049,79	9 779 652,95	2 027 508,27	2 356 563,78	<b>14 163 725,00</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS MUNICIPAUX</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2023 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027 à 2030	
18 955,28	369 690,96	388 646,24	309 899,06	1 539 454,70	<b>2 238 000,00</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14 : CONSTRUCTION DU 3 ÈME GYMNASE</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
443 127,24	1 016 678,58	1 459 805,82	7 088 691,35	408 502,83	<b>9 300 000,00</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
6 180,00	44 968,37	51 148,37	2 150 000,00	2 798 851,63	<b>5 000 000,00</b>

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 : EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de abandonnés	
61 991,60	0,00	61 991,60	50 000,00	- 4 574 008,40	<b>111 991,60</b>

5. ~~Niveau des taux d'imposition~~

## Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT BUDGET PRINCIPAL BP 2026

<b>IV – ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>							<b>D3</b>
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de construire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPE	39 780 892,00	1,38	40,87	0,00	16 215 410,00	1,32	
TFPNA	41 426,00	47,41	36,27	0,00	15 025,00	47,41	
C.F.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	987 500,00	-28,03	24,30	0,00	143 978,00	-5,50	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 314 413,00</b>	<b>0,00</b>	

## 6. Principaux ratios

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		20929

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1230,95

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1006,53
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1095,60
3	Dépenses d'équipement brut / population	541,05
4	Encours de dette / population (2) (3)	630,00
5	DGF / population	137,13
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,30%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,45%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	49,69%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	49,58%
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,70%

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

<b>Principaux ratios financiers</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Moyenne de la strate (2024)**</b>
Épargne brute	6 047 590 €	5 758 460 €	4 886 468 €	4 896 086 €	4 306 524 €	4 004 232 €	193 €/habitant pour Joinville 211 €/habitant pour la moyenne
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,18 %	15,81 %	13,06 %	12,64 %	10,21 %	9,58 %	
Encours (au 31.12)	21 379 315 €	19 634 480 €	17 945 745 €	16 465 059 €	15 065 557 €	19 661 777 €	943 €/habitant pour Joinville 906 €/habitant pour la moyenne
Capacité de désendettement de la commune*	3,5	3,4	3,9	3,5	3,7	5,2	Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans
Épargne nette	3 953 249 €	3 780 913 €	3 153 787 €	2 968 491 €	2 709 365 €	2 460 662 €	118 €/habitant pour Joinville 108 €/habitant pour la moyenne
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	57,18 %	53,89 %	47,91 %	42,49 %	37,43 %	49,65 %	

**7. Effectifs de la collectivité et charges de personnel**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>Titulaires</b>	311,4	321,3	314,27	300,38	283,91	280,99	277,18
<b>Contractuels</b>	91,2	86,3	98,94	80,2	90,9	99,18	110,46
<b>Assistants maternelles</b>	8	7,5	5,92	4,83	3	1	1
<b>Vacataires</b>	0,2	0,6	1,03	23,83	24,59	27,5	25,85
<b>Autres (dont apprentis)</b>	2,3	3,1	5,59	2,22	3,05	3,33	6,64
<b>Total</b>	<b>413,1</b>	<b>418,9</b>	<b>425,73</b>	<b>411,46</b>	<b>405,45</b>	<b>412</b>	<b>421,13</b>

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Rémunération titulaires	6 811 480,02	7 036 564,89	7 177 148,56	7 298 640,83	7 087 097,16	6 897 194,57	7 015 631,03
Rémunération contractuels	2 068 957,63	1 936 878,73	2 241 159,48	2 318 022,66	2 733 881,04	2 959 875,18	3 123 242,63
Régime indemnitaire	2 750 715,65	2 696 997,76	3 254 637,68	3 317 020,40	3 620 034,96	3 561 604,41	3 599 000,75
Indemnité inflation	0	0	37 298,46				
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	374 505,79	439 728,24	453 415,97	474 777,65	474 919,36	469 648,55	484 914,51
Allocations chômage	212 169,99	210 576,20	205 293,86	185 882,90	137 245,68	119 972,00	199 124,64
Rémunération personnels extérieurs	55 095,55	60 069,30	63 773,73	61 414,08	51 110,31	50 724,47	47 235,00
Rémunération des emplois aidés	4 322,96	20 052,58	59 884,87	10 345,03			
Rémunération des apprentis	0	2 484,30	19 198,46	26 783,35	49 972,65	66 281,82	95 760,00
Action sociale	99 900,54	102 199,04	103 158,83	116 545,70	130 828,96	137 638,30	133 269,26
Médecine du travail	5 665,75	6 992,30	52 295,80	70 293,30	49 421,16	62 336,75	53 500,00
Charges patronales	4 657 615,14	4 767 307,75	5 115 537,99	5 139 058,71	5 343 297,24	5 610 983,53	5 778 765,18
<b>TOTAL 012</b>	<b>17 040 429,02</b>	<b>17 279 851,09</b>	<b>18 637 362,55</b>	<b>19 018 784,61</b>	<b>19 677 808,52</b>	<b>19 936 259,58</b>	<b>20 530 443,00</b>

**COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT**  
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 21940042100018  
Poste comptable : VINCENNES

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

<b>Conseil Municipal</b> <b>Sommaire</b> du 15 avril 2026
--

**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

**II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

**III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	35
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

**IV - Annexes****A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	50
A1.01 - Opérations non ventilables	53
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	54
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	57
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	65
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	68
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	71
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	73
A1.908 - Fonction 8 - Transports	76
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	80
A2.01 - Opérations non ventilables	82
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	83
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	101
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	104
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	107
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	109
A2.938 - Fonction 8 - Transports	112

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026</b>	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	125
B3.1 - Etat des provisions constituées	127
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	129
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	130
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	131
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	134
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	135
B9 - Etat du personnel	139
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	146
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	147
B11.2 - Liste des établissements publics créés	148
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	149
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	150
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	151
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	152
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	154
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	155
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	156

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20929

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1239,86

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1806,53
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1895,68
3	Dépenses d'équipement brut / population	941,95
4	Encours de dette / population (2) (3)	939,90
5	DGF / population	137,13
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,30%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,45%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	49,69%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	49,58%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,70%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	54 965 614,54	54 738 393,67	4 523 756,38	A1	4 296 535,51
<b>Investissement</b>	14 695 285,99	15 051 037,71	(3) 674 240,53	A2	1 029 992,25
<b>Fonctionnement</b>	40 270 328,55	39 687 355,96	(4) 3 849 515,85	A3	3 266 543,26

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II align="right">1 967 133,99	III + IV align="right">2 245 701,22	B1		278 567,23
<b>Investissement</b>	I align="right">1 967 133,99	III align="right">2 245 701,22	B2		278 567,23
<b>Fonctionnement</b>	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	4 575 102,74
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	1 308 559,48
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	3 266 543,26

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 1 967 133,99
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	322 673,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 275 610,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	368 850,18
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 2 245 701,22
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 227 341,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	18 360,00
454120	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	18 360,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	22 658 003,51	21 349 444,03
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 967 133,99	2 245 701,22
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 029 992,25
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		24 625 137,50	24 625 137,50

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 071 149,79	39 804 606,53
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 266 543,26
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		43 071 149,79	43 071 149,79
=		=	=
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>67 696 287,29</b>	<b>67 696 287,29</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
11	11-EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	21	150 360,48
12	12-RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	20, 21	2 027 508,27
13	13-RENOUVELLEMENT PARC DE VEHICULES ET ENGIN DE LA VILLE	21	309 899,06
14	14-CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASSE	20, 23	7 088 691,35
15	15-CONSTRUCTION CTM	20, 21	2 150 000,00
16	16-EXTENSION ECOLE PARANGON	20	50 000,00
9	9-AGENDA D'ACCESSIBILITE	20, 21, 23	76 322,34
<b>TOTAL</b>			<b>11 852 781,50</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>11 852 781,50</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 156 390,60	322 673,40	2 134 271,43	2 134 271,43	2 456 944,83
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 333 420,00	0,00	158 420,00	158 420,00	158 420,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	13 562 770,64	1 275 610,41	10 303 602,72	10 303 602,72	11 579 213,13
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 932 976,07	368 850,18	7 276 209,36	7 276 209,36	7 645 059,54
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 985 557,31</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>21 839 637,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	81 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 437 000,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	512,48	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 518 714,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>1 950 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	28 360,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>20 532 631,79</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>23 795 137,50</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	90 958,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	967 429,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 058 387,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>24 625 137,50</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 625 137,50</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 561 706,31	2 227 341,22	1 422 636,00	1 422 636,00	3 649 977,22
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	8 343 005,62	0,00	7 163 110,23	7 163 110,23	7 163 110,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	50 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00	296 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 954 711,93</b>	<b>2 227 341,22</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>11 109 087,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 036 202,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 250 800,93	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	512,48	0,00	500,00	500,00	500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 287 515,41</b>	<b>0,00</b>	<b>6 500 500,00</b>	<b>6 500 500,00</b>	<b>6 500 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	28 360,00	18 360,00	5 000,00	5 000,00	23 360,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>14 270 587,34</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>15 387 246,23</b>	<b>15 387 246,23</b>	<b>17 632 947,45</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 152 757,92		1 462 197,80	1 462 197,80	1 462 197,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 526 004,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	967 429,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 646 190,92</b>		<b>5 962 197,80</b>	<b>5 962 197,80</b>	<b>5 962 197,80</b>

<b>TOTAL</b>	<b>20 916 778,26</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>21 349 444,03</b>	<b>21 349 444,03</b>	<b>23 595 145,25</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 029 992,25</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 625 137,50</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>5 132 197,80</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	11 203 797,54	0,00	10 714 401,95	10 714 401,95	10 714 401,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	20 297 092,79	0,00	20 530 443,00	20 530 443,00	20 530 443,00
014	Atténuations de produits	1 886 155,00	0,00	1 811 744,00	1 811 744,00	1 811 744,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 217 501,60	0,00	4 157 513,04	4 157 513,04	4 157 513,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>37 604 546,93</b>	<b>0,00</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>37 214 101,99</b>
66	Charges financières	260 570,00	0,00	563 200,00	563 200,00	563 200,00
67	Charges spécifiques (3)	112 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	35 000,00		21 650,00	21 650,00	21 650,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>38 012 116,93</b>	<b>0,00</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>37 808 951,99</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 152 757,92		1 462 197,80	1 462 197,80	1 462 197,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 526 004,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 678 761,92</b>		<b>5 262 197,80</b>	<b>5 262 197,80</b>	<b>5 262 197,80</b>

<b>TOTAL</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>0,00</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 071 149,79</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 486 107,00	0,00	4 498 413,00	4 498 413,00	4 498 413,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	26 122 000,00	0,00	26 222 476,00	26 222 476,00	26 222 476,00
74	Dotations et participations (3)	4 812 202,00	0,00	4 770 006,53	4 770 006,53	4 770 006,53
75	Autres produits de gestion courante (3)	228 830,00	0,00	230 795,00	230 795,00	230 795,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>39 600 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>39 652 956,53</b>
76	Produits financiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		21 650,00	21 650,00	21 650,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>39 750 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>39 674 606,53</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	90 958,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>90 958,00</b>		<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>39 841 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 804 606,53</b>	<b>39 804 606,53</b>	<b>39 804 606,53</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 266 543,26</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 071 149,79</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 132 197,80</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	130 000,00	130 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	9 515 374,17		9 515 374,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 696 140,50	0,00	1 696 140,50
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	158 420,00	0,00	158 420,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	9 418 852,65	700 000,00	10 118 852,65
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 050 850,18	0,00	1 050 850,18
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500,00	0,00	500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>23 795 137,50</b>	<b>830 000,00</b>	<b>24 625 137,50</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 625 137,50</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 714 401,95		10 714 401,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	20 530 443,00		20 530 443,00
014	Atténuations de produits	1 811 744,00		1 811 744,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 157 513,04	0,00	4 157 513,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	563 200,00	0,00	563 200,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	21 650,00	3 800 000,00	3 821 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 462 197,80	1 462 197,80
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>37 808 951,99</b>	<b>5 262 197,80</b>	<b>43 071 149,79</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 071 149,79</b>
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 649 977,22	0,00	3 649 977,22
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 163 110,23	0,00	7 163 110,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	700 000,00	700 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	296 000,00	0,00	296 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500,00	0,00	500,00
28	Amortissement des immobilisations		3 800 000,00	3 800 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	23 360,00	0,00	23 360,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 462 197,80	1 462 197,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500 000,00		4 500 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>17 632 947,45</b>	<b>5 962 197,80</b>	<b>23 595 145,25</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 029 992,25

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 24 625 137,50****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 498 413,00		4 498 413,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00		3 891 266,00
731	Fiscalité locale	26 222 476,00		26 222 476,00
74	Dotations et participations (8)	4 770 006,53		4 770 006,53
75	Autres produits de gestion courante (8)	230 795,00	0,00	230 795,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	130 000,00	130 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	21 650,00	0,00	21 650,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	39 674 606,53	130 000,00	39 804 606,53
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			3 266 543,26
			=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>
			<b>43 071 149,79</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>21 591 018,79</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>10 805 222,01</b>	<b>24 625 137,50</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 285 204,64	322 673,40	252 209,10	1 373 467,10	1 373 467,10	252 209,10	1 121 258,00	1 696 140,50
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 333 420,00	0,00	0,00	158 420,00	158 420,00	0,00	158 420,00	158 420,00
21	Immobilisations corporelles	13 246 424,57	1 275 610,41	2 085 198,23	8 143 242,24	8 143 242,24	2 085 198,23	6 058 044,01	9 418 852,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	870 034,23	368 850,18	0,00	682 000,00	682 000,00	0,00	682 000,00	1 050 850,18
	Total des opérations d'équipement (3)	2 250 473,87	0,00	9 515 374,17	9 515 374,17	9 515 374,17	9 515 374,17	0,00	9 515 374,17
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 985 557,31</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>8 019 722,01</b>	<b>21 839 637,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	81 202,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 437 000,00	0,00		1 950 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	1 950 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	512,48	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 518 714,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>1 950 500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	28 360,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>20 532 631,79</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>9 975 222,01</b>	<b>23 795 137,50</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	90 958,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	967 429,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 058 387,00</b>			<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>24 625 137,50</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 665 977,33</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>21 349 444,03</b>	<b>21 349 444,03</b>	<b>23 595 145,25</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 561 706,31	2 227 341,22	1 422 636,00	1 422 636,00	3 649 977,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	8 343 005,62	0,00	7 163 110,23	7 163 110,23	7 163 110,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00	296 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 954 711,93</b>	<b>2 227 341,22</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>11 109 087,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 036 202,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	512,48	0,00	500,00	500,00	500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 036 714,48</b>	<b>0,00</b>	<b>6 500 500,00</b>	<b>6 500 500,00</b>	<b>6 500 500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	28 360,00	18 360,00	5 000,00	5 000,00	23 360,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>13 019 786,41</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>15 387 246,23</b>	<b>15 387 246,23</b>	<b>17 632 947,45</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 152 757,92		1 462 197,80	1 462 197,80	1 462 197,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 526 004,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	967 429,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>6 646 190,92</b>		<b>5 962 197,80</b>	<b>5 962 197,80</b>	<b>5 962 197,80</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 029 992,25</b>
---	---------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>24 625 137,50</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>								<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>								<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>21 591 018,79</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>10 805 222,01</b>	<b>24 625 137,50</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 285 204,64	322 673,40	252 209,10	1 373 467,10	1 373 467,10	252 209,10	1 121 258,00	1 696 140,50
2031	Frais d'études	1 027 415,27	296 699,40		1 087 009,10	1 087 009,10	252 209,10	834 800,00	1 383 708,50
2032	Frais de recherche et de développement	138 600,00	18 654,00		122 800,00	122 800,00	0,00	122 800,00	141 454,00
2033	Frais d'insertion	8 316,00	3 240,00		2 376,00	2 376,00	0,00	2 376,00	5 616,00
2051	Concessions, droits similaires	110 873,37	4 080,00		161 282,00	161 282,00	0,00	161 282,00	165 362,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 333 420,00	0,00	0,00	158 420,00	158 420,00	0,00	158 420,00	158 420,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	11 860,00	0,00		11 860,00	11 860,00	0,00	11 860,00	11 860,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	206 560,00	0,00		106 560,00	106 560,00	0,00	106 560,00	106 560,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	50 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 246 424,57	1 275 610,41	2 085 198,23	8 143 242,24	8 143 242,24	2 085 198,23	6 058 044,01	9 418 852,65
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 126,97	6 886,85		0,00	0,00	0,00	0,00	6 886,85
2128	Autres agencements et aménagements	738 988,38	26 869,52		66 555,12	66 555,12	19 055,12	47 500,00	93 424,64
21311	Bâtiments administratifs	440 030,97	34 259,48		425 000,00	425 000,00	0,00	425 000,00	459 259,48
21312	Bâtiments scolaires	1 766 008,13	124 176,83		638 961,85	638 961,85	100 961,85	538 000,00	763 138,68
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 172 938,03	15 950,40		323 813,64	323 813,64	28 813,64	295 000,00	339 764,04
21316	Equipements du cimetière	78 456,30	71 223,39		0,00	0,00	0,00	0,00	71 223,39
21318	Autres bâtiments publics	1 362 985,29	159 164,09		2 063 500,00	2 063 500,00	0,00	2 063 500,00	2 222 664,09
2138	Autres constructions	36 087,61	19 463,28		0,00	0,00	0,00	0,00	19 463,28
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	168 622,07	23 568,11		146 000,00	146 000,00	0,00	146 000,00	169 568,11
2151	Réseaux de voirie	2 760 503,77	141 543,26		1 629 865,41	1 629 865,41	834 365,41	795 500,00	1 771 408,67
2152	Installations de voirie	2 336 528,43	316 762,74		976 097,67	976 097,67	731 897,67	244 200,00	1 292 860,41

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21533	Réseaux câblés	73 317,83	21 168,09		0,00	0,00	0,00	0,00	21 168,09
21534	Réseaux d'électrification	234 759,93	144 386,14		157 093,96	157 093,96	21 793,96	135 300,00	301 480,10
21538	Autres réseaux	227 379,35	10 970,40		47 331,64	47 331,64	29 331,64	18 000,00	58 302,04
215731	Matériel roulant	3 660,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	15 200,00	1 973,18		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	34 473,18
21578	Autre matériel technique	23 264,17	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	49 736,72	3 230,64		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	17 230,64
21611	Biens sous-jacents	2 520,00	1 200,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
21828	Autres matériels de transport	562 689,68	0,00		309 899,06	309 899,06	309 899,06	0,00	309 899,06
21831	Matériel informatique scolaire	29 000,00	0,00		97 700,00	97 700,00	0,00	97 700,00	97 700,00
21838	Autre matériel informatique	364 232,78	40 327,16		579 583,00	579 583,00	0,00	579 583,00	619 910,16
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	58 000,00	6 465,70		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	63 465,70
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	151 475,54	17 947,12		127 050,00	127 050,00	0,00	127 050,00	144 997,12
2185	Matériel de téléphonie	120 700,00	1 455,00		57 300,00	57 300,00	0,00	57 300,00	58 755,00
2188	Autres immobilisations corporelles	450 212,62	86 619,03		357 990,89	357 990,89	9 079,88	348 911,01	444 609,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	870 034,23	368 850,18	0,00	682 000,00	682 000,00	0,00	682 000,00	1 050 850,18
2312	Agencements et aménagements de terrains	298 747,38	298 747,38		0,00	0,00	0,00	0,00	298 747,38
2313	Constructions	482 088,66	70 102,80		682 000,00	682 000,00	0,00	682 000,00	752 102,80
2315	Install., matériel et outill. technique	82 198,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 250 473,87	0,00	9 515 374,17	9 515 374,17	9 515 374,17	9 515 374,17	0,00	9 515 374,17
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 985 557,31</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>8 019 722,01</b>	<b>21 839 637,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	81 202,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	81 202,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 437 000,00	0,00		1 950 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	1 950 000,00
1641	Emprunts en euros	1 437 000,00	0,00		1 950 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	1 950 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	512,48	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	512,48	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 518 714,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950 500,00</b>	<b>1 950 500,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	28 360,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
454110	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES DEPENSES	<b>28 360,00</b>	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>20 532 631,79</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>21 828 003,51</b>	<b>11 852 781,50</b>	<b>9 975 222,01</b>	<b>23 795 137,50</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	90 958,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	90 958,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	51 352,00			56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
13912	Subv. transf. Régions	26 464,00			29 343,00	29 343,00		29 343,00	29 343,00
13913	Subv. transf. Départements	3 333,00			5 616,00	5 616,00		5 616,00	5 616,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00			28 041,00	28 041,00		28 041,00	28 041,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	8 928,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	881,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	967 429,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
21311	Bâtiments administratifs	14 336,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	496 738,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	102 709,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
21316	Equipements du cimetière	28 128,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	106 689,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2152	Installations de voirie	214 231,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 598,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 058 387,00</b>			<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
160026	TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	9	1 348 556,32	0,00	76 322,34	76 322,34	76 322,34	0,00
220011	EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	11	1 724 046,28	0,00	150 360,48	150 360,48	150 360,48	0,00
240014	NOUVEAU GYMNASE	14	1 459 805,82	0,00	7 088 691,35	7 088 691,35	7 088 691,35	0,00
240015	CONSTRUCTION CTM	15	51 148,37	0,00	2 150 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00	0,00
240016	EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON	16	61 991,60	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>4 645 548,39</b>	<b>0,00</b>	<b>9 515 374,17</b>	<b>9 515 374,17</b>	<b>9 515 374,17</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160026**  
**LIBELLE : TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 9**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
<b>DEPENSES</b>		1 424 878,66	1 348 556,32	a	0,00	76 322,34	b	76 322,34
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	42 341,26	18 660,00		0,00	23 681,26		23 681,26
2031	Frais d'études	42 341,26	18 660,00		0,00	23 681,26		23 681,26
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	62 329,29	52 329,29		0,00	10 000,00		10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	62 329,29	52 329,29		0,00	10 000,00		10 000,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	1 320 208,11	1 277 567,03		0,00	42 641,08		42 641,08
2313	Constructions	1 318 856,79	1 275 215,71		0,00	42 641,08		42 641,08
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 351,32	2 351,32		0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	0,00		0,00		0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00		0,00		0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00		0,00		0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00		0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00		0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00		0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00		0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-76 322,34</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 220011**  
**LIBELLE : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 11**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		1 874 406,76	1 724 046,28	a	150 360,48	b
				0,00	150 360,48	150 360,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	78 449,59	78 449,59	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	77 238,14	77 238,14	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 211,45	1 211,45	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 795 957,17	1 645 596,69	0,00	150 360,48	150 360,48
21533	Réseaux câblés	1 053 318,46	1 053 318,46	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	742 638,71	592 278,23	0,00	150 360,48	150 360,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-150 360,48</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 240014  
LIBELLE : NOUVEAU GYMNASSE  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 14

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
<b>DEPENSES</b>		9 300 000,00	1 459 805,82	a	0,00	7 088 691,35	b	7 088 691,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 200 771,51	663 648,44	0,00	537 123,07	537 123,07		537 123,07
2031	Frais d'études	1 200 771,51	663 648,44	0,00	537 123,07	537 123,07		537 123,07
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	15 402,12	15 402,12	0,00	0,00	0,00		0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	15 402,12	15 402,12	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 083 826,37	780 755,26	0,00	6 551 568,28	6 551 568,28		6 551 568,28
2313	Constructions	7 787 459,16	484 388,05	0,00	6 551 568,28	6 551 568,28		6 551 568,28
238	Avances commandes immo corporelles	296 367,21	296 367,21	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-7 088 691,35</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 240015**  
**LIBELLE : CONSTRUCTION CTM**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 15**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		5 000 000,00	51 148,37	a	2 150 000,00	b	2 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	201 148,37	51 148,37	0,00	150 000,00		150 000,00
2031	Frais d'études	201 148,37	51 148,37	0,00	150 000,00		150 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	4 798 851,63	0,00	0,00	2 000 000,00		2 000 000,00
2115	Terrains bâtis	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00		1 500 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 298 851,63	0,00	0,00	500 000,00		500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-2 150 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 240016**  
**LIBELLE : EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 16**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		4 686 000,00	61 991,60	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 214,94	12 214,94	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	62 214,94	12 214,94	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 623 785,06	49 776,66	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 623 785,06	49 776,66	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-50 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 665 977,33</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>21 349 444,03</b>	<b>21 349 444,03</b>	<b>23 595 145,25</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 561 706,31	2 227 341,22	1 422 636,00	1 422 636,00	3 649 977,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	63 053,00	63 053,00	63 053,00
1312	Subv. transf. Régions	38 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
1313	Subv. transf. Départements	34 257,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	319 201,00	71 824,00	234 198,00	234 198,00	306 022,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	32 282,22	32 282,22	0,00	0,00	32 282,22
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	500 194,00	304 160,00	400 000,00	400 000,00	704 160,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 937 048,00	1 727 048,00	412 905,00	412 905,00	2 139 953,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	157 116,09	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 240,00	0,00	312 480,00	312 480,00	312 480,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	269 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	267 368,00	86 027,00	0,00	0,00	86 027,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	8 343 005,62	0,00	7 163 110,23	7 163 110,23	7 163 110,23
1641	Emprunts en euros	8 343 005,62	0,00	7 163 110,23	7 163 110,23	7 163 110,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	50 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00	296 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	50 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00	296 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 954 711,93</b>	<b>2 227 341,22</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>11 109 087,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 036 202,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
10222	FCTVA	946 202,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
27	Autres immobilisations financières	512,48	0,00	500,00	500,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	512,48	0,00	500,00	500,00	500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 036 714,48</b>	<b>0,00</b>	<b>6 500 500,00</b>	<b>6 500 500,00</b>	<b>6 500 500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	28 360,00	18 360,00	5 000,00	5 000,00	23 360,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>13 019 786,41</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>15 387 246,23</b>	<b>15 387 246,23</b>	<b>17 632 947,45</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 152 757,92		1 462 197,80	1 462 197,80	1 462 197,80
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	4 526 004,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
13938	<i>Autres fonds équip. transférables</i>	877 104,00		0,00	0,00	0,00
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	3 939,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	43 765,54		50 000,00	50 000,00	50 000,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	415,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	19 591,13		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	0,00		17 500,00	17 500,00	17 500,00
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	3 370,56		6 000,00	6 000,00	6 000,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	15 961,67		25 000,00	25 000,00	25 000,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	5 441,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	13 149,40		16 000,00	16 000,00	16 000,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	16 761,99		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	47 685,67		70 000,00	70 000,00	70 000,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	166,00		500,00	500,00	500,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	45 637,85		50 000,00	50 000,00	50 000,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	933 448,80		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	103 116,23		75 000,00	75 000,00	75 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	74 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	53 326,02		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	6 099,66		8 000,00	8 000,00	8 000,00
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	92 639,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
28148	<i>Construct° sol autrui - Autres construct</i>	577 800,00		585 000,00	585 000,00	585 000,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	119 047,45		75 000,00	75 000,00	75 000,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	83 008,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	66 963,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	6 252,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	36 026,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	7 543,87		9 000,00	9 000,00	9 000,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	23 726,91		23 000,00	23 000,00	23 000,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	7 275,31		16 000,00	16 000,00	16 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	239 453,47		310 000,00	310 000,00	310 000,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	31 164,28		30 000,00	30 000,00	30 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	236 593,66		205 000,00	205 000,00	205 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	58 228,13		70 000,00	70 000,00	70 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	85 709,91		105 000,00	105 000,00	105 000,00
28185	Matériel de téléphonie	27 544,92		25 000,00	25 000,00	25 000,00
28188	Autres immo. corporelles	564 048,57		585 000,00	585 000,00	585 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	967 429,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
2031	Frais d'études	0,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
21311	Bâtiments administratifs	281,00		0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	425 293,00		0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	102 709,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	106 689,00		0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	214 231,00		0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	39 704,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	73 924,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 598,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>6 646 190,92</b>		<b>5 962 197,80</b>	<b>5 962 197,80</b>	<b>5 962 197,80</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>43 690 878,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>0,00</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>
011	Charges à caractère général (3)	11 203 797,54	0,00	0,00	10 714 401,95	10 714 401,95	0,00	10 714 401,95	10 714 401,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	20 297 092,79	0,00		20 530 443,00	20 530 443,00		20 530 443,00	20 530 443,00
014	Atténuations de produits	1 886 155,00	0,00		1 811 744,00	1 811 744,00		1 811 744,00	1 811 744,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 217 501,60	0,00	0,00	4 157 513,04	4 157 513,04	0,00	4 157 513,04	4 157 513,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>37 604 546,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>0,00</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>37 214 101,99</b>
66	Charges financières	260 570,00	0,00		563 200,00	563 200,00		563 200,00	563 200,00
67	Charges spécifiques (3)	112 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	35 000,00			21 650,00	21 650,00		21 650,00	21 650,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>407 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 850,00</b>	<b>594 850,00</b>		<b>594 850,00</b>	<b>594 850,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>38 012 116,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>0,00</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>37 808 951,99</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 152 757,92			1 462 197,80	1 462 197,80		1 462 197,80	1 462 197,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 526 004,00			3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 678 761,92</b>			<b>5 262 197,80</b>	<b>5 262 197,80</b>		<b>5 262 197,80</b>	<b>5 262 197,80</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>43 071 149,79</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>39 841 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 804 606,53</b>	<b>39 804 606,53</b>	<b>39 804 606,53</b>
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 486 107,00	0,00	4 498 413,00	4 498 413,00	4 498 413,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	26 122 000,00	0,00	26 222 476,00	26 222 476,00	26 222 476,00
74	Dotations et participations (2)	4 812 202,00	0,00	4 770 006,53	4 770 006,53	4 770 006,53
75	Autres produits de gestion courante (2)	228 830,00	0,00	230 795,00	230 795,00	230 795,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 600 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>39 652 956,53</b>
76	Produits financiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	50 000,00	0,00	21 650,00	21 650,00	21 650,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 650,00</b>	<b>21 650,00</b>	<b>21 650,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>39 750 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>39 674 606,53</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	90 958,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>90 958,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>3 266 543,26</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>43 071 149,79</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>43 690 878,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>0,00</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>43 071 149,79</b>
011	Charges à caractère général (4)	11 203 797,54	0,00	0,00	10 714 401,95	10 714 401,95	0,00	10 714 401,95	10 714 401,95
6042	Achats de prestations de services	231 058,00	0,00		250 800,00	250 800,00	0,00	250 800,00	250 800,00
60611	Eau et assainissement	138 850,77	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
60612	Energie - Electricité	1 517 700,00	0,00		1 195 000,00	1 195 000,00	0,00	1 195 000,00	1 195 000,00
60621	Combustibles	16 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60622	Carburants	64 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
60623	Alimentation	133 645,80	0,00		196 510,00	196 510,00	0,00	196 510,00	196 510,00
60628	Autres fournitures non stockées	338 595,58	0,00		333 150,00	333 150,00	0,00	333 150,00	333 150,00
60631	Fournitures d'entretien	54 184,00	0,00		59 726,00	59 726,00	0,00	59 726,00	59 726,00
60632	Fournitures de petit équipement	324 888,06	0,00		299 284,00	299 284,00	0,00	299 284,00	299 284,00
60633	Fournitures de voirie	6 756,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	72 651,61	0,00		86 796,00	86 796,00	0,00	86 796,00	86 796,00
6064	Fournitures administratives	19 461,80	0,00		20 944,00	20 944,00	0,00	20 944,00	20 944,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	49 850,00	0,00		48 350,00	48 350,00	0,00	48 350,00	48 350,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	6 652,65	0,00		5 830,00	5 830,00	0,00	5 830,00	5 830,00
6067	Fournitures scolaires	72 500,00	0,00		69 500,00	69 500,00	0,00	69 500,00	69 500,00
6068	Autres matières et fournitures	6 185,00	0,00		7 880,00	7 880,00	0,00	7 880,00	7 880,00
611	Contrats de prestations de services	2 289 819,58	0,00		2 450 540,00	2 450 540,00	0,00	2 450 540,00	2 450 540,00
6132	Locations immobilières	221 730,00	0,00		223 632,00	223 632,00	0,00	223 632,00	223 632,00
61351	Matériel roulant	156 863,57	0,00		160 328,00	160 328,00	0,00	160 328,00	160 328,00
61358	Autres	156 990,67	0,00		166 024,95	166 024,95	0,00	166 024,95	166 024,95
614	Charges locatives et de copropriété	479 296,44	0,00		94 650,00	94 650,00	0,00	94 650,00	94 650,00
61521	Entretien terrains	276 076,67	0,00		310 700,00	310 700,00	0,00	310 700,00	310 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	433 085,18	0,00		356 390,00	356 390,00	0,00	356 390,00	356 390,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	239 906,36	0,00		224 000,00	224 000,00	0,00	224 000,00	224 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	155 479,63	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
61551	Entretien matériel roulant	97 210,00	0,00		65 560,00	65 560,00	0,00	65 560,00	65 560,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	61 216,67	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
6156	Maintenance	489 575,00	0,00		533 872,00	533 872,00	0,00	533 872,00	533 872,00
6161	Multirisques	257 400,00	0,00		135 080,00	135 080,00	0,00	135 080,00	135 080,00
6168	Autres primes d'assurance	128 000,00	0,00		136 500,00	136 500,00	0,00	136 500,00	136 500,00
617	Etudes et recherches	103 909,70	0,00		202 270,00	202 270,00	0,00	202 270,00	202 270,00
6182	Documentation générale et technique	31 230,00	0,00		32 680,00	32 680,00	0,00	32 680,00	32 680,00
6184	Versements à des organismes de formation	122 200,00	0,00		145 500,00	145 500,00	0,00	145 500,00	145 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	327 922,24	0,00		310 058,00	310 058,00	0,00	310 058,00	310 058,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 800,00	0,00		12 993,00	12 993,00	0,00	12 993,00	12 993,00
62268	Autres honoraires, conseils	122 710,00	0,00		118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	24 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6231	Annonces et insertions	39 636,00	0,00		31 724,00	31 724,00	0,00	31 724,00	31 724,00
6232	Fêtes et cérémonies	365 004,26	0,00		342 265,00	342 265,00	0,00	342 265,00	342 265,00
6233	Foires et expositions	17 950,00	0,00		19 050,00	19 050,00	0,00	19 050,00	19 050,00
6234	Réceptions	13 050,00	0,00		17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00	17 400,00
6236	Catalogues et imprimés	251 495,20	0,00		233 800,00	233 800,00	0,00	233 800,00	233 800,00
6238	Divers	14 200,00	0,00		14 200,00	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
6241	Transports de biens	700,00	0,00		2 950,00	2 950,00	0,00	2 950,00	2 950,00
6245	Transports de personnes extérieures	157 036,00	0,00		143 200,00	143 200,00	0,00	143 200,00	143 200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 900,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
6261	Frais d'affranchissement	80 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6262	Frais de télécommunications	86 308,36	0,00		105 050,00	105 050,00	0,00	105 050,00	105 050,00
627	Services bancaires et assimilés	8 150,00	0,00		8 800,00	8 800,00	0,00	8 800,00	8 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	77 328,38	0,00		86 715,00	86 715,00	0,00	86 715,00	86 715,00
6282	Frais de gardiennage	32 705,00	0,00		30 740,00	30 740,00	0,00	30 740,00	30 740,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	551 043,36	0,00		544 960,00	544 960,00	0,00	544 960,00	544 960,00
62878	Remb. frais à des tiers	55 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6288	Autres services extérieurs	43 800,00	0,00		47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
63512	Taxes foncières	81 500,00	0,00		83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00
63513	Autres impôts locaux	68 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
63713	Redevances perf. syst. assainn. coll.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	19 290,00	0,00		18 600,00	18 600,00	0,00	18 600,00	18 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	20 297 092,79	0,00		20 530 443,00	20 530 443,00		20 530 443,00	20 530 443,00
6218	Autre personnel extérieur	50 011,44	0,00		47 235,00	47 235,00		47 235,00	47 235,00
6331	Versement mobilité	353 590,34	0,00		355 155,00	355 155,00		355 155,00	355 155,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	55 441,50	0,00		56 155,00	56 155,00		56 155,00	56 155,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	14 000,42	0,00		41 409,00	41 409,00		41 409,00	41 409,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	171 139,80	0,00		172 689,00	172 689,00		172 689,00	172 689,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 903 899,38	0,00		6 959 830,00	6 959 830,00		6 959 830,00	6 959 830,00
64112	SFT, indemnité de résidence	308 710,64	0,00		301 239,00	301 239,00		301 239,00	301 239,00
64113	NBI	68 268,43	0,00		70 896,00	70 896,00		70 896,00	70 896,00
64118	Autres indemnités	2 710 581,25	0,00		2 696 296,00	2 696 296,00		2 696 296,00	2 696 296,00
64121	Rémunération principale	21 511,99	0,00		24 443,00	24 443,00		24 443,00	24 443,00
64128	Autres indemnités	37 130,40	0,00		10 124,00	10 124,00		10 124,00	10 124,00
64131	Rémunérations	2 581 570,67	0,00		2 325 000,00	2 325 000,00		2 325 000,00	2 325 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	107 782,87	0,00		113 646,00	113 646,00		113 646,00	113 646,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	902 888,41	0,00		927 141,00	927 141,00		927 141,00	927 141,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	545 176,92	0,00		584 957,00	584 957,00		584 957,00	584 957,00
6417	Rémunérations des apprentis	70 306,53	0,00		140 400,00	140 400,00		140 400,00	140 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 262 343,10	0,00		2 345 415,00	2 345 415,00		2 345 415,00	2 345 415,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 633 871,74	0,00		2 806 159,00	2 806 159,00		2 806 159,00	2 806 159,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	119 997,10	0,00		118 157,00	118 157,00		118 157,00	118 157,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 000,21	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	26 857,65	0,00		27 147,00	27 147,00		27 147,00	27 147,00
64731	Allocations chômage versées directement	102 729,00	0,00		199 125,00	199 125,00		199 125,00	199 125,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	131 912,00	0,00		132 853,00	132 853,00		132 853,00	132 853,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	105 371,00	0,00		59 683,00	59 683,00		59 683,00	59 683,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		3 289,00	3 289,00		3 289,00	3 289,00
014	Atténuations de produits	1 886 155,00	0,00		1 811 744,00	1 811 744,00		1 811 744,00	1 811 744,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	50 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	49 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
739221	FNGIR	1 436 394,00	0,00		1 436 394,00	1 436 394,00		1 436 394,00	1 436 394,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	350 761,00	0,00		340 350,00	340 350,00		340 350,00	340 350,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 217 501,60	0,00	0,00	4 157 513,04	4 157 513,04	0,00	4 157 513,04	4 157 513,04
65132	Prix	7 900,00	0,00		7 700,00	7 700,00	0,00	7 700,00	7 700,00
65211	Frais de scolarité	13 150,00	0,00		18 120,00	18 120,00	0,00	18 120,00	18 120,00
65311	Indemnités de fonction	176 860,00	0,00		177 283,00	177 283,00	0,00	177 283,00	177 283,00
65313	Cotisations de retraite	20 290,00	0,00		19 828,00	19 828,00	0,00	19 828,00	19 828,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	16 100,00	0,00		17 179,00	17 179,00	0,00	17 179,00	17 179,00
65315	Formation	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	483 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	770 000,00	0,00		700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00
65568	Autres contributions	43 300,00	0,00		76 500,00	76 500,00	0,00	76 500,00	76 500,00
6568	Autres participations	12 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	114 620,00	0,00		114 420,00	114 420,00	0,00	114 420,00	114 420,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 094 954,00	0,00		1 125 148,00	1 125 148,00	0,00	1 125 148,00	1 125 148,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 029 457,60	0,00		965 914,10	965 914,10	0,00	965 914,10	965 914,10
65818	Autres	242 831,00	0,00		293 434,00	293 434,00	0,00	293 434,00	293 434,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	148 539,00	0,00		114 986,94	114 986,94	0,00	114 986,94	114 986,94
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>37 604 546,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>0,00</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>37 214 101,99</b>
66	Charges financières	260 570,00	0,00		563 200,00	563 200,00		563 200,00	563 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	270 000,00	0,00		563 200,00	563 200,00		563 200,00	563 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 430,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	112 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	112 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	35 000,00			21 650,00	21 650,00		21 650,00	21 650,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	35 000,00			21 650,00	21 650,00		21 650,00	21 650,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>407 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 850,00</b>	<b>594 850,00</b>		<b>594 850,00</b>	<b>594 850,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>38 012 116,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>0,00</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>37 808 951,99</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 152 757,92			1 462 197,80	1 462 197,80		1 462 197,80	1 462 197,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 526 004,00			3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
65888	Autres	877 104,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 648 900,00			3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 678 761,92</b>			<b>5 262 197,80</b>	<b>5 262 197,80</b>		<b>5 262 197,80</b>	<b>5 262 197,80</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	32 855,82
Montant des ICNE de l'exercice N-1	39 784,86
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>39 841 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 804 606,53</b>	<b>39 804 606,53</b>	<b>39 804 606,53</b>
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 486 107,00	0,00	4 498 413,00	4 498 413,00	4 498 413,00
7018	Autres ventes de produits finis	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70323	Red. occupation dom. public	443 932,00	0,00	433 000,00	433 000,00	433 000,00
70383	Redevance de stationnement	230 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	250 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	286 430,00	0,00	269 499,00	269 499,00	269 499,00
70631	Redevances services à caractère sportif	5 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7066	Redevances services à caractère social	636 400,00	0,00	742 914,00	742 914,00	742 914,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 645 000,00	0,00	1 595 000,00	1 595 000,00	1 595 000,00
706888	Autres	86 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	86 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	51 345,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
73211	Attribution de compensation	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	26 122 000,00	0,00	26 222 476,00	26 222 476,00	26 222 476,00
73111	Impôts directs locaux	24 602 000,00	0,00	24 657 476,00	24 657 476,00	24 657 476,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 220 000,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
73141	Accise sur l'électricité	300 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74	Dotations et participations (3)	4 812 202,00	0,00	4 770 006,53	4 770 006,53	4 770 006,53
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 720 738,00	0,00	2 720 000,00	2 720 000,00	2 720 000,00
741127	DNP des communes	148 972,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
744	FCTVA	48 425,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	18,00	0,00	18,00	18,00	18,00
74718	Autres participations Etat	64,00	0,00	64,00	64,00	64,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 780 885,00	0,00	1 756 924,53	1 756 924,53	1 756 924,53
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	88 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
7484	Dotation de recensement	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	21 600,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	228 830,00	0,00	230 795,00	230 795,00	230 795,00
752	Revenus des immeubles	221 400,00	0,00	223 400,00	223 400,00	223 400,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	7 430,00	0,00	7 395,00	7 395,00	7 395,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 600 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>39 652 956,53</b>
76	Produits financiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		21 650,00	21 650,00	21 650,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	50 000,00		21 650,00	21 650,00	21 650,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>39 750 405,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>39 674 606,53</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	90 958,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	90 958,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>90 958,00</b>		<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>1 950 000,00</b>	<b>4 364 549,86</b>	<b>0,00</b>	<b>412 065,38</b>	<b>1 009 334,92</b>	<b>9 671 719,44</b>	<b>339 331,01</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	894 087,26	0,00	0,00	119 738,03	746 123,07	11 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	85 560,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 460 462,60	0,00	326 505,38	856 955,81	2 374 028,09	296 831,01	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	32 641,08	6 551 568,28	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 000 500,00</b>	<b>7 163 110,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 198,00</b>	<b>1 008 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	34 198,00	712 480,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	7 163 110,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>							<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>943 236,20</b>	<b>1 000,00</b>	<b>69 150,00</b>	<b>3 067 616,70</b>		<b>21 828 003,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 950 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	32 950,00	314 873,07		2 134 271,43
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	11 860,00		158 420,00
21	Immobilisations corporelles	241 236,20	500,00	6 200,00	2 740 883,63		10 303 602,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	682 000,00	0,00	0,00	0,00		7 276 209,36
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	500,00	0,00	0,00		500,00
45	Opérations pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 505 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 958,00</b>		<b>15 387 246,23</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00		4 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	200 000,00	0,00	475 958,00		1 422 636,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		7 163 110,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		296 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>1 950 000,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	1 950 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 000 500,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	2 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>4 290 649,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 900,00</b>	<b>32 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	732 805,26	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	161 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 072 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	806 062,60	0,00	0,00	1 900,00	32 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>7 163 110,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	7 163 110,23	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 364 549,86</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732 805,26
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 282,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 962,60
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 163 110,23</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 163 110,23

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>209 505,38</b>	<b>136 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>412 065,38</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 000,00	75 560,00	0,00	0,00	85 560,00
213	Constructions	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	31 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	199 505,38	0,00	0,00	66 000,00	265 505,38
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>245 800,00</b>	<b>700 534,92</b>	<b>61 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 000,00	107 738,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	188 500,00	399 461,85	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	17 793,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	45 300,00	142 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	32 641,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	34 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 334,92
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 738,03
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 961,85
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 793,96
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 641,08
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 198,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 198,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>314 500,00</b>	<b>1 651 000,00</b>	<b>11 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	110 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	200 000,00	1 638 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 500,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		7 183 291,35	223 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	537 123,07	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	19 600,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	6 551 568,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		696 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	296 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 328,09</b>	<b>0,00</b>	<b>9 671 719,44</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 123,07
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	119 328,09	0,00	119 328,09
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	49 900,00	0,00	0,00	0,00	193 700,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 551 568,28
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>312 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 008 480,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	312 480,00	0,00	0,00	0,00	712 480,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 331,01	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 831,01	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>339 331,01</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 831,01
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>702 000,00</b>	<b>166 104,56</b>	<b>75 131,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	31 000,00	75 131,64	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	90 104,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	682 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 500 000,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>943 236,20</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 131,64
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 104,56
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	682 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 505 000,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>39 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	32 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	69 150,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 950,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 815 927,26</b>	<b>0,00</b>	<b>251 689,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	314 873,07	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	11 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	21 555,12	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	28 813,64	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 352 745,55	0,00	251 689,44	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	86 079,88	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 958,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	63 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	412 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>3 067 616,70</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 873,07
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 860,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 555,12
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 813,64
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 604 434,99
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 079,88
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 958,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 053,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 905,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>3 131 744,00</b>	<b>10 603 594,39</b>	<b>0,00</b>	<b>2 193 753,64</b>	<b>4 459 313,87</b>	<b>8 369 967,44</b>	<b>5 052 882,22</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	150,00	4 031 960,95	0,00	274 377,00	2 691 018,00	1 536 956,00	511 408,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 105 928,44	0,00	1 436 376,64	1 730 059,77	6 187 604,50	2 837 806,22	0,00
014	Atténuations de produits	1 811 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	725 000,00	465 705,00	0,00	483 000,00	38 236,10	645 406,94	1 703 668,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	563 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	21 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>33 127 410,00</b>	<b>407 859,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 326 000,00</b>	<b>1 764 299,00</b>	<b>2 167 038,53</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	130 000,00	0,00	0,00	1 326 000,00	1 071 299,00	1 103 114,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 891 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	26 222 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 992 018,00	21 064,00	0,00	0,00	0,00	693 000,00	1 063 924,53	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	216 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	21 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 092 124,25</b>	<b>147 139,58</b>	<b>795 951,82</b>	<b>962 480,78</b>		<b>37 808 951,99</b>
011	Charges à caractère général	0,00	821 640,00	94 792,00	87 900,00	664 200,00		10 714 401,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 263 987,25	52 347,58	691 551,82	224 780,78		20 530 443,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 811 744,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 497,00	0,00	16 500,00	73 500,00		4 157 513,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		563 200,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 650,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>798 000,00</b>		<b>39 674 606,53</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	70 000,00	0,00	0,00	798 000,00		4 498 413,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 891 266,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 222 476,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 770 006,53
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00		230 795,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 650,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>3 131 744,00</b>
627	Services bancaires et assimilés	150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	25 000,00
655	Contributions obligatoires	700 000,00
661	Charges d'intérêts	563 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	21 650,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	1 811 744,00
<b>RECETTES</b>		<b>33 127 410,00</b>
731	Fiscalité locale	26 222 476,00
732	Fiscalité reversée	3 891 266,00
741	D.G.F.	2 870 000,00
744	FCTVA	30 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	18,00
748	Autres attributions et participations	92 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	21 650,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>7 976 204,81</b>	<b>0,00</b>	<b>104 509,15</b>	<b>330 282,76</b>	<b>1 695 480,01</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	739 816,00	0,00	42 698,00	6 380,00	97 200,00
611	Contrats de prestations de services	294 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	211 032,95	0,00	0,00	0,00	37 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	76 000,00	0,00	0,00	0,00	14 050,00
615	Entretien et réparations	539 140,00	0,00	2 400,00	0,00	6 700,00
616	Primes d'assurances	228 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	176 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	206 495,00	0,00	0,00	0,00	12 350,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	131 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	38 436,00	0,00	0,00	1 250,00	503 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
625	Déplacements et missions	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	167 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	265 580,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	158 206,61	0,00	1 555,45	8 510,72	24 721,36
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	150,00
641	Rémunérations du personnel	2 963 024,52	0,00	35 990,88	228 688,95	726 593,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 190 137,73	0,00	18 610,82	84 519,09	235 365,49
647	Autres charges sociales	167 338,00	0,00	254,00	934,00	2 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	230 665,00	0,00	0,00	0,00	7 750,00
<b>RECETTES</b>		<b>301 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 064,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020	021	025	026	028
		Admin. générale de la collectivité	Personnel non ventilé	Cimetières et pompes funèbres	Administration générale de l'Etat	Autres moyens généraux
706	Prestations de services	45 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
747	Participations	0,00	0,00	64,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	209 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	7 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>497 117,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 178,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	187 662,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	63 071,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	224 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 603 594,39</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886 094,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 840,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 882,95
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 050,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548 740,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 950,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 145,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 993,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 286,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 650,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 680,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 172,89
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 141 959,77
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591 704,78
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 091,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 290,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 415,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 859,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,Intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 395,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 645 753,64</b>	<b>516 000,00</b>	<b>27 600,00</b>	<b>4 400,00</b>	<b>2 193 753,64</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	38 296,00	0,00	0,00	3 800,00	42 096,00
613	Locations	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	104 448,00	36 000,00	27 600,00	0,00	168 048,00
618	Divers	0,00	40 483,00	0,00	0,00	600,00	41 083,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	0,00	20 250,00	0,00	0,00	0,00	20 250,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	32 068,38	0,00	0,00	0,00	32 068,38
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 070 302,23	0,00	0,00	0,00	1 070 302,23
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	319 825,03	0,00	0,00	0,00	319 825,03
647	Autres charges sociales	0,00	14 181,00	0,00	0,00	0,00	14 181,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>282 192,49</b>	<b>1 377 494,75</b>	<b>736 904,66</b>	<b>163 294,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	166 300,00	269 400,00	100 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 370,00	3 950,00	790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	78 454,00	73 190,00	13 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	700,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	250,00	800,00	10 900,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	20 100,00	26 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	9 500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	6 270,00	167 340,00	29 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 686,03	34 082,96	5 180,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	192 821,24	728 645,56	93 583,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	78 511,22	305 547,03	44 670,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 124,00	22 725,00	22 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 900,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	18 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 800,00	1 064,20	1 779,90	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 536,00	1 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>136 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	136 000,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 578 370,00</b>	<b>155 111,43</b>	<b>0,00</b>	<b>119 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 459 313,87</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00	0,00	0,00	118 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 550 000,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 110,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 978,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 420,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 060,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	2 729,43	0,00	0,00	0,00	0,00	50 854,83
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	78 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 121 534,77
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	20 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 014,17
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 656,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 120,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	9 344,10
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 072,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>910 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 326 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	910 000,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	1 286 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 326 931,63</b>	<b>4 050,00</b>	<b>581 256,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>662 287,44</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	60 510,00	0,00	59 560,00	0,00	0,00	170,00	9 450,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 150,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	38 980,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	24 156,00	3 050,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	17 650,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	40 550,00	0,00	22 330,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 250,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	40,00	21 500,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
628	Divers	0,00	33 000,00	1 000,00	280,00	0,00	0,00	90,00	3 600,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	33 986,88	0,00	14 376,85	0,00	0,00	0,00	10 602,05	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	650,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	755 650,83	0,00	325 486,70	0,00	0,00	0,00	210 675,17	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	290 400,92	0,00	128 910,61	0,00	0,00	0,00	82 030,22	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 742,00	0,00	8 112,00	0,00	0,00	0,00	8 230,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	59 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 320,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	17 200,00	0,00	8 650,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>223 753,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 946,00</b>	<b>138 000,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	223 753,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	11 946,00	32 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>645 808,57</b>	<b>353 994,15</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 100,00</b>	<b>80 253,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	77 800,00	93 990,00	0,00	0,00	21 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	16 380,00	74 500,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	43 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 400,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	48 050,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 474,81	3 060,93	0,00	0,00	0,00	1 464,55	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	324 902,78	64 723,41	0,00	0,00	0,00	44 562,07	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	120 255,98	30 901,81	0,00	0,00	0,00	15 292,62	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	865,00	218,00	0,00	0,00	0,00	534,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	300 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 850,00</b>	<b>4 370 136,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 369 967,44</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	3 000,00	36 800,00	0,00	0,00	0,00	132 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 550,00	77 700,00	0,00	0,00	0,00	402 280,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	304 600,00	0,00	0,00	0,00	304 600,00
613	Locations	0,00	1 800,00	790,00	0,00	0,00	0,00	114 820,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	5 450,00	0,00	0,00	0,00	150 836,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 080,00
618	Divers	0,00	0,00	24 570,00	0,00	0,00	0,00	120 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	50 190,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 500,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	58 550,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
628	Divers	0,00	0,00	40 930,00	0,00	0,00	0,00	128 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	116 596,51	0,00	0,00	0,00	194 562,58
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	15 250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 583 872,14	0,00	0,00	0,00	4 309 873,10
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	951 007,66	0,00	0,00	0,00	1 618 799,82
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	43 433,00	0,00	0,00	0,00	64 134,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 970,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	109 886,94	0,00	0,00	0,00	157 436,94
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 800,00</b>	<b>1 355 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 764 299,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
706	Prestations de services	0,00	8 800,00	662 000,00	0,00	0,00	0,00	950 299,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
747	Participations	0,00	0,00	693 000,00	0,00	0,00	0,00	693 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>1 691 787,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 891 956,17</b>	<b>0,00</b>	<b>9 380,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 880,00	0,00	1 040,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 200,00	0,00	0,00
613	Locations	790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 750,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 570,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 070,00	0,00	3 150,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 588,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 430,00	0,00	5 190,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 506,07	0,00	0,00	0,00	0,00	59 549,98	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	415 247,34	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 968,75	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	133 423,37	0,00	0,00	0,00	0,00	533 913,44	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 686,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 125 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 250,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 392 974,66</b>	<b>0,00</b>	<b>49 063,87</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 114,00	0,00	0,00
708	Autres produits	472 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 014 860,66	0,00	49 063,87

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>356 588,27</b>	<b>0,00</b>	<b>22 900,00</b>	<b>80 270,00</b>	<b>5 052 882,22</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 500,00	0,00	4 200,00	0,00	222 620,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	34 140,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 820,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00	44 920,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	11 588,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	30 000,00	76 020,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 271,51	0,00	0,00	0,00	83 327,56
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	199 310,00	0,00	0,00	0,00	1 959 526,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	69 912,76	0,00	0,00	0,00	737 249,57
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	15 594,00	0,00	0,00	0,00	57 703,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	50 270,00	1 703 668,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>253 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 167 038,53</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 114,00
708	Autres produits	0,00	0,00	253 000,00	0,00	0,00	0,00	725 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063 924,53

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>511 108,33</b>	<b>1 148 549,11</b>	<b>375 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>620,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	116 000,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	257 000,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 500,00	3 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	14 014,74	20 967,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	348 409,45	499 739,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	118 432,14	202 814,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 255,00	1 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 497,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150,00</b>	<b>56 696,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209,15	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	40 293,06	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	14 650,60	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	544,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 092 124,25</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 150,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 340,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 191,18
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	888 442,02
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 897,05
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 457,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 497,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 934,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	45 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	26 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 360,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	37 357,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	13 085,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>205,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 139,58</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 330,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 732,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 375,00
628	Divers	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 905,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360,22
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 357,79
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 085,57
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>35 955,38</b>	<b>47 800,00</b>	<b>672 196,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	100,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	520,49	0,00	20 154,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	13 477,23	0,00	476 152,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 357,66	0,00	174 223,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>795 951,82</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 675,11
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 630,04
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 580,67
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 666,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>681 426,54</b>	<b>0,00</b>	<b>182 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	98 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	237 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,25	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	135 291,95	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	48 721,34	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	22 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	73 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>348 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	348 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 054,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>962 480,78</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 195,25
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	54,24	0,00	0,00	0,00	0,00	135 346,19
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 721,34
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 518,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>798 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					30 381 352,82									
1641 Emprunts en euros (total)					30 381 352,82									
00001591664	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	10/10/2018	10/10/2018	13/03/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	1,440	EUR	T	P	O	A-1
00001591667	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	10/10/2018	10/10/2018	13/03/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	1,440	EUR	T	P	O	A-1
0964418	Caisse d'Epargne Ile de France	04/10/2017	29/11/2017	20/11/2018	3 000 000,00	V	Euribor 12m + 0,28%, flooré à 0,28%	0,280	0,284	EUR	A	P	O	A-1
097	Crédit Mutuel Ile-de-France	18/12/2003	31/03/2009	30/06/2009	919 303,75	F	Taux fixe à 2,804%	2,804	2,804	EUR	T	P	O	A-1
099	Caisse d'Epargne Ile de France	28/12/2009	31/03/2011	31/03/2012	2 590 000,00	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	3,710	EUR	A	C	O	A-1
1195893	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	26/09/2017	26/01/2018	26/04/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	1,390	EUR	T	P	O	A-1
2435	Société Générale	31/07/2019	07/08/2019	07/11/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	0,730	EUR	T	C	O	A-1
500	Crédit Mutuel Ile-de-France	18/12/2003	31/03/2009	30/06/2009	312 049,07	F	Taux fixe à 2,804%	2,804	2,804	EUR	T	P	O	A-1
501	Caisse d'Epargne Ile de France	28/12/2009	31/03/2011	31/03/2012	60 000,00	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	3,710	EUR	A	C	O	A-1
A75250G7	Crédit Foncier	27/11/2025	03/12/2025	03/03/2026	6 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,99%, flooré à 0,99%	3,019	3,061	EUR	T	C	O	A-1
MON530016EUR	La banque postale	13/12/2019	24/12/2019	01/04/2020	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	0,640	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>160 787,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					160 787,00									
10339731-01	Agence de l'Eau Seine Normandie	22/06/2012	06/08/2013	06/08/2014	41 447,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10419631-01	Agence de l'Eau Seine Normandie	07/06/2013	01/08/2013	31/07/2014	119 340,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>30 542 139,82</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		19 697 370,25					1 636 990,83	361 772,06	0,00	32 855,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		19 697 370,25					1 636 990,83	361 772,06	0,00	32 855,82
00001591664	N	0,00	A-1	2 046 543,17	12,96	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	144 209,53	28 693,83	0,00	1 293,59
00001591667	N	0,00	A-1	2 046 543,17	12,96	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	144 209,53	28 693,83	0,00	1 293,59
0964418	N	0,00	A-1	1 820 093,05	11,89	V	Euribor 12m + 0,28%, flooré à 0,28%	2,520	149 352,78	46 318,84	0,00	4 871,14
097	N	0,00	A-1	87 535,89	1,24	F	Taux fixe à 2,748%	2,748	69 602,76	1 695,46	0,00	0,00
099	N	0,00	A-1	172 666,62	0,24	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	172 666,62	6 405,93	0,00	0,00
1195893	N	0,00	A-1	2 580 166,18	12,08	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	194 578,47	34 853,01	0,00	5 895,05
2435	N	0,00	A-1	2 750 000,00	13,61	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	200 000,00	19 526,00	0,00	2 754,00
500	N	0,00	A-1	31 488,76	1,24	F	Taux fixe à 2,748%	2,748	25 037,82	609,89	0,00	0,00
501	N	0,00	A-1	4 000,00	0,24	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	4 000,00	148,40	0,00	0,00
A75250G7	N	0,00	A-1	6 000 000,00	19,93	V	Euribor 3m + 0,99%, flooré à 0,99%	3,016	300 000,00	181 573,54	0,00	13 702,67
MON530016EUR	N	0,00	A-1	2 158 333,41	9,01	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	233 333,32	13 253,33	0,00	3 045,78
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>32 157,44</b>					<b>10 719,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		32 157,44					10 719,13	0,00	0,00	0,00
10339731-01	N	0,00	A-1	8 289,44	2,60	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 763,13	0,00	0,00	0,00
10419631-01	N	0,00	A-1	23 868,00	2,58	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	7 956,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>19 729 527,69</b>					<b>1 647 709,96</b>	<b>361 772,06</b>	<b>0,00</b>	<b>32 855,82</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	19 729 527,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2026-04-15
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	202 - Documents d'urbanisme	10	15/04/2026
L	2031 - Frais d'études non suivies de réalisation	5	15/04/2026
L	2033 - Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	15/04/2026
L	204132 - Sub pour biens immobiliers versée au département	15	15/04/2026
L	20414 - Sub pour biens mobiliers versée à la commune	5	15/04/2026
L	2041482 - Sub pour bâtiments et installations	15	15/04/2026
L	20415331 - Sub à des EPA pour biens mobiliers, matériel et études	15	15/04/2026
L	20415332 - Sub à des EPA pour batiments et installations	15	15/04/2026
L	20415341 - Sub à des EPIC pour biens mobiliers, matériel et études	15	15/04/2026
L	20415342 - Sub à des EPIC pour batiments et installations	15	15/04/2026
L	204181 - Sub biens mobiliers, matériel et études	15	15/04/2026
L	204182 - Sub bâtiments et installations	15	15/04/2026
L	204183 - Sub pour projets d'infrastructures d'int national	30	15/04/2026
L	20421 - Sub pour biens mobiliers versée à une p. privé	3	15/04/2026
L	20422 - Sub pour biens immobiliers versée à une p. privée	15	15/04/2026
L	205-Logiciels, licences, concessions, brevets	2	15/04/2026
L	2051 - Logiciels et licence	2	15/04/2026
L	2111 - Terrains nu	0	15/04/2026
L	2112 - Terrains de voirie	0	15/04/2026
L	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0	15/04/2026
L	2115 - Terrains batis	0	15/04/2026
L	2116 - Cimetière	0	15/04/2026
L	2121 - Arbres et arbustes producteurs de revenus	15	15/04/2026
L	2128 - Autres agencements de terrains dont arbres producteurs de revenus	15	15/04/2026
L	21311 - Batiments administratifs	0	15/04/2026
L	21312 - Batiments scolaires	0	15/04/2026
L	21313 - Batiments sociaux et médico sociaux	0	15/04/2026
L	21314 - Batiments culturels et sportif	0	15/04/2026
L	21316 - Equipements du cimetière	0	15/04/2026
L	21318 - Autres batiments publics	0	15/04/2026

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21321 - Immeubles de rapport	30	15/04/2026
L	21351 - Installations générales, agencements, sur batiments publics	0	15/04/2026
L	2138 - Autres constructions	0	15/04/2026
L	2141 - Bâtiments publics sur sol d'autrui	20	15/04/2026
L	2148 - Autres constructions sur sol d'autrui selon durée du bail	11	15/04/2026
L	2151 - Réseaux de voirie	0	15/04/2026
L	2152 - Installations de voirie	0	15/04/2026
L	21533 - Réseaux cablés	20	15/04/2026
L	21534 - Réseaux d'électrification	20	15/04/2026
L	21538 - Autres réseaux	20	15/04/2026
L	21561 - Matériel roulant	10	15/04/2026
L	215731 - Matériel de voirie	10	15/04/2026
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	10	15/04/2026
L	21578 - Autre matériel technique	10	15/04/2026
L	2158 - Autres installations matériel et outillage techniques	10	15/04/2026
L	21621 - Oeuvres d'art, biens sous-jacents	0	15/04/2026
L	2162 - Biens historiques et culturels mobiliers	0	15/04/2026
L	21828 - Autres matériels de transport	8	15/04/2026
L	21831 - Matériel informatique scolaire	5	15/04/2026
L	21838 - Autre matériel informatique	5	15/04/2026
L	21841 - Matériel et mobilier scolaires	10	15/04/2026
L	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	10	15/04/2026
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	15/04/2026
L	2188 - Autres équipements	10	15/04/2026
L	2188 - Coffre fort	20	15/04/2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		21 650,00	21 650,00	0,00	21 650,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		21 650,00	21 650,00	0,00	21 650,00
Créances douteuses	0,00	14/04/2026	21 650,00	21 650,00	0,00	21 650,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>21 650,00</b>	<b>21 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 650,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>21 650,00</b>	<b>21 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 650,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	40 185 395,99	30 513 251,40	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					40 185 395,99	30 513 251,40											908 070,14	1 193 695,51
CDC Habitat	2024	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 206 077,00	1 206 077,00	14,42	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	42 333,30	0,00
CDC Habitat	2024	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 158 779,00	1 158 779,00	14,42	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	40 673,14	0,00
ICF La Sablière	2009	P		Crédit Foncier	2 877 615,30	1 295 494,30	7,91	A	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	A-1	EUR	55 965,35	139 002,25
Immobilière 3F	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	504 230,14	441 437,78	29,18	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	2,700	A-1	EUR	15 008,88	8 692,91
Immobilière 3F	2008	X		Caisse des Dépôts et Consignations	60 992,84	34 501,08	14,17	A	V	Livret A + 0,70%	4,700	V	Livret A + 0,70%	2,400	A-1	EUR	1 069,53	1 814,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Immobilière 3F	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 226 031,76	906 718,34	14,17	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	2,700	A-1	EUR	30 828,42	47 338,62
Immobilière 3F	2008	X		Caisse des Dépôts et Consignations	22 078,52	16 843,64	29,18	A	V	Livret A + 0,70%	4,700	V	Livret A + 0,70%	2,400	A-1	EUR	522,15	332,90
L'Habitation Confortable	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 677 294,18	746 509,52	6,92	A	V	Livret A + 1,20%	1,950	V	Livret A + 1,20%	2,900	A-1	EUR	21 648,78	98 656,71
Logirep	2017	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 625 000,00	776 911,25	6,09	A	V	Livret A - 0,75%	0,000	V	Livret A - 0,75%	0,950	A-1	EUR	12 819,04	101 703,17
Logirep	2022	C		La banque postale	763 000,00	724 850,00	18,97	A	F	Taux fixe à 2,20%	2,200	F	Taux fixe à 2,20%	2,200	A-1	EUR	15 946,70	38 150,00
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 478 709,97	1 304 809,05	32,02	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	53 627,65	19 305,09
Logirep	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	714 449,06	417 233,50	8,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	9 596,37	41 380,14
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	5 293 082,48	4 984 149,85	52,53	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	174 943,66	33 489,11
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	2 000 201,97	1 771 889,55	32,52	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	62 193,32	29 310,48
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 936 543,55	1 715 497,37	32,52	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	60 213,96	28 377,65
Logirep	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 779 457,17	1 347 496,52	16,10	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	40 424,90	53 797,49
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	2 034 527,15	1 910 284,63	52,04	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	78 512,70	10 531,93
Logirep	2022	P		La banque postale	6 480 000,00	5 944 327,12	17,96	A	F	Taux fixe à 2,06%	2,060	F	Taux fixe à 2,06%	2,060	A-1	EUR	122 453,14	276 140,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH Paris Habitat	2015	P		Caisse d'Epargne Ile de France	3 878 017,38	2 080 237,95	9,43	A	F	Taux fixe à 1,47%	1,470	F	Taux fixe à 1,47%	1,470	A-1	EUR	30 579,50	194 631,04
OPH Paris Habitat	2003	X		Caisse des Dépôts et Consignations	27 763,70	11 882,78	13,67	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,400	A-1	EUR	285,19	803,75
OPH Paris Habitat	2003	X		Caisse des Dépôts et Consignations	51 628,93	31 021,12	28,68	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	2,400	A-1	EUR	744,51	995,62
Seqens	2024	X		Caisse des Dépôts et Consignations	559 342,48	559 342,48	39,94	A	V	Livret A + 0,60%	3,600	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	12 864,88	13 401,58
Seqens	2024	X		Caisse des Dépôts et Consignations	141 544,42	141 544,42	39,94	A	V	Livret A - 0,40%	2,600	V	Livret A - 0,40%	1,300	A-1	EUR	1 840,08	3 821,24
Seqens	2024	X		Caisse des Dépôts et Consignations	255 627,97	255 627,97	79,97	A	V	Livret A + 0,15%	3,150	V	Livret A + 0,15%	1,850	A-1	EUR	4 729,12	3 947,47
Seqens	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	721 672,36	412 594,52	8,42	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	2,300	A-1	EUR	12 377,84	43 173,25
Seqens	2024	X		Caisse des Dépôts et Consignations	317 190,66	317 190,66	79,97	A	V	Livret A + 0,15%	3,150	V	Livret A + 0,15%	1,850	A-1	EUR	5 868,03	4 898,14
Vilogia	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	514 792,00	0,00	18,85	A	V	Livret A + 1,11%	2,810	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
Vilogia	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	879 746,00	0,00	18,85	A	V	Livret A + 1,11%	2,810	V	Livret A + 1,11%	2,810	A-1	EUR	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>40 185 395,99</b>	<b>30 513 251,40</b>											<b>908 070,14</b>	<b>1 193 695,51</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 979 685,90
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>1 979 685,90</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>39 674 606,53</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>4,99</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

## SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>158 420,00</b>
2041511			PEMB PCRS	Autre personne de droit public	11 860,00
204182			ABBAYE BORDS MARNE	Etablissement de droit public	31 000,00
204182			DIR REG FINANCES PUBLIQUES BSPP (POMPIERS DE PARIS)	Autre personne de droit public	75 560,00
20421			BENEFICIAIRES INDETERMINEES - ALARMES	Personne physique	10 000,00
20421			BENEFICIAIRES INDETERMINEES - ACQUISITION VELO ELECTRIQUE	Personne physique	30 000,00
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>2 204 482,70</b>
65736211			CINÉMA JOINVILLE LE PONT	Etablissement de droit public	114 420,00
657363			CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement de droit public	1 125 148,00
65748			AMICALE DES USAGERS DU PORT	Association	3 100,00
65748			COMPAGNIE NAGANANDA	Association	1 000,00
65748			ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT CH	Association	1 500,00
65748			ASSOCIATION ATELIER 55	Association	500,00
65748			ASSOCIATION CARRE DES CANOTIERS	Association	1 500,00
65748			CHORALE A COEUR JOIE DYAPASON	Association	1 500,00
65748			L'ECHIQUIER DE JOINVILLE	Association	9 000,00
65748			BALADINS DE JOINVILLE	Association	6 500,00
65748			SUTOR	Association	20 000,00
65748			CAFÉ MOZ'ART	Association	1 800,00
65748			VIVO JOINVILLE	Association	1 500,00
65748			COMPAGNIE VILAIN DEFAUT	Association	1 000,00
65748			SOLEIL NOIR	Association	1 000,00
65748			JOINVILLE AUTO CLASSIC	Association	1 000,00
65748			AMCJ	Association	7 000,00
65748			ASSOCIATION PULPITUM	Association	1 000,00
65748			ARTISTES SPORTIFS DE COEUR AS D	Association	7 000,00
65748			ATHLETIQUE CLUB DE PARIS JOINVILLE	Association	78 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			AVIRON MARNE ET JOINVILLE	Association	110 000,00
65748			BASKET CLUB DE JOINVILLE	Association	16 500,00
65748			BOXING CLUB DE JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			CITOYEN DU MONDE	Association	3 500,00
65748			DOJO CLUB DE JOINVILLE	Association	2 500,00
65748			ELAN GYM JOINVILLE	Association	8 000,00
65748			JOINVILLE EAU VIVE	Association	9 000,00
65748			JOINVILLE HANDBALL	Association	30 000,00
65748			JOINVILLE JUDO JUJITSU	Association	500,00
65748			KARATE CLUB	Association	1 500,00
65748			RACING CLUB DE JOINVILLE	Association	19 000,00
65748			SHOTOKAN KARATE CLUB JOINVILLE	Association	1 500,00
65748			TAEKWONDO HAPKIDO CLUB DE JOINVILLE	Association	2 000,00
65748			THIAM BOXING PUNCH	Association	3 000,00
65748			JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE	Association	3 500,00
65748			YOGA JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			AMICALE DE PETANQUE DE MOZART	Association	750,00
65748			JOINVILLE GYM	Association	1 000,00
65748			SPOT AND CO	Association	1 000,00
65748			ASS.JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE	Association	60 000,00
65748			PLACE AU VÉLO	Association	1 500,00
65748			APF BERNARD PALISSY	Association	1 500,00
65748			ADIL 94	Association	500,00
65748			ARJ ASSO. DES RETRAITES JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			ENDURO 18/112	Association	700,00
65748			LA PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
65748			SNL VAL DE MARNE	Association	500,00
65748			UNAFAM 94	Association	200,00
65748			COMITE FRANCAIS SECOURISME DE	Association	1 000,00
65748			CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	5 000,00
65748			SECOURS CATHOLIQUE	Association	700,00
65748			PROTECTION CIVILE PARIS SEINE	Association	1 500,00
65748			FRANCE ALZHEIMER VAL DE MARNE	Association	300,00
65748			LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	Association	500,00
65748			DE SAINT VINCENT DE PAUL CONSEIL	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			RESTAURANTS DU COEUR	Association	2 000,00
65748			AFM	Association	1 000,00
65748			ACTIVES MAM S	Association	22 000,00
65748			LA RESSOURCERIE	Association	4 500,00
65748			TREMLIN 94	Association	500,00
65748			LES BRAILLEURS DE SIGNES	Association	1 000,00
65748			V M E H - VISITES DE MALADES EN HOPITAL	Association	350,00
65748			ASSO. DES MEMBRES DE L'ORDRE NAT	Association	200,00
65748			A.R.A.C.	Association	400,00
65748			FNACA	Association	1 000,00
65748			FÉDÉRATION NAT. A. MAGINOT	Association	3 000,00
65748			SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES LÉGION D'HONNEUR	Association	150,00
65748			AMOPA	Association	70,00
65748			COMITE REGIONAL DES JOINVILLAIS	Association	1 500,00
65748			RASSEMBLEMENT JOINVILLAIS DES AMIS DES ANIMAUX	Association	4 000,00
65748			JOINVILLE CITE FORET	Association	7 000,00
65748			MIREILLE & MARCEL	Association	2 000,00
65748			ICI PALISSY	Association	1 000,00
65748			ASSOCIATION JOINVILLE LES PRES	Association	1 500,00
65748			PEEP FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	Association	350,00
65748			UNAAP FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	Association	350,00
65748			FCPE FÉDÉRATION PARENTS D'ÉLÈVES	Association	350,00
65748			L'ANGLAIS DES KIDS	Association	350,00
65748			FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLEGE JULES FERRY	Association	200,00
65748			ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JULES FERRY	Association	300,00
65748			COLLEGE JULES FERRY	Association	1 500,00
65748			COLLEGE JEAN CHARCOT	Association	1 500,00
65748			AFM RÉVERSION DANS LE CADRE DU TÉLÉTHON	Association	900,00
65748			ASSOCIATION ENSEMBLE	Association	200,00
65748			ASSOCIATION TRAIT D'UNION	Association	200,00
65748			FÊTE DE L'ECOLE POLANGIS MATERNELLE	Association	307,70

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			FÊTE DE L' ECOLE SIMONE VEIL	Association	368,90
65748			FÊTE DE L' ECOLE SIMONE VEIL CLASSE CP	Association	66,30
65748			FÊTE DE L' ECOLE P'TIT GIBUS MATERNELLE	Association	217,60
65748			FÊTE DE L' ECOLE LA FONTAINE MATERNELLE	Association	170,00
65748			FÊTE DE L' ECOLE POLANGIS PRIMAIRE	Association	673,80
65748			FÊTE DE L' ECOLE VOISIN PRIMAIRE	Association	336,60
65748			FÊTE DE L' ECOLE PARANGON PRIMAIRE	Association	348,50
65748			FÊTE DE L' ECOLE JJ GRESSIER PRIMAIRE	Association	355,30
65748			ECOLE POLANGIS PRIMAIRE CLASSE DE DÉCOUVERTE	Association	450,00
65748			ECOLE PARANGON PRIMAIRE CLASSE DE DÉCOUVERTE	Association	150,00
65748			ECOLE VOISIN PRIMAIRE CLASSE DE DÉCOUVERTE	Association	300,00
65748			ECOLE JJ GRESSIER PRIMAIRE CLASSE DÉCOUVERTE	Association	300,00
65748			LES PETITS PINSONS	Association	111 000,00
65748			MAISON BLEUE JOINVILLE LE PONT	Association	65 250,00
65748			LA MAISON KANGOUROU	Association	290 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,90</b>	<b>0,00</b>	<b>4,90</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	1,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>88,00</b>	<b>1,00</b>	<b>89,00</b>	<b>67,60</b>	<b>14,90</b>	<b>82,50</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	25,00	1,00	26,00	23,80	0,00	23,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	12,00	0,00	12,00	9,80	1,00	10,80
Adjoint administratif terr.	C	11,00	0,00	11,00	8,00	2,00	10,00
Attaché	A	17,00	0,00	17,00	13,00	4,00	17,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur	B	12,00	0,00	12,00	6,00	6,00	12,00
Rédacteur principal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,90	2,90
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>143,00</b>	<b>8,00</b>	<b>151,00</b>	<b>96,35</b>	<b>44,91</b>	<b>141,26</b>
Adjoint technique pal 1 cl	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	41,00	2,00	43,00	27,58	12,60	40,18
Adjoint technique territorial	C	51,00	5,00	56,00	34,17	18,51	52,68
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00

Ingénieur	A	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	5,00	1,00	6,00	0,60	4,80	5,40
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>23,00</b>	<b>1,00</b>	<b>24,00</b>	<b>17,00</b>	<b>4,80</b>	<b>21,80</b>
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	7,00	1,00	8,00	4,00	3,80	7,80
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enf.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>16,00</b>	<b>1,00</b>	<b>17,00</b>	<b>9,00</b>	<b>7,91</b>	<b>16,91</b>
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	12,00	0,00	12,00	5,00	7,00	12,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Infirmière en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue cl.N	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,91	0,91
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,75</b>	<b>1,75</b>
Educateur territorial A.P.S	B	1,00	2,00	3,00	0,00	1,75	1,75
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>14,00</b>	<b>27,00</b>	<b>41,00</b>	<b>15,00</b>	<b>11,64</b>	<b>26,64</b>
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	2,00	6,00	8,00	4,40	0,00	4,40
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	4,00	16,00	20,00	4,42	7,59	12,01
Assistant ens. artistique	B	0,00	3,00	3,00	0,00	1,05	1,05
Professeur ens. art. Hcl.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. cl.N	A	0,00	2,00	2,00	1,18	0,00	1,18
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>69,00</b>	<b>23,00</b>	<b>92,00</b>	<b>45,05</b>	<b>17,14</b>	<b>62,19</b>
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	4,50	0,00	4,50
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	22,00	9,00	31,00	10,50	9,79	20,29
Adjoint territorial animation	C	37,00	14,00	51,00	26,05	6,35	32,40
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Animateur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>22,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22,00</b>	<b>19,10</b>	<b>0,00</b>	<b>19,10</b>
Brigadier-chef principal	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Chef de service de police	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur principal de police	A	2,00	0,00	2,00	1,10	0,00	1,10

Gardien-brigadier	<b>C</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>376,00</b>	<b>63,00</b>	<b>439,00</b>	<b>269,10</b>	<b>103,05</b>	<b>372,15</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	396	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	387	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	396	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	396	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	404	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	376	0,00	332-10	CDI
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	404	0,00	332-10	CDI
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	416	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	387	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	446	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	461	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	473	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	396	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	446	0,00	332-11	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	370	0,00	332-8-2°	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	380	0,00	332-8-2°	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	437	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	416	0,00	332-10	CDI
Animateur	B	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	415	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	480	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	567	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	506	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	528	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	638	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. artistique	B	CULT	397	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	415	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	415	0,00	332-10	CDI
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	332-10	CDI
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	397	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	397	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	332-23-1°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	491	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	332-10	CDI
Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	401	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	415	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	774	0,00	332-8-2°	CDD
Psychologue cl.N	A	MS	668	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	458	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	506	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	429	0,00	332-14	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR		0,00	A	A
Collaborateur de cabinet		OTR	621	0,00	333-1_333-10	A
Collaborateur de cabinet		OTR	448	0,00	333-1_333-10	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Contrat PEC Rédacteur	B	OTR ADM	389	0,00 0,00	A 332-23-1°	A CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
27/10/2016 - Affermage	La Maison bleue	La Maison bleue	SAS	65 250,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	ICF LA SABLIERE		ESH	1 295 494,30
-	PARIS HABITAT		OPH	2 123 141,85
-	SA D'HLM LOGIREP		ESH	20 897 448,84
-	IMMOBILIERE 3F		ESH	1 399 500,84
-	L'HABITATION CONFORTABLE		ESH	746 509,52
-	SEQENS		ESH	1 686 300,05
-	CDC HABITAT		ESH	2 364 856,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- Subvention de fonctionnement	La Maison Kangourou	La Maison Kangourou	Association loi 1901	290 000,00
- Subvention de fonctionnement	Les Petits Pinsons			111 000,00
- Subvention de fonctionnement	Aviron Marne et Joinville	Aviron Marne et Joinville	Association loi 1901	110 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

## LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
EPT PARIS EST MARNE BOIS	25/03/2020	Contribution aux organismes de regroupement	700 000,00
FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS	25/03/2020	Contribution aux organismes de regroupement	1 550,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication		Contribution aux organismes de regroupement	4 600,00
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France		Contribution aux organismes de regroupement	4 300,00
Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)		Contribution aux organismes de regroupement	3 000,00
SYNCOM		Contribution aux organismes de regroupement	900,00
Syndicat mixte Autolib Vélib Métropole		Contribution aux organismes de regroupement	50 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Cinéma	01/03/2009	03/02/2009	21940042100182	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 029 992,25	1 029 992,25
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	278 567,23	278 567,23
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 308 559,48	1 308 559,48

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 308 559,48	1 308 559,48
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 308 559,48	1 308 559,48

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2 080 000,00	2 080 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	11 762 697,80	11 762 697,80
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	9 682 697,80	9 682 697,80

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>2 080 000,00</b>	<b>2 080 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 950 000,00</b>	<b>1 950 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 950 000,00	1 950 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>130 000,00</i>	<i>130 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>11 762 697,80</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>2 000 500,00</b>	<b>2 000 500,00</b>
10222	FCTVA	1 800 000,00	1 800 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	200 000,00	200 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	500,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>9 762 197,80</b>	<b>9 762 197,80</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	4 000,00	4 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	50 000,00	50 000,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	1 000,00	1 000,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	20 000,00	20 000,00
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	17 500,00	17 500,00
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	6 000,00	6 000,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	25 000,00	25 000,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	7 000,00	7 000,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	16 000,00	16 000,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	15 000,00	15 000,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	70 000,00	70 000,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	500,00	500,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	50 000,00	50 000,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	1 000 000,00	1 000 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	75 000,00	75 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	55 000,00	55 000,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	20 000,00	20 000,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	8 000,00	8 000,00
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	100 000,00	100 000,00
28148	<i>Construct° sol autrui - Autres construct</i>	585 000,00	585 000,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	75 000,00	75 000,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	90 000,00	90 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	75 000,00	75 000,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	15 000,00	15 000,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	42 000,00	42 000,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	9 000,00	9 000,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	23 000,00	23 000,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	16 000,00	16 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	310 000,00	310 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026</b>			
281837	Matériel informatique scolaire	30 000,00	30 000,00
281838	Autre matériel informatique	205 000,00	205 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	70 000,00	70 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	105 000,00	105 000,00
28185	Matériel de téléphonie	25 000,00	25 000,00
28188	Autres immo. corporelles	585 000,00	585 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500 000,00	4 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 462 197,80	1 462 197,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie sans autonomie financière et non personnalisée	Édition du journal municipal			SPIC

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	39 930 000,00	1,51	40,67	0,00	16 239 531,00	1,47
TFPNB	41 400,00	47,32	36,27	0,00	15 016,00	47,32
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	845 700,00	-19,07	24,30	0,00	123 303,00	-19,07
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>16 494 510,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## 7 . Actualisation des autorisations de programme

Conformément aux instructions de la norme comptable M57, la commune doit engager comptablement la totalité des dépenses à laquelle elle est engagée juridiquement par la passation d'un marché public, et ce dès sa notification, même si cette dépense va en réalité être étalée sur plusieurs années. Cela conduisait à un gonflement des dépenses restant à réaliser en fin d'exercice qui doivent le plus souvent être couvertes par la conclusion d'un emprunt.

La réglementation permet dans le cadre du vote d'autorisations de programmes pluriannuels, de n'inscrire chaque année au budget que les crédits nécessaires à l'engagement et au paiement de la dépense annuelle.

Ce mode de gestion évite un recours excessif à l'emprunt et offre une meilleure lisibilité sur l'avancement des projets liés à ces programmes.

A l'occasion du vote du budget primitif 2026 il est proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme n°9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

### **Autorisation de programme n°9 – Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée Prolongation de l'opération sans modification de son montant et ouverture de crédit de paiement**

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2015, la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée : un plan pluriannuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

L'enveloppe initiale de 1 061 719 € TTC a été révisée en 2021, 2022, 2023 et 2025 pour un montant total de 1 424 878,66 €.

En 2025, le montant des crédits ouverts s'élevait à 195 507,86 € pour un total de réalisation représentant 119 185,52 €.

Des travaux restant à réaliser il est donc nécessaire de prolonger l'opération et d'ouvrir les crédits de paiements nécessaires dans le cadre de l'exercice 2026 de la manière suivante :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE</b>				
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>				<b>TOTAL Opération</b>
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 229 370,80	119 185,52	1 348 556,32	76 322,34	<b>1 424 878,66</b>

### **Autorisation de programme n°11 – Extension du réseau de vidéoprotection Prolongation de l'opération sans modification de son montant et ouverture de crédit de paiement**

Cette autorisation de programme créée en 2002 est venue compléter le dispositif de 44 caméras dont disposait la commune à fin 2021, reliées à un Centre de Supervision Urbain.

L'équipe municipale en concertation avec les services de l'État a décidé de renforcer le déploiement de la vidéoprotection afin de disposer d'un maillage très fin sur l'ensemble de son territoire.

Le montant des dépenses réalisées entre 2022 et 2025 s'élève à 1 724 046,28 € sur un montant total

d'opération à 1 874 406,76 €.

Des caméras restant à installer il est donc nécessaire de prolonger l'autorisation de programme et d'ouvrir des crédits de paiements nécessaires dans le cadre de l'exercice 2026 pour un montant de 150 360,48 €.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11 : EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION</b>				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 588 758,01	135 288,27	1 724 046,28	150 360,48	<b>1 874 406,76</b>

**Autorisation de programme n°12 – Aménagement et rénovation des voiries et espaces publics  
Révision des crédits de paiement**

La commune s'est engagée depuis 2022 sur un programme pluriannuel de rénovation des voiries et des espaces publics.

En 2026, sont prévues notamment les actions suivantes :

- La rénovation de la voirie de l'avenue et de la placette Wilson ;
- Les études en vue de la rénovation de la voirie de l'avenue Foch ;
- La fourniture et pose de jardinières en acier thermolaqué ;
- La réalisation des projets retenus dans le cadre du budget participatif.

Depuis 2022, le montant des dépenses réalisées s'élève à 9 779 652,95 € et pour l'exercice 2026. Il convient de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un montant de 2 027 508,27 €.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2022 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
5 410 603,16	4 369 049,79	9 779 652,95	2 027 508,27	<b>14 163 725,00</b>

**Autorisation de programme n°13 – Renouvellement du parc de véhicules et d'engins de la Ville  
Révision des crédits de paiement**

En 2023, la commune a souhaité lancer une autorisation de programme, affichant sa volonté d'accélérer le renouvellement de son parc automobile avec des « véhicules propres ».

Depuis 2023, le montant des dépenses réalisées s'élève à 388 646,24 € et pour l'exercice 2026 il convient de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un montant de 309 899,06 €.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS MUNICIPAUX</b>				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2023 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
18 955,28	369 690,96	388 646,24	309 899,06	<b>2 238 000,00</b>

**Autorisation de programme n°14 – Création d'un nouveau gymnase  
Prolongation de l'opération nécessitant une révision de son montant**

**et des crédits de paiement**

En 2024, la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un 3<sup>ème</sup> gymnase.

Le montant initial de l'opération qui était de 7 349 500,00 € a été porté à 8 800 000,00 € en 2025.

Les dépenses réalisées entre 2024 et 2025 représentent 1 459 805,82 €.

Des aléas et coûts supplémentaires nécessitent de prolonger l'opération et de réviser le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 9 300 000,00 €.

Dans le cadre de l'exercice 2026, il est nécessaire de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un total de 7 088 691,35 €.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14 : CONSTRUCTION DU 3 ÈME GYMNASSE</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
443 127,24	1 016 678,58	1 459 805,82	7 088 691,35	408 502,83	<b>9 300 000,00</b>

**Autorisation de programme n°15 – Construction d'un CTM  
Révision des crédits de paiement**

En 2024, la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un Centre Technique Municipal.

Le montant total de l'opération s'élève à 5 000 000,00 € et les dépenses réalisées entre 2024 et 2025 représentent 51 148,37 €.

Dans le cadre de l'exercice 2026, il convient de prévoir l'ouverture de crédits de paiement pour un total de 2 150 000,00 €.

**Autorisation de programme n°15 – Construction d'un CTM**

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
6 180,00	44 968,37	51 148,37	2 150 000,00	2 798 851,63	<b>5 000 000,00</b>

**Autorisation de programme n°16 – Extension de l'école du Parangon  
Révision des crédits de paiement**

En 2024, la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de l'extension de l'école du Parangon pour un montant total de l'opération de 4 686 000,00 €.

Le projet ayant finalement été abandonné puisque l'agrandissement de l'école ne se justifiait plus seuls des frais d'études ont été payés en 2024 pour un montant de 61 991,60 €.

Comme le prévoit la loi les entreprises qui avaient commencé à travailler sur le projet doivent être indemnisées, nécessitant donc l'ouverture de crédits de paiement dans le cadre de l'exercice 2026 pour un montant de 50 000,00 €.

Une fois ces sommes versées, une délibération sera prise pour clôturer l'opération.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 : EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de abandonnés	
61 991,60	0,00	61 991,60	50 000,00	- 4 574 008,40	<b>111 991,60</b>

Principaux textes réglementaires	Délibération du conseil municipal n°16 en date du 13 octobre 2015 relative à l'autorisation donnée au Maire de déposer la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, les autorisations de programme permettent de gérer nos investissements sur plusieurs années tout en évitant un recours excessif à l'emprunt et en améliorant la lisibilité financière.

Il est proposé d'actualiser plusieurs autorisations de programme structurantes :

- 1) L'accessibilité des bâtiments : 1,42 million ;
- 2) L'extension du réseau de vidéoprotection : 1,87 million ;
- 3) Le programme Voirie et Espace public : 14 millions ;
- 4) Le renouvellement du parc de véhicules : 2 millions ;
- 5) La construction du nouveau gymnase : 9,3 millions (montant total actualisé) ;
- 6) La construction du centre technique municipal : 5 millions d'euros ;
- 7) L'extension de l'école du Parangon avec la clôture du projet et des crédits résiduels de 50 000 euros.

Ces autorisations traduisent notre politique d'investissement ambitieuse : modernisation des équipements, amélioration du cadre de vie, transition écologique, sécurité, école et sport. Nous assumons un niveau d'investissement élevé pour préparer l'avenir.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°9 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE</b>				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 229 370,80	119 185,52	1 348 556,32	76 322,34	<b>1 424 878,66</b>

**Article 2** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°11 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11 : EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION</b>				
CREDIT DE PAIEMENTS				TOTAL Opération
Réalisé entre 2016 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	
1 588 758,01	135 288,27	1 724 046,28	150 360,48	<b>1 874 406,76</b>

**Article 3** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°12 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2022 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	
5 410 603,16	4 369 049,79	9 779 652,95	2 027 508,27	2 356 563,78	<b>14 163 725,00</b>

**Article 4** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°13 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS MUNICIPAUX</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé entre 2023 et 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027 à 2030	
18 955,28	369 690,96	388 646,24	309 899,06	1 539 454,70	<b>2 238 000,00</b>

**Article 5** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°14 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14 : CONSTRUCTION DU 3 ÈME GYMNASÉ</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
443 127,24	1 016 678,58	1 459 805,82	7 088 691,35	408 502,83	<b>9 300 000,00</b>

**Article 6** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°15 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15 :</b>					
<b>CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de 2027	
6 180,00	44 968,37	51 148,37	2 150 000,00	2 798 851,63	<b>5 000 000,00</b>

**Article 7 :** Décide de réviser l'autorisation de programme n°16 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 :</b>					
<b>EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PARANGON</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL Opération
Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement de abandonnés	
61 991,60	0,00	61 991,60	50 000,00	- 4 574 008,40	<b>111 991,60</b>

**Article 8 :** Décide que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets des années concernées et que les reports des engagements se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année suivante.

**Article 9 :** Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (26)

Monsieur Francis SELAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

Contre : (9)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

## **8 . Durées d'amortissement des biens acquis par la commune**

Les dotations aux amortissements constituent une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Les amortissements permettent de constater chaque année la dépréciation des biens tout en dégageant une ressource destinée à les renouveler. Ils ne s'appliquent ni aux immobilisations propriétés de la commune qui sont affectées, concédées, affermées ou mises à disposition, ni aux terrains et aménagements de terrains hormis les terrains de gisement.

L'instruction comptable M57 adoptée par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 prévoit que l'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation.

Il commence à la date de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés.

Par simplification la date du mandat de paiement fait office de date de mise en service de l'immobilisation.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- Des frais d'études non suivis de réalisations, obligatoirement amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des frais d'insertion amortis sur une durée maximale de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximal de :
  - 5 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers, du matériel ou des études ;
  - 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ;
  - 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Les subventions d'équipement reçues pour la réalisation ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable font l'objet d'une reprise annuelle sur le même rythme d'amortissement que l'immobilisation. La reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- de fixer un seuil unitaire de 1 000,00 € permettant d'amortir les biens de faible valeur sur un an, en dérogeant au principe d'amortissement au prorata temporis ;
- d'approuver les durées suivantes d'amortissement :

## Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026

nature comptable M57	Libellé	Durée d'amortissement
202	Document d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
204113	Subvention d'équipement pour projets d'infrastructure d'intérêt national	15 ans
204114	Subvention d'équipement pour biens mobiliers versée à la commune	5 ans
204132	Subvention d'équipement pour voirie	15 ans
2041482	Subvention d'équipement pour bâtiments et installations	15 ans
20415331	Subvention à des EPA pour mobilier et matériel	15 ans
20415332	Subvention à des EPA pour batiments	15 ans
20415341	Subvention à des EPIC pour mobilier et matériel	15 ans
20415342	Subvention à des EPIC pour batiment	15 ans
204181	Subventions biens mobiliers versée à autre org public	15 ans
204182	Subvention biens immobiliers à autre org public	30 ans
204183	Subvention pour projet d'int national à autre org public	40 ans
20421	Subvention pour biens mobiliers versée à une p. privé	3 ans
20422	Sub pour biens immobiliers versée à une p. privée	15 ans
205	Concessions, brevets, licences	2 ans
2051	Logiciels, licences et droits similaires	2 ans
2111	Terrains nu	non amortissable
2112	Terrains de voirie	non amortissable
2113	Terrains aménagés autres que voirie	non amortissable
2115	Terrains bati	non amortissable
2116	cimetière	non amortissable
2121	Arbres et arbustes producteurs de revenus	non amortissable
2128	Autres agencements de terrains dont arbres producteurs de revenus	15 ans
21311	Batiments administratifs	non amortissable
21312	Batiments scolaires	non amortissable
21313	Batiments sociaux et médico sociaux	non amortissable
21314	Batiments culturels et sportif	non amortissable
21316	Equipements du cimetière	non amortissable
21318	Autres batiments public	non amortissable
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21351	Installations sur batiments publics	non amortissable
2138	Autres constructions	non amortissable
2141	Bâtiments publics sur sol d'autrui	20 ans
2148	Autres constructions sur sol d'autrui selon durée du bail	11 ans
2151	Réseaux de voirie	non amortissable
2152	Installations de voirie	non amortissable
21533	Réseaux cablés	20 ans
21534	Réseaux d'électrification	20 ans
21538	Autres réseaux	20 ans
21561	Matériel roulant	10 ans
215731	Matériel de voirie roulant	10 ans
215738	Autre matériel outillage de voirie	10 ans
21578	Autre matériel technique	10 ans
2158	Autres installations matériel et outillage technique	10 ans
21621	Oeuvres d'art	non amortissable
2162	Biens historiques et culturels mobiliers	non amortissable
21828	Autres matériels de transport	8 ans
21831	Matériel informatique scolaire	5 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21841	Matériel et mobilier scolaires	10 ans
21848	Autre matériel et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres équipements	10 ans
2188	Coffre fort	20 ans
	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faible valeur sont amorties sur un an (article R2321-1 CGCT)	1 000,00 €

Principaux textes réglementaires

Instruction budgétaire et comptable M57.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Brahim BAHMAD** : Mes chers collègues, les amortissements constituent une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ils permettent de constater la dépréciation des biens, de financer leur renouvellement et de préserver les équilibres financiers. La fameuse nomenclature M57 impose désormais un amortissement *pro rata temporis*. Il est proposé de fixer un seuil de 1 000 euros pour amortir les biens de faible valeur sur un an, de définir les durées d'amortissement par catégorie de biens et d'harmoniser les pratiques comptables.

Cette délibération permet une gestion patrimoniale plus sincère, une meilleure lisibilité financière et une anticipation du renouvellement des équipements. Il s'agit d'une délibération technique, mais essentielle pour la sincérité budgétaire.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**M. le Maire** : Pour être bien clair, votent pour Madame PEREZ et Monsieur RENUCCI. Qui s'abstient ? Monsieur Alexis LECLERC--DALMET et Madame ASTEGIANI. Le reste de l'opposition est contre. Merci.

**Brahim BAHMAD** : Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe un seuil unitaire de 1 000,00 € permettant d'amortir les biens de faible valeur sur un an, en dérogeant au principe d'amortissement au *pro rata temporis*.

**Article 2** : Fixe les durées d'amortissement conformément au tableau joint dans la présente délibération.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Contre : (5)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Abstention : (2)

Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

## **9 . Vote des taux d'imposition des taxes directes locales en 2026**

En 2016, les impôts dits économiques (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales) ont été transférées des communes à la Métropole du Grand Paris et à l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée et remplacée par la part départementale de la taxe foncière, augmentée d'un coefficient correcteur.

La commune ne dispose donc plus que d'un pouvoir de taux sur :

- La taxe foncière des propriétés bâties ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est donc proposé pour 2026 de conserver les taux appliqués en 2025 et qui sont inchangés depuis 2014 à savoir :

- 40,67 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 36,27 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 24,30 % pour la taxe sur les résidences secondaires.

Compte tenu des bases prévisionnelles estimées par les services fiscaux, la commune envisage les recettes suivantes :

- 16 239 531,00 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 15 016,00 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 123 303,00 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code général des impôts et notamment l'article 1639 A et suivants ;</li> <li>• Délibération du conseil municipal n°20 en date du 14 juin 2016 portant majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.</li> </ul>
Principaux documents de référence	État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Brahim BAHMAD** : Mes chers collègues, la commune ne dispose aujourd'hui que d'un pouvoir de taux limité : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non-bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé de maintenir les taux pour 2026, inchangés depuis 2014 :

- 1) 40,67 % pour la taxe foncière sur le bâti ;
- 2) 36,27 % pour la taxe foncière sur le non-bâti ;
- 3) 24,30 % pour les résidences secondaires.

Les recettes attendues sont aux alentours de 16,2 millions d'euros de taxe foncière sur le bâti, 15 millions pour la taxe foncière sur le non-bâti et 123 000 pour les résidences secondaires. Pardon, je crois que c'est 15 000 euros pour la taxe foncière sur le non-bâti, j'avais rajouté quelques zéros.

Ce choix traduit un engagement politique clair : pas d'augmentation d'impôts, protection du pouvoir d'achat et stabilité fiscale. Malgré l'inflation et la baisse des dotations, nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale.

Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur DUVERT.

Bernard DUVERT : Oui, quelques commentaires sur cette délibération n° 9, qui fixe pour l'année 2026 la taxe foncière à 40,67 %, ce qui, de mon point de vue, est trop élevé. Vous expliquez dans la délibération n° 6 que vous n'avez pas augmenté le taux municipal depuis 12 ans. On pourrait être tenté d'applaudir à une telle déclaration. Cependant, je tiens à vous rappeler que la majorité sortante avait augmenté cette taxe à trois reprises entre 2008 et 2014. Il n'est donc pas très étonnant que vous ne remontiez qu'à 12 années. Vous êtes donc un peu comptable de cette situation également.

Si l'on compare avec les communes limitrophes de Joinville, on est de plus en plus convaincu que ce taux est anormalement élevé. En 2025, les taux étaient les suivants :

- 4) Maisons-Alfort : 28,62 % ;
- 5) Nogent-sur-Marne : 33,47 % ;
- 6) Saint-Maur-des-Fossés : 31,29 % ;
- 7) Champigny-sur-Marne : 35,98 % ;
- 8) Saint-Maurice : 36,82 %.

Je n'ai pris que les communes toutes proches et limitrophes de Joinville.

Le maintien de ce taux à 40,67 % en 2026, que vous présentez comme une largesse fiscale, cache en fait une autre réalité. En effet, du fait d'une mutation foncière opérée depuis plusieurs années, dont le corollaire est une forme de gentrification, de plus en plus de Joinvillais se sont orientés vers l'accession à la propriété. Nos concitoyens qui paient la taxe foncière sont donc aujourd'hui beaucoup plus nombreux. Le montant de la taxe foncière perçue par la commune est en conséquence plus élevé, l'assiette de l'impôt étant plus large, ce qui, normalement, offre des marges de manœuvre pour envisager une réduction de ce taux.

La commune de Villiers-sur-Marne, se trouvant dans une situation similaire, a baissé légèrement, de l'ordre de 1 %, sa taxe foncière, ce qui ne prive visiblement pas la ville d'importantes rentrées fiscales, mais constitue un geste symbolique en direction des contribuables. Je vous invite donc à y réfléchir.

Brahim BAHMAD : Merci, Monsieur DUVERT. Nous en avons déjà parlé en commission, donc merci de reposer cette question. Nous avons essayé de vérifier ce qu'il s'est passé à Villiers. Nous n'avons pas encore trouvé, mais nous allons regarder.

Je vous donnerai la même réponse qu'en commission : la base à Joinville n'est pas la même qu'à Nogent ou à Vincennes, les villes et les territoires sont différents. Les bases ont été fixées depuis les années 70, ce qui fait que les valeurs locatives ont augmenté et que les taux augmentent forcément aussi. Nous avons donc un taux qui garantit quand même un service public, il ne faut pas l'oublier, qui est rendu à la population joinvillaise. On s'en rend compte dans les rues et les gens sont plutôt contents de vivre à Joinville. C'est donc votre avis qu'il est élevé.

Je vais vous reposer la même question : vous qui aviez un projet assez ambitieux pendant la campagne municipale, comment l'auriez-vous financé en baissant le taux d'imposition à Joinville-le-Pont ?

Bernard DUVERT : Je vous réponds. Nous n'avons pas dit que nous allions les baisser, mais que nous allions garder le taux, au moins au début du mandat, ne sachant effectivement pas ce qu'il se cachait dans les finances municipales. Nous avons prévu, comme l'un de nos collègues proche de moi, de les baisser par la suite.

Vous n'avez pas le monopole de l'ambition pour Joinville, Monsieur BAHMAD, nous pouvons également avoir de l'ambition. Ce n'est pas tout à fait la même ambition, elle ne se traduit pas de la même manière, mais nous avons également cette ambition.

M. le Maire : Je vous remercie, Monsieur DUVERT, pour votre remarque et votre réponse. Effectivement, chacun a le droit d'avoir un programme différent. Les Joinvillais ont fait le choix, c'est le nôtre qui a été retenu.

Au-delà de cette remarque, les gens qui viennent à Joinville-le-Pont et qui achètent, la première question qu'ils posent généralement au vendeur ou à l'agent immobilier qu'ils rencontrent porte sur le taux, la taxe foncière à Joinville-le-Pont. Il faut savoir qu'aujourd'hui, Joinville-le-Pont est l'une des villes les plus attractives de la région. J'entends que l'on puisse dire que la taxe foncière est forte, mais ça n'empêche pas les gens d'acheter, bien au contraire. C'est un premier point qui me semble important.

Pour rejoindre ce que disait Brahim à l'instant, il fait bon vivre à Joinville et les gens font des choix. En tout cas, ceux qui achètent font le choix d'une imposition foncière qui est peut-être chère, mais qui permet aussi, je le redis, d'avoir de très bonnes conditions de vie au quotidien pour les Joinvillais. Plus égoïstement, ça nous permet aussi – je reviens sur la remarque de Monsieur RENUCCI tout à l'heure – d'avoir des IFSE pour les animateurs qui ne sont pas de zéro comme à Paris, mais aux alentours de 200 euros.

Nous assumons donc complètement et il n'y aura pas de baisse du taux de fiscalité sur Joinville-le-Pont.

Brahim BAHMAD : Merci, Monsieur le Maire.

Pour conclure, Monsieur DUVERT, heureusement que nous n'avons pas le monopole de l'ambition pour la ville de Joinville, sinon il n'y aurait pas besoin d'avoir un Conseil municipal et il n'y aurait pas de débat politique. Heureusement que nous pouvons débattre ensemble.

Je voulais juste rajouter quelque chose par rapport à votre commentaire sur le budget. Les budgets sont officiels, ils sont transparents. Vous auriez peut-être pu l'étudier avant les élections pour savoir comment financer vos projets. C'était la petite remarque.

Enfin, je voudrais rajouter un élément, parce que nous n'avons parlé que des taux d'imposition, mais il y a également les tarifs municipaux, que nous n'augmentons pas. C'est quelque chose que les Joinvillais pourront apprécier : nous savons combien les temps sont durs en ce moment, donc nous avons décidé de ne pas augmenter les taux et les tarifs municipaux.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur RENUCCI.

Tony RENUCCI : Juste une remarque pour dire que dans notre groupe, il y aura une liberté de vote sur cette délibération entre pour ou contre.

Brahim BAHMAD : Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup. Est-ce bon pour les services ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe ainsi pour 2026 les taux d'imposition suivants :

	Taux communal 2026
Taxe sur le foncier bâti	40,67%
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,30%

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager et signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (27)

Monsieur Francis SELAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Contre : (5)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Abstention : (3)

Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()



COMMUNE : **042 JOINVILLE LE PONT**  
 ARRONDISSEMENT : **94 NOGENT SUR MARNE**  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE VINCENNES**

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2026**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits références 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39 335 071	40,67	99,48	39 930 000	16 239 531	40,67	16 239 531
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	28 103	36,27	150,88	41 400	15 016	36,27	15 016
Taxe d'habitation (TH)	1 372 182	24,30	61,33	987 500	239 963	24,30	239 963
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	16 494 510	123 303	16 617 813
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 1 044 921	Taux de référence de TH 2026 24,30	Taux de MTHRS applicable en 2026 60,00	Bases d'imposition provisionnelles 2026 845 700	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 123 303	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 123 303	16 617 813

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Produit total souhaité	8	9	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Produit total de référence (total colonne 5)	16 494 510	=	

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0		95 627		0	-1 436 394	8 066 413	6 725 646

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	6 725 646	+	Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	16 617 813	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	23 343 459
---	-----------	---	---	------------	---	---	------------

A CRETEIL  
 Le 17 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 PHILIPPE DUFRESNOY

Le  
 Pour la Commune,



COMMUNE : 042 JOINVILLE LE PONT  
 ARRONDISSEMENT : 94 NOGENT SUR MARNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VINCENNES

N° 1259 COM (2)

TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>			
a. Personnes de condition modeste	6 773	a. Par le conseil municipal	1 081 221	a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	84 512	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	4 253	a. Par le conseil municipal	366	d. Centrales hydrauliques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotations pour perte de THLV	89	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		g. Stations radioélectriques	
b. Dotations pour recentrage THRS		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
c. Mayotte	>>>	b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	987 500	a. TVA compensant la TH	>>>
b. Base minimum	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV		b. TVA compensant la CVAE	1 493 522
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	- 392 509	c. Coefficient correcteur	26 822
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV		d. Taux FB commune 2020	13 75
		e. Correction des bases MTHRS	- 205 915	e. Taux FB département 2020	
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>				<b>6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>	
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>				<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2026 au niveau :</b>	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	
	national 12	14	15	16	a. National >>>
	départemental 13	99,48	99,48	99,48	b. Communal >>>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	150,88	150,88	150,88	<b>Taux maximum :</b>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	61,33	61,33	61,33	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...</b>		<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>		<b>Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		a. Taux moyen départemental	24,53		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		b. Taux maximum de la majoration	0,230	30,08	

Conseil Municipal séance du 5 avril 2026

**10 . Budget annexe cinéma 2026 - reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2025**

Comme chaque année, il vous est proposé de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2026.

Pour ce faire, Madame la Comptable publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget annexe cinéma à la clôture de l'exercice 2025. Les résultats sont les suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00€
Résultat de clôture de l'exercice 2025	0,00€
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	- 24 156,84 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	62 400,21 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	38 243,37 €

En investissement, viennent s'ajouter à ces résultats les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reprendre sur 2026. En fonctionnement, il n'y a pas de restes à réaliser.

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
38 139,00 €	0,00 €

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 dans le budget annexe du cinéma de l'exercice 2026.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomenclature comptable M57 ;</li> <li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13.</li> </ul>
Principaux documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de résultats de l'exercice 2025 ;</li> <li>• Etats des restes à réaliser 2025.</li> </ul>

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame

Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, il est proposé de reprendre les résultats 2025 du budget annexe du cinéma. La section de fonctionnement est équilibrée, la section d'investissement présente donc un excédent de 38 240 000 euros, et des restes à réaliser sont également repris pour 38 000 euros. Ces résultats permettent de construire le budget 2026, que nous allons vous demander de voter juste après, du cinéma dans des conditions équilibrées.

Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur RENUCCI.

Tony RENUCCI : Juste pour préciser qu'au même titre que sur les autres délibérations budgétaires, nous voterons contre, puisque ce n'est pas notre gestion, mais j'ai perçu deux erreurs de copier-coller dans les délibérations 10 et 11. Je ne sais pas si elles y sont encore, mais c'était dans les PDF. Je pense qu'une partie de la délibération sur les taux des impôts a été collée par erreur dans les deux délibérations. Je ne l'avais pas vu en commission.

Brahim BAHMAD : Merci beaucoup. Nous allons le vérifier, merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur RENUCCI.

Je salue le travail de toute la Mairie, aussi bien de la Direction du service juridique, financier, logistique, communication, etc., parce que faire trois Conseils municipaux en trois semaines, je peux vous dire que c'est vraiment une épreuve difficile, et ceci pour toutes les mairies. Il arrive donc qu'il y ait des petits copier-coller.

Pour revenir à des choses plus sympathiques, j'ajoute une précision concernant le cinéma : 13 916 entrées sur l'année 2025 avec 229 séances et 60 spectateurs en moyenne. Je vous invite tous à aller à la salle Prévert, qui est vraiment une très, très belle salle, très confortable.

Je repasse la parole à Brahim.

Brahim BAHMAD : Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions ? *(Pas de questions)*

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma sur le budget primitif de l'exercice 2026 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025 :

- section de fonctionnement : 0,00 €
- section d'investissement : 38 243,37 €

Restes à réaliser 2025 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
38 139,00 €	0,00 €

**Article 2:** Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire vertu de l'article L.2122-17 du même code à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (26)

Monsieur Francis SELAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

Contre : (7)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Abstention : (2)

Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

## FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2025

Conseil Municipal de Vincennes - 15 avril 2026

## BUDGET ANNEXE - CINEMA

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévu	77 150,00	169 790,00	246 940,00
Réalisé	12 098,00	157 810,61	169 908,61
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévu	77 150,00	169 790,00	246 940,00
Réalisé	36 254,84	157 810,61	216 338,35
<i>Restes à réaliser</i>	38 139,00	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>			
Résultat de l'année	- 24 156,84	0,00	- 24 156,84
Résultat de l'année N-1	+ 62 400,21	0,00	+ 62 400,21
<b>RESULTAT CUMULE</b>	+ 38 243,37	0,00	+ 38 243,37
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)</b>	- 38 139,00	0,00	- 38 139,00

La comptable publique

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING-ABRY



Marie ROUSSEING ABRY  
Comptable Publique  
Service de Gestion Comptable  
de VINCENNES  
Direction Départementale des Finances  
Publiques du Val de Marne

Service de gestion comptable  
de VINCENNES  
130-132 Rue de la Jarry  
94304 VINCENNES CEDEX

## 11 . Budget annexe cinéma - vote du budget primitif 2026

Le budget primitif du cinéma est équilibré en dépenses et recettes à 220 899 €. Ces prévisions intègrent les résultats 2025 que nous venons de voter.

Ce budget se décompose ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

*(Équilibrée en dépenses et en recettes à 169 590 €)*

#### LES DEPENSES

**Les charges à caractère général (chapitre 011) 46 120,00 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du cinéma.

Sont imputés notamment les locations de films (18 000 €), les frais de maintenance du matériel de projection (7 220 €), des frais d'animation (1 000 €) et des frais d'impression d'affiches (3 550 €).

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 110 000,00 €**

Cette somme correspond au montant estimé de la mise à disposition du personnel de la commune pour le fonctionnement de l'activité cinéma.

La somme réellement constatée est refacturée par la commune et donne lieu à un remboursement du budget annexe cinéma vers le budget principal de la commune.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 270,00 €**

Cette somme correspond à une provision dans le cadre du remboursement de billets ou de cartes de cinéma aux usagers.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 200,00 €**

Ce chapitre correspond uniquement à l'annulation des titres de recettes émis sur des années antérieures.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 13 000,00 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements au prorata temporis des acquisitions réalisées en 2026.

#### LES RECETTES

**Produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) 48 000,00 €**

Il s'agit de la vente des billets d'entrée.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 114 420,00 €**

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre estimée versée par la commune en provenance du budget principal.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 7 170,00 €**

Il s'agit des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma.

**SECTION D' INVESTISSEMENT**

*(équilibrée en dépenses et en recettes à 51 309,00 €)*

**LES DÉPENSES**

**Les immobilisations corporelles (chapitre 21) 44 139 ,00 €**

En 2026 est prévue l'acquisition suivante :

- Dispositif Fidélio pour accessibilité des personnes à mobilité réduite pour 4 500,00 €
- Petit équipement pour 1 500,00 €

Est également prévue la somme de 38 139,00 € correspondant à des report 2025 :

- Patience de fond de scène : 15 750,00 €
- Système son: 21 750,00 €
- Switch pour projecteur : 639,00 €

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 7 170 ,00 €**

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

**LES RECETTES**

**Opération d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 13 000,00 €**

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

**Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 38 243,37 €**

Cette recette correspond au résultat excédentaire de 2025 évoqué dans la délibération précédente.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2026.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomenclature comptable M57 ;</li> <li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13.</li> </ul>
Principaux documents de référence	Projet de budget primitif pour l'exercice 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Brahim BAHMAD** : Mes chers collègues, le budget annexe du cinéma s'équilibre donc à 220 899 euros, avec une section de fonctionnement à 169 000 euros et une section d'investissement à 51 000 euros.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 1) Le personnel : 110 000 euros ;
- 2) Les charges générales : 46 000 euros ;
- 3) Les amortissements : 13 000 euros.

Les recettes sont constituées des ventes de billets pour 48 000 euros et d'une subvention communale à 114 000 euros.

Les investissements prévus sont l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite), l'amélioration du son et des équipements techniques. Ce budget permet le maintien de l'offre culturelle, une accessibilité pour tous et un équilibre financier du service. Le cinéma reste un équipement culturel important pour notre commune.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de questions*)

Monsieur le Maire m'a devancé, mais je voulais conclure en remerciant énormément les services financiers, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler, en passant par Clément LEROY, Julien GAYET, Stéphane DENNEULIN, qui m'ont énormément aidé pour mon premier budget. Je tenais à les remercier, ainsi que tous les agents du service financier. Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote, avant que j'oublie. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte, par chapitre, le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2026, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 220 899,00 €
- en dépenses 220 899,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 169 590,00 €
- en section d'investissement : 51 309,00 €

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (26)

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

Contre : (7)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Abstention : (2)

Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

**COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT**  
COMMUNE

Numéro SIRET : 21940042100182  
Poste comptable : VINCENNES

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget annexe : CINEMA**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

<b>Conseil Municipal</b> <b>Sommaire</b> du 15 avril 2026
---

**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

**II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

**III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

**IV - Annexes****A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

<b>Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026</b>	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	<b>42</b>
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	44
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	47

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20929

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7.48
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	7.76
3	Dépenses d'équipement brut / population	2.10
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	70.25%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111.89%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27.18%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11.49%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	194 065,45	169 908,61	62 400,21	A1	38 243,37
<b>Investissement</b>	36 254,84	12 098,00	(3) 62 400,21	A2	38 243,37
<b>Fonctionnement</b>	157 810,61	157 810,61	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	38 139,00	III + IV	0,00	B1 -38 139,00
<b>Investissement</b>	I	38 139,00	III	0,00	B2 -38 139,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	104,37
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	104,37
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 38 139,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	38 139,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	13 170,00	13 065,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	38 139,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 38 243,37
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>51 309,00</b>	<b>51 309,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	169 590,00	169 590,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>220 899,00</b>	<b>220 899,00</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	69 980,00	38 139,00	6 000,00	6 000,00	44 139,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>69 980,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>44 139,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>69 980,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>44 139,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 170,00		7 170,00	7 170,00	7 170,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>7 170,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>77 150,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>51 309,00</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>51 309,00</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**Conseil Municipal – séance du 15 avril 2026**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 549,79	0,00	65,63	65,63	65,63
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 549,79</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 549,79</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 200,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>13 200,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>14 749,79</b>	<b>0,00</b>	<b>13 065,63</b>	<b>13 065,63</b>	<b>13 065,63</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>38 243,37</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>51 309,00</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>5 830,00</b>
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	45 990,00	0,00	46 120,00	46 120,00	46 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	400,00	0,00	270,00	270,00	270,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 200,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 200,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>169 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>169 590,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	114 620,00	0,00	114 420,00	114 420,00	114 420,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>162 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>162 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 170,00	0,00	7 170,00	7 170,00	7 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>169 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>169 590,00</b>
--	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 830,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	7 170,00	7 170,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	44 139,00	0,00	44 139,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>44 139,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>51 309,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>51 309,00</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	46 120,00		46 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	110 000,00		110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	270,00	0,00	270,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	13 000,00	13 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>156 590,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>169 590,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>169 590,00</b>
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	65,63	0,00	65,63
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 000,00	13 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>65,63</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 065,63</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>38 243,37</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>51 309,00</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 000,00		48 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	114 420,00		114 420,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	7 170,00	7 170,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	162 420,00	7 170,00	169 590,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>169 590,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>77 150,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>51 309,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 980,00	38 139,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	44 139,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>69 980,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>44 139,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>69 980,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>44 139,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 170,00			7 170,00	7 170,00		7 170,00	7 170,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>7 170,00</b>			<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>51 309,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>14 749,79</b>	<b>0,00</b>	<b>13 065,63</b>	<b>13 065,63</b>	<b>13 065,63</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 549,79	0,00	65,63	65,63	65,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 549,79</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 549,79</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	13 200,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 200,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>38 243,37</b>
---	------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>51 309,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>77 150,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 170,00</b>	<b>51 309,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 980,00	38 139,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	44 139,00
21838	Autre matériel informatique	588,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	69 392,00	38 139,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	44 139,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>69 980,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>44 139,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>69 980,00</b>	<b>38 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>44 139,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 170,00			7 170,00	7 170,00		7 170,00	7 170,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 170,00			7 170,00	7 170,00		7 170,00	7 170,00
139148	Subv. transf. Autres communes	987,00			6 184,00	6 184,00		6 184,00	6 184,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 183,00			986,00	986,00		986,00	986,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>7 170,00</b>			<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>14 749,79</b>	<b>0,00</b>	<b>13 065,63</b>	<b>13 065,63</b>	<b>13 065,63</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 549,79	0,00	65,63	65,63	65,63
13148	Subv. transf. Autres communes	1 549,79	0,00	65,63	65,63	65,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 549,79</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 549,79</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>	<b>65,63</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 200,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		505,00	505,00	505,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 237,00		3 241,00	3 241,00	3 241,00
28188	Autres immo. corporelles	9 963,00		9 254,00	9 254,00	9 254,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 200,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>169 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	45 990,00	0,00	0,00	46 120,00	46 120,00	0,00	46 120,00	46 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	400,00	0,00	0,00	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 200,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 200,00</b>			<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>169 590,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

### RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>169 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	114 620,00	0,00	114 420,00	114 420,00	114 420,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>162 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>162 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 170,00	0,00	7 170,00	7 170,00	7 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>169 590,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>169 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	45 990,00	0,00	0,00	46 120,00	46 120,00	0,00	46 120,00	46 120,00
6042	Achats de prestations de services	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 750,00	0,00	0,00	1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	18 700,00	0,00	0,00	18 700,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	7 220,00	0,00	0,00	7 220,00	7 220,00	0,00	7 220,00	7 220,00
6182	Documentation générale et technique	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
6236	Catalogues et imprimés	3 550,00	0,00	0,00	3 550,00	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	650,00	0,00	0,00	650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	0,00	0,00	250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	400,00	0,00	0,00	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
65888	Autres	400,00	0,00	0,00	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 200,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	13 200,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 200,00</b>			<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	32 855,82
Montant des ICNE de l'exercice N-1	39 784,86
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>169 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>	<b>169 590,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	114 620,00	0,00	114 420,00	114 420,00	114 420,00
74748	Participation autres communes	114 620,00	0,00	114 420,00	114 420,00	114 420,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>162 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>162 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>	<b>162 420,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 170,00	0,00	7 170,00	7 170,00	7 170,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 170,00	0,00	7 170,00	7 170,00	7 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65,63	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>65,63</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		65,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2026-04-14
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	202 - Documents d'urbanisme	10	14/04/2026
L	2031 - Frais d'études non suivies de réalisation	5	14/04/2026
L	2033 - Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	14/04/2026
L	204132 - Sub pour biens immobiliers versée au département	15	14/04/2026
L	20414 - Sub pour biens mobiliers versée à la commune	5	14/04/2026
L	2041482 - Sub pour bâtiments et installations	15	14/04/2026
L	20415331 - Sub à des EPA pour biens mobiliers, matériel et études	15	14/04/2026
L	20415332 - Sub à des EPA pour batiments et installations	15	14/04/2026
L	20415341 - Sub à des EPIC pour biens mobiliers, matériel et études	15	14/04/2026
L	20415342 - Sub à des EPIC pour batiments et installations	15	14/04/2026
L	204181 - Sub biens mobiliers, matériel et études	15	14/04/2026
L	204182 - Sub bâtiments et installations	15	14/04/2026
L	204183 - Sub pour projets d'infrastructures d'int national	30	14/04/2026
L	20421 - Sub pour biens mobiliers versée à une p. privé	3	14/04/2026
L	20422 - Sub pour biens immobiliers versée à une p. privée	15	14/04/2026
L	205-Logiciels, licences, concessions, brevets	2	14/04/2026
L	2051 - Logiciels et licence	2	14/04/2026
L	2111 - Terrains nu	0	14/04/2026
L	2112 - Terrains de voirie	0	14/04/2026
L	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0	14/04/2026
L	2115 - Terrains batis	0	14/04/2026
L	2116 - Cimetière	0	14/04/2026
L	2121 - Arbres et arbustes producteurs de revenus	15	14/04/2026
L	2128 - Autres agencements de terrains dont arbres producteurs de revenus	15	14/04/2026
L	21311 - Batiments administratifs	0	14/04/2026
L	21312 - Batiments scolaires	0	14/04/2026
L	21313 - Batiments sociaux et médico sociaux	0	14/04/2026
L	21314 - Batiments culturels et sportif	0	14/04/2026
L	21316 - Equipements du cimetière	0	14/04/2026
L	21318 - Autres batiments publics	0	14/04/2026

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21321 - Immeubles de rapport	30	14/04/2026
L	21351 - Installations générales, agencements, sur batiments publics	0	14/04/2026
L	2138 - Autres constructions	0	14/04/2026
L	2141 - Bâtiments publics sur sol d'autrui	20	14/04/2026
L	2148 - Autres constructions sur sol d'autrui selon durée du bail	11	14/04/2026
L	2151 - Réseaux de voirie	0	14/04/2026
L	2152 - Installations de voirie	0	14/04/2026
L	21533 - Réseaux cablés	20	14/04/2026
L	21534 - Réseaux d'électrification	20	14/04/2026
L	21538 - Autres réseaux	20	14/04/2026
L	21561 - Matériel roulant	10	14/04/2026
L	215731 - Matériel de voirie	10	14/04/2026
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	10	14/04/2026
L	21578 - Autre matériel technique	10	14/04/2026
L	2158 - Autres installations matériel et outillage techniques	10	14/04/2026
L	21621 - Oeuvres d'art, biens sous-jacents	0	14/04/2026
L	2162 - Biens historiques et culturels mobiliers	0	14/04/2026
L	21828 - Autres matériels de transport	8	14/04/2026
L	21831 - Matériel informatique scolaire	5	14/04/2026
L	21838 - Autre matériel informatique	5	14/04/2026
L	21841 - Matériel et mobilier scolaires	10	14/04/2026
L	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	10	14/04/2026
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	14/04/2026
L	2188 - Autres équipements	10	14/04/2026
L	2188 - Coffre fort	20	14/04/2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	38 243,37	38 243,37
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-38 139,00	-38 139,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	104,37	104,37

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	104,37	104,37
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	104,37	104,37

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	7 170,00	7 170,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	13 000,00	13 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 830,00	5 830,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 170,00	7 170,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>13 000,00</b>	<b>III</b> <b>13 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	505,00	505,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 241,00	3 241,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	9 254,00	9 254,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**12 . Avenant n°2 à la convention d’occupation précaire conclue avec l’association Joinville-les-Prés**

Par délibération n°6 du 16 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la conclusion d’une convention d’occupation précaire portant sur une parcelle communale située place Bergisch-Gladbach, au profit de l’association Joinville-les-Prés, en vue de la création d’un jardin potager partagé.

Cette convention, signée le 3 mai 2021 et prolongée par un avenant n°1, arrive prochainement à échéance.

Elle a permis à l’association Joinville-les-Prés de disposer de ce terrain communal afin d’y développer un projet de potager solidaire. Cette initiative présente un intérêt général en ce qu’elle favorise la réappropriation de l’espace public par les habitants, tout en contribuant au développement d’une ressource alimentaire collective, durable et accessible à tous. Nous avons aussi à cette occasion désimperméabilisé une partie du trottoir.

Afin de permettre la poursuite des actions menées par l’association, il convient de prolonger la convention d’occupation précaire conclue avec l’association Joinville-les-Prés.

Il est donc proposé au conseil municipal d’approuver l’avenant n°2 à la convention conclue avec l’association Joinville-les-Prés, annexée à la présente délibération, afin de prolonger l’occupation précaire de cette parcelle communale à usage de potager partagé, de porter la durée totale de la convention à dix (10) ans, soit jusqu’au 3 mai 2031, et d’autoriser le maire à signer ledit avenant.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération du conseil municipal n°6 du 16 mars 2021 adoptant la convention d’occupation précaire d’une parcelle de terrain à usage de potager partagé ;</li> <li>• Délibération du conseil municipal n°31 du 28 juin 2021 portant modification de la convention avec l’association « Joinville-les-Prés ».</li> </ul>
Principaux documents de référence	Avenant n°2 à la convention d’occupation précaire conclue avec l’association Joinville-les-Prés.

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 9 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Jérôme TAGNON** : Le conseil municipal a approuvé en 2021 une convention d’occupation précaire avec l’association Joinville-les-Prés pour créer un jardin potager partagé place Bergisch Gladbach. Ce projet, qui a permis de désimperméabiliser une partie de trottoirs, favorise la réappropriation citoyenne de l’espace public et le développement d’une ressource alimentaire durable. La convention, initialement signée le 3 mai 2021 et prolongée une première fois, arrive à échéance.

Pour pérenniser cette initiative, il est proposé :

- 1) D'approuver l'avenant n° 2 ;
- 2) De prolonger la convention jusqu'au 3 mai 2031, soit 10 ans plus tard ;
- 3) D'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Ce projet, porté avec engagement par les élus, renforce les liens sociaux et l'écologie urbaine.

Je précise que cette délibération a reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 9 avril dernier.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Qui est pour ? À l'unanimité, merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'association Joinville-les-Prés, annexée à la présente délibération, relatif à l'occupation précaire d'une parcelle de terrain destinée à un usage de potager partagé.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférant et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

### **13 . Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de travaux dans les bâtiments de la commune et du CCAS**

Les besoins en matière d'entretien, de réparation et de petits travaux neufs dans les bâtiments concernent à la fois les bâtiments appartenant à la commune et ceux du centre communal d'action sociale (CCAS). Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes entre la commune et le CCAS afin de mutualiser la procédure de passation des marchés, de bénéficier d'économies d'échelle et d'avoir un prestataire unique pour chaque marché.

Les marchés seront des accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée de 4 ans. Ils seront passés selon une procédure adaptée.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver organise les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Elle prévoit que la commune sera le coordinateur du groupement. A ce titre, la commune mettra en œuvre la procédure de mise en concurrence et de choix des entreprises.

Le suivi de l'exécution des marchés et le paiement des factures seront réalisés par chaque entité.

Néanmoins, la commune aura également à sa charge une partie du suivi de l'exécution du marché avec la réalisation et la signature des éventuels avenants.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour la passation des marchés de travaux dans les bâtiments de la commune et du CCAS ;
- Préciser que la commune sera le coordonnateur du groupement de commandes ;
- Autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la commune.

Principaux textes réglementaires	Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8, L.2123-1 et R.2123-1.
Principaux documents de référence	Projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour les marchés de travaux dans les bâtiments de la commune et du CCAS.

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 9 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Jérôme TAGNON** : La Commune et le CCAS proposent de créer un groupement de commandes pour mutualiser l'entretien, les réparations et les petits travaux de leurs bâtiments.

Les objectifs sont les suivants :

- 1) Premier objectif : Économie d'échelle et prestataire unique par marché ;
- 2) Deuxième objectif : Accord-cadre à bon de commande sur quatre ans ;
- 3) Troisième objectif : La commune est coordinatrice, mise en concurrence, suivi global, chaque entité gérant ses factures.

Je vous propose :

- 4) D'approuver le projet de convention, en précisant que la commune sera le coordinateur du groupement de commandes ;
- 5) D'autoriser le maire à signer la convention.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 9 avril dernier.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Qui est pour ? À l'unanimité merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation des marchés de travaux dans les bâtiments à conclure entre le centre communal d'action sociale et la commune de Joinville-le-Pont, annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Précise que la commune sera le coordinateur du groupement de commandes.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

#### **14 . Création du conseil municipal des séniors**

L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité aux conseils municipaux d'instituer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces instances ont vocation à associer à la réflexion et à la décision une partie de la population particulièrement concernée par des enjeux d'intérêt communal.

À ce titre, le conseil des seniors constitue une véritable instance de démocratie locale participative. Créé pour la première fois en 2015 et renouvelé au début du précédent mandat municipal en 2020, il a notamment pour missions :

- 1) D'identifier et de faire remonter les besoins des retraités joinvillais afin d'améliorer leur vie quotidienne à Joinville-le-Pont ;
- 2) De proposer des animations répondant à leurs aspirations, en particulier autour du lien social et intergénérationnel ;
- 3) D'initier des actions en mobilisant des bénévoles et en promouvant la participation des seniors à divers aspects de la vie de la commune.

Le conseil des seniors constitue un comité consultatif composé de quinze membres, répartis en deux collèges :

- Le collège des élus, comprenant :
  - ☒ Le Maire ;
  - ☒ L'adjointe au Maire déléguée à la petite enfance et au lien social ;
  - ☒ La conseillère municipale déléguée aux seniors.
  
- Le collège des habitants, dont les membres doivent répondre aux conditions suivantes :
  - ☒ Résider sur la commune de Joinville-le-Pont ;
  - ☒ Être retraité ou âgé de plus de 62 ans ;
  - ☒ Ne pas exercer de mandat municipal dans la commune.

La Directrice du CCAS, ou son représentant, assiste de plein droit aux séances du conseil des seniors.

Conformément aux termes de son règlement intérieur, la durée des comités consultatifs ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. En conséquence, le mandat des membres du conseil des seniors ne peut être supérieur à celui des membres du conseil municipal.

Le règlement intérieur du conseil des seniors de Joinville-le-Pont a été adopté en octobre 2020. Aucune modification n'y ayant été apportée depuis cette date, ses dispositions demeurent pleinement applicables. À titre de rappel, ce règlement intérieur est annexé au présent document.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la création du nouveau conseil des seniors et au renouvellement de ses membres. Ce renouvellement s'effectuera par le lancement d'un appel public à candidatures.

Un comité de sélection, composé du Maire, de l'adjointe au Maire déléguée à la petite enfance et au lien social, ainsi que de la conseillère municipale déléguée aux seniors, sera chargé d'examiner les candidatures au regard des critères suivants :

- Représentativité de tous les quartiers ;
- Diversité socio-professionnelle ;
- Pyramide des âges ;
- Parité hommes/femmes ;
- Investissement dans la vie de la commune ;
- Projet porté.

Les candidats au titre du collège des habitants devront adresser un courrier motivé à Monsieur le Maire.

Monsieur le conseiller municipal Alexis LECLERC--DALMET propose plusieurs amendements :

- A l'article 1<sup>er</sup> : compléter la composition du collège des élus en remplaçant « *La conseillère municipale déléguée aux seniors* » par « *Un conseiller municipal minoritaire désigné par le conseil municipal* » ;
- Après l'article 2, insérer un article 3 ainsi rédigé :

*« Décide que les membres du collège des habitants du conseil des seniors sont désignés à l'issue d'un appel public à candidatures. Un comité de sélection est chargé d'examiner les candidatures. Il est composé :*

- *du Maire ;*
- *de l'adjointe au Maire déléguée à la petite enfance et au lien social ;*
- *de la conseillère municipale déléguée aux seniors ;*
- *d'un conseiller municipal minoritaire désigné par le conseil municipal.*

*Ce comité examine les candidatures au regard des critères suivants :*

- *représentativité de tous les quartiers ;*
- *diversité socio-professionnelle ;*
- *pyramide des âges ;*
- *parité femmes/hommes ;*
- *investissement dans la vie de la commune ;*
- *projet porté »*

Ces amendements ont respectivement fait l'objet d'un vote du conseil municipal et ont été rejetés.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au renouvellement du conseil des seniors et d'en approuver la composition ainsi que les missions.

Principaux textes réglementaires	Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-2.
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse du 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Hélène DECOTIGNIE : Mes chers collègues, la délibération qui vous est soumise concerne la création du conseil municipal des séniors.

Le code général des collectivités territoriales permet aux communes de mettre en place des instances consultatives afin d'associer les habitants aux réflexions locales. Dans ce cadre, le conseil des séniors constitue un outil important de participation citoyenne, dédié spécifiquement aux retraités et aux personnes âgées de la commune. Ce conseil existe déjà à Joinville-le-Pont, puisqu'il a été créé en 2015, puis renouvelé en 2020. Il est aujourd'hui proposé de procéder à son renouvellement pour un nouveau mandat municipal.

Ses missions sont multiples : il permet notamment d'identifier les besoins des seniors, de proposer des actions favorisant le lien social et intergénérationnel et de contribuer à la vie locale à travers des initiatives et des projets portés par ses membres.

Le conseil des séniors est composé de deux collèges : un collège d'élus et un collège d'habitants, composé de retraités ou de personnes âgées de plus de 62 ans résidant sur la commune et ne disposant pas de mandat municipal.

Le règlement intérieur du conseil des seniors a été adopté en octobre 2020. Aucune modification n'ayant été apportée depuis cette date, ses dispositions demeurent pleinement applicables.

Le renouvellement du collège des habitants se fera quant à lui *via* un appel à candidatures, puis une sélection fondée sur des critères de représentativité, de diversité et d'engagement dans la vie locale. Cet appel à candidatures se tiendra du 20 avril au 6 mai.

Enfin, il est proposé :

- 1) De confirmer les missions de cette instance consultative ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Je vous propose d'approuver la création du conseil des séniors pour la durée du mandat, ainsi que sa composition et ses missions.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Merci, Madame DECOTIGNIE.

Monsieur LECLERC--DALMET, je crois qu'il y a deux amendements.

Alexis LECLERC--DALMET : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue. Nous portons avec Joinville en commun deux propositions d'amendement sur ce projet. Je vais être assez bref. C'est peut-être un peu délicat, parce que je crois qu'ils ne sont pas partagés en amont avec le reste de l'opposition, mais ça avait été discuté en Commission Solidarité il y a deux semaines.

Le premier amendement vise à renforcer la transparence et la confiance dans le fonctionnement de l'instance en assurant la présence d'un ou d'une élue d'opposition dans son collège des élus, puisqu'en l'état, le collège des élus est composé de trois élus de la majorité. Rappelons que cette participation ne donnerait lieu à aucune indemnisation et n'emporterait aucune conséquence sur l'équilibre décisionnel du conseil.

Je ne sais pas si nous devons procéder à un vote à ce stade. Est-ce moi qui lance le vote ?

M. le Maire : Tout d'abord, merci pour vos propositions d'amendement. Avant de repasser la parole à Madame DECOTIGNIE, je rappelle que les trois élus présents au conseil des séniors – surtout les deux, puisque ce sera surtout Liliane REUSCHLEIN et Hélène DECOTIGNIE – sont seulement là pour tenir le stylo. Ce n'est pas péjoratif, mais ils sont là pour faire le compte rendu et surveiller la bonne équité et la garantie de l'intérêt général de cette instance. Donc, être élu dans ce conseil n'a pas lieu d'être.

Puis, je vous rappelle que le conseil des séniors est un lieu d'expression citoyen qui ne doit surtout pas être politisé. C'est vraiment cet objectif que nous avons gardé. C'est pour ça, je vous annonce tout de suite que nous allons voter contre les deux amendements que vous allez proposer. Je vous propose tout de même que vous procédiez au vote de vos deux amendements, puis je repasserai la parole à Madame DECOTIGNIE pour la délibération.

Alexis LECLERC--DALMET : Très bien, merci. C'est un vote par amendement, c'est bien ça ?

Sur ce premier amendement, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Effectivement, dans le même sens que ce que vous venez de dire, ce deuxième amendement est un pis-aller qui vise à s'assurer – je reprends le texte afin que ce soit cohérent avec ce que j'ai envoyé – que l'encadrement des modalités d'examen des candidatures soit transparent. C'est donc un amendement qui prévoit l'association d'un conseiller ou d'une conseillère municipale appartenant à l'opposition au sein du comité de sélection des membres, puisque, comme vous l'avez dit, ce n'est pas une commission politique. À cet égard, il nous semble important que l'opposition puisse siéger dans la commission qui désigne les membres, pour la transparence de cette désignation et sans remettre en cause la majorité dont dispose l'exécutif municipal au sein de cette commission.

Cette évolution est mineure, mais elle permettrait de renforcer la confiance dans le processus de désignation des membres du conseil des séniors en assurant un regard pluraliste sur la sélection opérée.

Je vous remercie.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Hélène DECOTIGNIE : Je vous remercie. Je vous précise par ailleurs que vous pouvez bien sûr proposer aux gens que vous connaissez de postuler et d'envoyer leur candidature, dès lors qu'ils ont plus de 62 ans, qu'ils ne sont pas élus et qu'ils habitent dans Joinville.

*(S'adressant à Monsieur LECLERC--DALMET) Avez-vous d'autres questions ? (Pas de questions)*

Monsieur DUVERT.

Bernard DUVERT : À la création de ce conseil en 2015, je vous rappelle, s'il était besoin, qu'il y avait deux représentants de l'opposition dans cette instance.

Hélène DECOTIGNIE : Merci, Monsieur DUVERT.

Chantal DURAND : Monsieur DUVERT, pardonnez-moi, je peux faire une erreur, mais pas parmi les élus.

Bernard DUVERT : Si, Madame DURAND.

Chantal DURAND : Les personnes de l'opposition étaient dans la partie habitants.

Bernard DUVERT : Attendez...

Chantal DURAND : C'était qui, s'il vous plaît ? Merci.

Bernard DUVERT : C'est Madame Chantal COLIN et Monsieur CLAIR qui y siégeaient en 2015.

Chantal DURAND : Non, Monsieur CLAIR n'était pas dans le conseil des séniors. Nous allons vérifier, s'il vous plaît.

Bernard DUVERT : Vous pouvez vérifier.

Chantal DURAND : Madame Chantal COLIN, oui, mais pas Monsieur CLAIR. Il était au conseil d'administration du CCAS. Enfin, si j'ai fait une erreur, je vous présenterai mes excuses, bien évidemment.

Bernard DUVERT : Vérifiez, Madame, vérifiez.

Liliane REUSCHLEIN : Si je peux me permettre, au niveau du conseil des séniors, il y avait effectivement un représentant de chaque opposition dans les membres du conseil des séniors en 2015, mais pas dans les élus. J'avais véritablement insisté pour qu'ils y soient à l'époque. Il y avait Madame ASTEGIANI dans un premier temps, et vous, peut-être bien. Non, pas vous. Il y avait Madame ASTEGIANI et quelqu'un d'autre. Ensuite, je crois que Monsieur CLAIR est effectivement arrivé dans le deuxième conseil des séniors, mais il n'était pas élu au moment où il y était. Il était bien dans une liste qui n'était pas la nôtre, mais il n'était pas élu.

Excuse-moi, Hélène, de prendre la parole, mais j'insiste bien pour dire que 12 personnes joinvillaises doivent constituer le collège joinvillais, pas élus, du conseil des séniors. Nous allons bien évidemment examiner toutes les demandes et – je vous en donne ma parole, ma parole de REUSCHLEIN, et franchement, elle vaut quelque chose, je vous jure – même si nous connaissons des noms, que nous savons que les gens sont sur des listes et qu'ils ne sont pas élus, nous ne les mettrons pas de côté. Vous avez ma parole, vous avez la parole d'Hélène. Ce n'est pas possible, ce n'est pas comme ça que ça se passera, et je pense que vous me connaissez pour savoir que ce n'est pas comme ça que ça se passera.

M. le Maire : En tout cas, on ne va pas revenir sur la parole de Liliane REUSCHLEIN. Je demande tout de même aux services de contrôler pour qu'il vous soit apporté une réponse claire et définitive sur 2015, sur le conseil.

Je vous propose de repasser la parole à Madame DECOTIGNIE.

Hélène DECOTIGNIE : Nous vous donnerons une réponse, Monsieur DUVERT.

Y a-t-il d'autres questions ?

Si vous voulez bien, nous allons passer au vote. Qui est pour ?

Pardon, excusez-moi, Monsieur RENUCCI.

Tony RENUCCI : Pour compléter le propos de Bernard, nous allons nous abstenir pour cette raison. Nous ne sommes pas du tout contre la création du conseil des séniors, mais c'est un sujet qui a été vu en commission. Il y a tout de même des signaux d'ouverture sur d'autres instances dans lesquelles l'opposition est maintenant représentée, donc il n'y avait pas de raison que ce ne soit pas le cas sur celle-là. Pour marquer notre désaccord, nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Je vous remercie de faire remarquer que nous essayons de travailler tous ensemble et en transparence.

Hélène DECOTIGNIE : Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Rejette les amendements proposés par Monsieur le conseiller municipal Alexis LECLERC —DALMET.

**Article 2** : Créé le conseil des seniors pour la durée du mandat du conseil municipal et approuve la composition suivante proposée par le maire :

- Le collège des élus, comprenant :
  - ☞ Le Maire ;
  - ☞ L'adjointe au Maire déléguée à la petite enfance et au lien social ;
  - ☞ La conseillère municipale déléguée aux seniors.
  
- Le collège des habitants, dont les membres doivent répondre aux conditions suivantes :
  - ☞ Résider sur la commune de Joinville-le-Pont ;
  - ☞ Être retraité ou âgé de plus de 62 ans ;
  - ☞ Ne pas exercer de mandat municipal dans la commune.

La Directrice du CCAS, ou son représentant, assiste de plein droit aux séances du conseil des seniors.

**Article 3** : Décide que le conseil des seniors peut être consulté par le maire et peut lui soumettre toute proposition contribuant à l'accomplissement de ses missions, notamment afin :

- D'identifier et de faire remonter les besoins des retraités joinvillais afin d'améliorer leur vie quotidienne à Joinville-le-Pont ;
- De proposer des animations répondant à leurs aspirations, en particulier autour du lien social et intergénérationnel ;
- D'initier des actions en mobilisant des bénévoles et en promouvant la participation des seniors à divers aspects de la vie de la commune.

**Article 4** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (27)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville), Madame Agnès ASTEGIANI ()

Abstention : (8)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

**15 . Convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne**

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), la commune de Joinville-le-Pont sollicite une subvention de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne pour une aide au fonctionnement des ludothèques.

La ludothèque municipale peut y prétendre, car elle défend un projet de qualité en proposant diverses activités ludiques aussi bien dans sa structure que hors les murs. La ludothèque s'adresse à un large public, de la petite enfance aux seniors. Elle accueille des scolaires, organise des créneaux petite enfance, des permanences dans les collèges, des ludomobiles, et des ciné-ludo en lien avec le cinéma Prévert et le Printemps du jeu, une fois par an, événement co-porté avec le service périscolaire.

Les différents indicateurs d'activité de la ludothèque permettent d'apprécier sa fréquentation ainsi que l'ampleur des actions menées auprès des usagers :

Au 31 décembre 2025 :

- La ludothèque comptait 458 familles adhérentes, soit 1 815 personnes bénéficiant de l'emprunt de jeux et du jeu sur place ;
- Elle a également touché 1 013 participants en 2024 lors d'animations hors les murs (hors temps scolaire) ;
- L'événement « Printemps du jeu » a rassemblé 2 100 participants.

La subvention de la CAF est calculée en fonction du nombre d'heures d'ouverture de la structure, à savoir 1 181 heures. Le montant forfaitaire horaire s'élève à 12,31 € par heure d'ouverture.

À titre d'exemple, en 2025, la ludothèque a été ouverte au tout public (hors accueils spécifiques et ludomobiles) pendant 657 heures.

Afin d'obtenir cette subvention, il convient de conclure une convention avec la CAF du Val-de-Marne.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la CAF du Val-de-Marne pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2026 et d'autoriser le maire à la signer.

Principaux documents de référence	Convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.
-----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 9 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Chantal ALLAIN : Mes chers collègues, la ludothèque municipale peut prétendre à cette subvention car elle défend un projet de qualité en proposant diverses activités ludiques, aussi bien dans sa structure que hors les murs.

Au 31 décembre 2025, la ludothèque comptait 458 familles, ce qui représente 1 815 personnes bénéficiant de l'emprunt de jeux ou de jeux sur place. Elle a également touché 1 013 participants en 2024 lors d'animations hors les murs et l'événement du Printemps du Jeu a rassemblé 2 100 participations. À titre d'exemple, la ludothèque a été ouverte à tous publics pendant 657 heures en 2025.

Afin d'obtenir cette subvention, il convient de conduire une convention avec la CAF du Val-de-Marne. L'année dernière, la subvention était de 8 200 euros.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Nous allons voter. Qui est pour ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la convention d'objectifs et de financement relative à la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques conclue avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

## **16 . Convention d'objectifs et de financement relative à la subvention des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) conclue avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le cadre du bonus territoire CTG**

Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) constitue un espace d'accueil ouvert aux enfants de moins de six ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Il fonctionne selon un principe d'accès libre, anonyme et sans inscription préalable.

Ce dispositif vise à favoriser les échanges entre familles, à soutenir les relations parents-enfants et à accompagner la parentalité, en présence d'une équipe d'accueillants formés à l'écoute et à l'accompagnement.

Le financement des lieux d'accueil enfants-parents repose sur une prestation de service, dénommée « prestation de service LAEP », calculée en fonction de l'activité de la structure. Ce financement est complété par le « bonus territoire CTG », attribué dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) conclue entre la commune de Joinville-le-Pont et la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne en 2023.

Le bonus territoire CTG constitue une subvention de fonctionnement visant à soutenir le développement du LAEP. Pour l'année de référence, ce financement est établi sur la base de 30

heures de fonctionnement. La subvention est versée sous la forme d'un montant forfaitaire de 16,84 € par heure, calculé à partir des heures réelles de fonctionnement, dans la limite de 80 % des charges de fonctionnement de la structure.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement n°4950-55694-4 conclue entre la commune de Joinville-le-Pont et la CAF du Val-de-Marne pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Principaux textes réglementaires	Délibération du conseil municipal n°30 du 7 décembre 2023 portant adoption de la convention territoriale globale entre la commune de Joinville-le-Pont et la CAF du Val-de-Marne.
Principaux documents de référence	Convention d'objectifs et de financement n°4950-55694-4 relative à la subvention des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) conclue avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le cadre du bonus territoire CTG.

A reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Liliane REUSCHLEIN : Les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents) sont un espace d'accueil ouvert aux enfants de moins de six ans, bien sûr accompagnés d'un parent ou d'un référent. Ils fonctionnent sur le principe d'un accès libre, anonyme, sans inscription préalable. Actuellement, ils se tiennent deux fois par mois. Ce dispositif vise à soutenir les relations parents-enfants, à accompagner la parentalité en présence d'une équipe formée à l'écoute et à l'accompagnement.

Ces lieux d'accueil sont financés par une prestation calculée en fonction de l'activité et complétée par le bonus CTG (Convention Territoriale Globale).

Il est donc proposé d'approuver cette convention, qui est jointe à la délibération, entre la ville et la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2026. Le montant forfaitaire est de 16,64 euros par heure sur la base de 30 heures de fonctionnement.

À titre indicatif, sur l'année dernière, 88 familles ont été accueillies. Cela ne veut pas dire qu'elles viennent régulièrement, elles peuvent venir plusieurs fois, elles peuvent venir une fois. Cela se compte en petits bâtons. C'est anonyme, nous connaissons seulement le prénom et l'âge de l'enfant. Puisque c'est anonyme, nous ne fixons pas de nom. Nous faisons ces statistiques, mais nous ne suivons pas les familles, ce n'est pas prévu comme ça.

Sur les trois premiers mois d'activité, sur la base de cinq accueils, onze nouvelles familles se sont présentées. Elles ont pu se présenter à chaque fois, elles ont pu ne se présenter qu'une fois. Nous n'avons pas d'autres moyens de faire des statistiques, puisqu'il n'y a pas de suivi.

Avez-vous des questions ?

Tony RENUCCI : Juste une petite question, parce que j'ai eu un doute : le lieu d'accueil enfants-parents est-il rue Vel Durand ?

Liliane REUSCHLEIN : Oui.

Tony RENUCCI : Est-ce au niveau du RAM (Relais Assistantes Maternelles) ?

Liliane REUSCHLEIN : Oui, il est au niveau du relais Petite Enfance, tout de suite à côté des Petits Chéris.

Si vous n'avez plus de questions, nous passons au vote. Qui est pour ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°4950-55694-4 relative à la subvention des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) conclue avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le cadre du bonus territoire CTG.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

## **17 . Engagement dans le dispositif service civique et demande d'agrément**

La commune s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et a renforcé en 2025 sa capacité d'accueil d'apprentis. 9 apprentis sont ainsi actuellement accueillis au sein de différents services.

La commune souhaite encore renforcer son engagement en faveur de l'accompagnement des jeunes en proposant également des missions de service civique à des jeunes volontaires.

Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Ce dispositif est codifié dans le code du service national.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique, et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des dix domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation :

- Solidarité ;
- Santé ;
- Education pour tous ;
- Culture et loisirs ;
- Sport ;
- Environnement ;
- Citoyenneté européenne ;
- Mémoire et citoyenneté ;
- Développement international et action humanitaire ;
- Intervention d'urgence.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6

à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissements publics ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

L'article L.120-9 du code du service national indique qu'une personne morale ne peut pas recruter par un contrat de service civique pour exercer des missions relevant du fonctionnement général de l'organisme d'accueil, ou confier des missions exercées par un agent public moins d'un an avant la date de signature du contrat.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population. A ce titre, le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme et ne pas exercer de tâches administratives et logistiques liées aux activités quotidiennes de l'organisme (secrétariat, accueil téléphonique, gestion des ressources humaines...).

Plusieurs conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- Les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires ;
- Les volontaires doivent intervenir en complément de l'action public et ne doit pas s'y substituer ;
- Les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualifications.

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail : il ne relève pas du code du travail mais du code du service national. En effet, l'article L.120-7 du code du service national dispose notamment que le contrat de service civique organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et la collectivité qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. Pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même : il reste soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure d'accueil à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts, par la structure d'accueil, par le versement d'une indemnité complémentaire en application de l'article R.121-25 du code du service national.

Une formation civique et citoyenne sera obligatoirement assurée au volontariat. Un référentiel de formation a été défini par l'agence de service civique.

Monsieur le conseiller municipal Alexis LECLERC—DALMET propose plusieurs amendements :

- Compléter l'article 1<sup>er</sup> par : « Précise que la durée hebdomadaire des missions confiées aux volontaires en service civique au sein de la commune ne pourra excéder 28 heures hebdomadaires » ;
- Compléter l'article 1<sup>er</sup> par : « Précise que la commune s'engage à respecter les obligations de formation des tuteurs prévues par le Code du service national et la doctrine de l'Agence du service civique.  
*Décide que tout tuteur de volontaire en service civique devra avoir suivi au moins une formation préalable, comprenant a minima une demi-journée dédiée à la fonction de tutorat, avant le recrutement de tout volontaire* » ;
- Compléter l'article 1<sup>er</sup> par : « Précise que la commune s'engage à garantir aux volontaires en service civique des conditions d'accueil et d'accompagnement au moins équivalentes à celles

*des agents municipaux, notamment en matière de prise en charge des frais de transport, d'accès à la restauration ou à une indemnité compensatrice, ainsi que, le cas échéant, d'accès aux équipements et prestations collectives de la collectivité ».*

Ces amendements ont respectivement fait l'objet d'un vote du conseil municipal et ont été adoptés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'accueil de personnes volontaires au service civique.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Code du service national ;</li><li>• Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;</li><li>• Décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique.</li></ul>
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

M. le Maire : Avant de passer la parole à Monsieur LECLERC--DALMET, qui est un expert de ce sujet, je veux juste vous dire que la Mairie de Joinville-le-Pont va continuer à travailler sur l'insertion des plus jeunes, aussi bien dans un sens civique que dans le sens d'une insertion sociale et professionnelle. Nous allons donc demander l'agrément pour pouvoir accueillir des jeunes pour le service civique, qui est lui-même, je le rappelle, codifié par le Ministère des Armées, par le service national.

Trois remarques avant de passer la parole, parce que nous avons différents amendements, dont certains sur lesquels nous allons abonder dans le sens et voter pour. Je vais être très clair, parce que c'était l'inquiétude qui avait été faite : le service civique n'est pas fait pour faire du remplacement. C'est le premier point extrêmement important. Nous ne prenons pas des jeunes en service civique pour faire du renfort sur des services. Ce n'est pas un contrat de travail, soyons bien d'accord. Au-delà de l'insertion sociale et professionnelle qui nous tient à cœur, puisque nous faisons aussi de l'apprentissage et accueillons beaucoup de stagiaires de troisième, de seconde et autres, ainsi que de bac pro en gestion et en administration, notre objectif est de continuer à développer ce que l'on appelle la marque employeur, notre objectif étant de continuer à être attractif, ce qui est bien sûr le cas aujourd'hui.

Je ne vais pas aller plus loin dans la délibération, je vais passer la parole à Monsieur LECLERC--DALMET pour nous présenter les différents amendements.

Alexis LECLERC--DALMET : Merci, Monsieur le Maire. Ce sont effectivement des amendements qui découlent de notre intervention en commission.

Le premier vise à compléter l'article 1<sup>er</sup> de la délibération par l'alinéa suivant : « Précise que la durée hebdomadaire des missions confiées aux volontaires en service civique au sein de la Commune ne pourra excéder 28 heures hebdomadaires ».

Le dispositif de service civique s'appuie sur le constat que l'engagement associatif et citoyen est

marqué socialement en raison de l'impossibilité pour certains et certaines jeunes précarisés de subvenir à leurs besoins matériels d'existence sans occuper un emploi limitant les possibilités d'engagement bénévole. Le service civique a donc été pensé à sa création comme un moyen de permettre à tous les jeunes et toutes les jeunes qui le souhaitent de s'engager dans un projet d'intérêt général en leur versant une indemnité fixe de près de 620 euros net mensuels, indépendamment du nombre d'heures réalisées.

En aucun cas, comme vous l'avez rappelé, il ne s'agit d'un emploi. Il n'est à ce titre pas encadré par le code du travail, mais par le code du service national.

Depuis sa création, de nombreuses dérives ont malheureusement été observées, frôlant parfois le travail déguisé, ce qui appelle les organisations publiques et privées accueillant des services civiques à fixer des garanties volontaristes quant à la qualité de l'accueil de volontaires en service civique. Le contexte légal a quant à lui évolué et permet désormais d'aller jusqu'à 48 heures de service hebdomadaire pour la même indemnité de 620 euros. Rappelons que plus de 80 % de cette indemnité, à hauteur de 505 euros, sont pris en charge par l'État. Donc, hormis la formation, l'encadrement et les divers avantages accordés, l'accueil d'un service civique ne représente que 115 euros mensuels pour la structure d'accueil.

Dans ce contexte, le présent amendement vise à garantir aux jeunes accueillis par la commune dans le cadre d'un volontariat en service civique que leur mission ne pourra excéder 28 heures hebdomadaires, soit une semaine de quatre jours de sept heures, leur permettant par exemple de dédier une journée par semaine à la poursuite de leur démarche d'insertion, de formation ou de recherche d'emploi.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Je vous propose donc de voter sur cet amendement. Qui est pour ?

M. le Maire : On parle bien du premier amendement ?

Alexis LECLERC--DALMET : Oui, du premier amendement, tout à fait.

M. le Maire : Nous sommes pour.

Alexis LECLERC--DALMET : À l'unanimité, me semble-t-il.

M. le Maire : Je pense que nous allons directement passer au quatrième.

Alexis LECLERC--DALMET : Tout à fait. Il y avait deux amendements en pis-aller de celui-ci.

Je passe donc à l'amendement suivant. L'article L.120-14 du code du service national impose la désignation d'un tuteur formé pour accompagner les volontaires en service civique. Au-delà de cette obligation, la qualité de l'accompagnement constitue un élément déterminant de la réussite des missions et de l'expérience vécue par les jeunes engagés. Le présent amendement vise à fixer un engagement supralégal de la commune en garantissant un niveau minimal de formation des tuteurs en amont – j'insiste, parce que c'est le « en amont » qui rend cet amendement supralégal – du recrutement des volontaires afin d'assurer un encadrement effectif conforme à l'esprit du dispositif et aux recommandations de l'Agence du service civique.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Non, et nous sommes entièrement d'accord avec vous, donc nous voterons pour cet amendement.

Alexis LECLERC--DALMET : Qui vote pour ? À l'unanimité, je crois. Je vous remercie.

Le dernier amendement que nous portons vise à ajouter à l'article 1<sup>er</sup> à nouveau : « Précise que la Commune s'engage à garantir aux volontaires en service civique des conditions d'accueil et d'accompagnement au moins équivalentes à celles des agents municipaux, notamment en matière de prise en charge des frais de transport, d'accès à la restauration ou à une indemnité compensatrice, ainsi que, le cas échéant, d'accès aux équipements et prestations collectives de la Collectivité ».

Cet amendement s'appuie sur le fait que le service civique constitue un engagement volontaire au service de l'intérêt général, distinct à nouveau d'un contrat de travail, mais qui implique néanmoins une présence régulière au sein des services de la Collectivité. Dans ce cadre, il nous semble légitime de garantir aux volontaires des conditions matérielles d'accueil dignes et adaptées, comparables à celles dont bénéficient les agents et agentes municipales et municipaux.

Cet amendement vise à garantir une prise en charge équitable de certains frais liés à l'exercice de leur mission, notamment en matière de transport et de restauration, afin de ne pas faire peser sur les jeunes engagés le coût de leur participation au service public.

Je vous remercie.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Ce n'était pas précisé dans la délibération, mais nous sommes entièrement d'accord, il est tout à fait normal que les futurs du service civique aient les mêmes droits que les autres agents. Nous voterons donc pour.

Tony RENUCCI : Juste une question, je me demandais si c'était initialement prévu dans le cadre de la loi ou si c'est forcément à l'initiative de la Collectivité ou de l'employeur en général.

Alexis LECLERC--DALMET : Pour rentrer dans le détail, mais en fait, sur l'indemnité qui est versée par l'Etat, il y a en réalité, une partie de cette indemnité qui est théoriquement visée à ces sujétions, au transport et à l'alimentaire, mais quand on a 620 euros d'indemnité, je trouve ça de bon sens de proposer d'aller au-delà, notamment en appliquant les droits sociaux existants. Dans certaines structures, cela pourra aussi être les chèques vacances, etc. Tout dépend un peu de ce qui est fait.

Cet amendement vise à dire que les droits accordés à l'ensemble des agents sont étendus au service civique, parce que ça nous semble aller de bon sens. Mais, dans la loi, la prise en charge des repas est théoriquement au sein de l'indemnité de 620 euros.

Tony RENUCCI : Pouvez-vous nous préciser quelles seraient les choses supplémentaires auxquelles ils accèderaient ? Je crois que cela a été dit, mais je n'ai peut-être pas tout entendu.

M. le Maire : Je n'ai pas la liste aujourd'hui, mais il s'agit bien sûr des repas et du transport. Nous verrons ensuite, peut-être le forfait Mobilité, si nécessaire. C'est à voir, nous verrons.

Alexis LECLERC--DALMET : Je vous remercie.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité, je vous remercie.

Un grand merci pour vos votes favorables à ces amendements.

M. le Maire : Merci à vous de nous avoir éclairés et d'avoir apporté des amendements très positifs. Je pense qu'il n'y a plus de questions, donc nous allons passer au vote. Qui est pour la délibération n° 17 ?

Alexis LECLERC--DALMET (*Intervention inaudible hors micro*)

M. le Maire : Pardon, y avait-il une autre question ?

Alexis LECLERC--DALMET : Ce n'est pas une question, c'est juste pour expliquer le vote... Je vous remercie, Monsieur le Maire, navré.

À titre personnel, je vais quand même voter contre. Les services civiques sont l'engagement d'une vie, j'ai été administrateur du Forum français de la jeunesse. Je suis défavorable à ce que les collectivités emploient des volontaires en service civique, ce qui trompe le sens de ce dispositif initial. Pour autant, je vous remercie pour ces amendements, qui permettent tout de même d'améliorer les conditions d'accueil des services civiques, puisque je me doute que ça va passer.

M. le Maire : Je suis un peu déçu, parce que le seul qui va voter contre, c'est celui qui est le plus engagé dans ce processus.

*(Rires)*

Je suis déçu, parce que je pense qu'en plus, l'intelligence qui a été apportée dans la commission et l'expertise que vous avez amenée mériteraient que vous votiez pour, également pour tous les Joinvillais et autres, puisque nous n'allons pas nous arrêter au recrutement de Joinvillais. Je suis personnellement déçu, parce que je pense que tout le monde aurait pu voter à l'unanimité, mais je respecte votre choix.

Je vais recommencer le vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article 1<sup>er</sup>** : Indique que le dispositif du service civique sera mis en place au sein de la collectivité dès après obtention de l'agrément nécessaire délivré par l'agence du service civique.

Précise que la durée hebdomadaire des missions confiées aux volontaires en service civique au sein de la commune ne pourra excéder 28 heures hebdomadaires.

Précise que la commune s'engage à respecter les obligations de formation des tuteurs prévues par le code du service national et la doctrine de l'Agence du service civique.

Décide que tout tuteur de volontaire en service civique devra avoir suivi au moins une formation préalable, comprenant a minima une demi-journée dédiée à la fonction de tutorat, avant le recrutement de tout volontaire.

Précise que la commune s'engage à garantir aux volontaires en service civique des conditions d'accueil et d'accompagnement au moins équivalentes à celles des agents municipaux, notamment en matière de prise en charge des frais de transport, d'accès à la restauration ou à une indemnité compensatrice, ainsi que, le cas échéant, d'accès aux équipements et prestations collectives de la collectivité.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à demander cet agrément auprès de l'Agence du service civique.

**Article 3** : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de chaque exercice considéré.

**Article 4** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (34)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville),

Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville), Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI ()

Contre : (1)

Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

## **18 . Créations et suppressions des emplois permanents**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de déterminer la création des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Tenant compte des modifications de l'organisation des services en lien avec les besoins du service public, il est ainsi proposé les évolutions mentionnées ci-dessous, modifiant la délibération du conseil municipal n°32 du 11 décembre 2024 portant sur la création, pour régularisation, de l'ensemble des emplois de la collectivité modifiée par les délibérations n° 26 du 3 mars 2025, n° 20 du 8 avril 2025, n°31 du 25 juin 2025, n° 30 du 7 octobre 2025, n° 42 du 9 décembre 2025.

### Création des emplois permanents :

- Sur la filière animation
  - 1 emploi permanent à temps non complet 20 % du temps de travail, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, correspondant aux fonctions suivantes : animateur périscolaire.
  
- Sur la filière médico-sociale
  - 1 emploi permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, catégorie A, correspondant aux fonctions suivantes : directrice de crèche ;
  - 2 emplois permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, catégorie B, dont les fonctions correspondent à l'intitulé du grade.
  
- Sur la filière sportive
  - 1 emploi permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, catégorie B, correspondant aux fonctions suivantes : responsable du service des sports.
  
- Sur la filière technique
  - 1 emploi permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, correspondant aux fonctions suivantes : adjoint technique – fonction ATSEM.

Les emplois permanents pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant d'un des grades des cadres d'emplois cibles ou au regard de leur parcours et de leurs compétences, d'un grade du cadre d'emplois inférieur.

Les emplois permanents pourront également être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (CGFP).

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du CGFP, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Pour répondre aux besoins temporaires tels que définis par l'article L.332-13 du même code, le recrutement d'agents contractuels est également autorisé à titre temporaire, pour une durée déterminée dans la limite de la durée d'absence de l'agent affecté sur l'emploi permanent à remplacer. Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

Selon la nature des emplois concernés, les emplois permanents pourront, par dérogation, être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP :

- L.332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L.332-8 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Au terme de la limite maximale de six ans à durée déterminée, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée, conformément aux articles L.332-9 à L.332-12 du même code. En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis sur la base des diplômes et de l'expérience et correspondront à ceux fixés pour le recrutement statutaire de l'emploi créé.

Les effets de la présente délibération et des suivantes, portant sur les créations et les suppressions d'emplois, sont et seront traduits dans les délibérations relatives au tableau des effectifs.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code général de la fonction publique et notamment les articles L.313-1, L.332-8 et suivants, L.332-13 et L.332-14 ;</li> <li>• Délibération n°32 du conseil municipal du 11 décembre 2024 relative à la création pour régularisation de 408 emplois ;</li> <li>• Délibération n°31 du conseil municipal du 25 juin 2025 relative à la création et suppression des emplois permanents ;</li> <li>• Délibération n°30 du conseil municipal du 7 octobre 2025 relative à la création et suppression des emplois permanents ;</li> <li>• Délibération n°42 du conseil municipal du 9 décembre 2025 relative à la création et suppression des emplois permanents.</li> </ul>
Principaux documents de référence	Tableau des effectifs.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

**Présents :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIJMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

**Absent(s) représenté(s) :**

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Saliha PONTVIANNE** : Chers collègues, cette délibération vise à créer des emplois permanents, conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, afin de répondre aux évolutions des besoins du service public.

Il est ainsi proposé de créer plusieurs emplois permanents, que je vais vous citer.

- 1) Dans la filière animation, l'augmentation du temps de travail d'un animateur périscolaire à temps non complet à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) maternelle Jougla ;
- 2) Dans la filière médico-sociale, un poste de directrice de crèche et deux postes d'auxiliaires de puériculture à la crèche Les Petits Chéris, suite à de nouveaux recrutements ;
- 3) Dans la filière sportive, un poste de responsable du service des Sports suite à un nouveau recrutement également ;
- 4) Dans la filière technique, un poste d'adjoint technique exerçant des fonctions d'ATSEM (Agent

Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à l'école maternelle Jougla suite à un avancement de grade.

Ces emplois ont vocation à être pourvus prioritairement par des fonctionnaires, mais ils pourront également, dans certains cas prévus par la loi, être occupés par des agents contractuels, notamment en cas de difficulté de recrutement ou pour répondre à des besoins temporaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et ces créations seront intégrées au tableau des effectifs, dont je vais vous parler dans la prochaine délibération. Il vous est donc proposé d'approuver ces créations d'emplois.

Alexis LECLERC--DALMET : Merci, chère collègue. Comme partagé en commission, nous avons un malaise avec le fait de voter un temps partiel imposé, qui s'explique sans doute par les circonstances, mais nous ne pouvons voter favorablement sur ce temps partiel de 20 % dans les métiers d'animation. Je vous remercie.

M. le Maire : Si je me rappelle bien, ce temps partiel est une demande de la personne que nous avons recrutée, qui doit être étudiante, donc ce n'est pas du tout imposé, je tiens à être très clair. Nous cherchons bien sûr à avoir le maximum de temps plein, mais il y a des étudiants qui n'en ont pas la disponibilité, donc nous adaptons. Je vous demande peut-être de réfléchir au vote, parce que ce n'est pas du tout la volonté de la Mairie de fracturer les emplois, ce n'est pas du tout notre choix. Notre choix a toujours été d'accompagner les vacataires afin qu'ils deviennent cédés, puis généralement passer des concours pour devenir titulaires. C'est en tout cas le choix premier. En l'occurrence, ce temps partiel est un temps étudiant, ce n'est pas du tout de notre fait. Je tiens à le préciser, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait d'amalgame.

Saliha PONTVIANNE : Pour compléter vos propos, Monsieur le Maire, il se peut aussi que nous ayons à couvrir des temps partiels thérapeutiques. Et là, nous ne sommes pas décisionnaires du pourcentage.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. le Maire : Un vote à l'unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Crée les emplois permanents suivants :

- Sur la filière animation
- 1 emploi permanent à temps non complet 20 % du temps de travail, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, correspondant aux fonctions suivantes : animateur périscolaire.
  
- Sur la filière médico-sociale
- 1 emploi permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, catégorie A, correspondant aux fonctions suivantes : directrice de crèche ;
- 2 emplois permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, catégorie B, dont les fonctions correspondent à l'intitulé du grade.
  
- Sur la filière sportive
- 1 emploi permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, catégorie B, correspondant aux fonctions suivantes : responsable du service des sports.
  
- Sur la filière technique
- 1 emploi permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, correspondant aux fonctions suivantes : adjoint technique – fonction ATSEM.

**Article 2 :** Précise que les emplois permanents pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant d'un des grades des cadres d'emplois cibles ou au regard de leur parcours et de leurs compétences, d'un grade du cadre d'emplois de catégorie inférieur.

**Article 3 :** Précise que les emplois permanents pourront également être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (CGFP).

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du CGFP, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Pour répondre aux besoins temporaires tels que définis par l'article L.332-13 du même code, le recrutement d'agents contractuels est également autorisé à titre temporaire, pour une durée déterminée dans la limite de la durée d'absence de l'agent affecté sur l'emploi permanent à remplacer. Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

**Article 4 :** Précise que selon la nature des emplois concernés, les emplois permanents pourront, par dérogation, être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP :

- L.332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L.332-8 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Au terme de la limite maximale de six ans à durée déterminée, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée, conformément aux articles L.332-9 à L.332-12 du même code.

A chaque fois, la nature des fonctions et les niveaux de recrutement et de rémunération de l'agent recruté sous contrat correspondent à ceux fixés pour le recrutement statutaire sur l'emploi créé.

**Article 5 :** Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de chaque exercice considéré.

**Article 6 :** Précise que les effets de la présente délibération sont traduits dans la délibération relative au tableau des effectifs.

**Article 7 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## 19 . Tableau des effectifs

Les modifications du tableau des effectifs présentées aujourd'hui correspondent :

- A la création des postes nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- Aux suppressions de postes, notamment liées aux évolutions de carrière ;
- Aux divers ajustements liés aux évolutions de carrière des agents et aux mouvements du personnel.

Tous les postes permanents créés sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.352-4 relatif aux recrutements et aux conditions d'accès aux emplois des personnes en situation de handicap ou des articles L.332-8, L.332-12 ou L.332-14 du code général de la fonction publique (CGFP), si la procédure ne permet pas d'aboutir au recrutement d'agents fonctionnaires.

Les emplois non permanents suivants sont toujours en cours :

- 1 poste de rédacteur en renfort pour soutenir l'activité de la direction des affaires culturelles tenant compte des postes vacants (article L.332-23 1 du CGFP) ;
- 1 poste d'adjoint administratif en remplacement partiel d'un agent à temps partiel thérapeutique à la Maison des solidarités et de l'emploi (article L.332-13 du CGFP) ;
- 1 poste d'adjoint technique faisant fonction d'assistant éducatif petite enfance en renfort pour assurer la continuité de service en raison du temps partiel thérapeutique d'un agent en crèche (article L.332-23 1 du CGFP) ;
- 1 poste d'adjoint technique faisant fonction d'agent de service polyvalent pour le remplacement d'un agent en congé de maternité en crèche (article L.332-13 du CGFP) ;
- 1 poste d'adjoint technique en renfort pour assurer la continuité de service en raison du temps partiel thérapeutique d'un agent au service des sports (article L.332-13 du CGFP).

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23 ;</li> <li>• La circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi, compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur, des personnes les plus éloignées de l'emploi</li> </ul>
Principaux documents de référence	Tableau des effectifs

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**Saliha PONTVIANNE** : Cette délibération est aussi attenante à la 18, elle porte sur la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité, que vous avez eu en annexe. Douze postes sont créés avec la présente délibération, ils correspondent à la création de postes nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi qu'à divers ajustements liés aux mouvements du personnel.

Il est précisé que les postes permanents peuvent, si nécessaire, être pourvus par des agents contractuels dans les cas prévus par la réglementation.

Par ailleurs, plusieurs emplois non permanents sont maintenus afin d'assurer la continuité du service public, notamment pour faire face à des absences, des temps partiels thérapeutiques, dont je vous parlais à l'instant, ou des besoins de renfort dans différents services.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il vous est proposé :

- 1) D'approuver ces modifications du tableau des effectifs ;

2) D'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

J'en profite pour remercier le service RH pour le travail effectué, pour le suivi, le recrutement et les réponses aux diverses demandes des agents.

Avez-vous des questions ? (*Pas de questions*)

Nous passons donc au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité. Merci, chers collègues.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de valider l'ensemble des créations et suppressions de postes proposées dans le tableau des effectifs en annexe 1 à la présente délibération, d'adopter ce tableau et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

Les modifications du tableau des effectifs présentées aujourd'hui correspondent :

- à la création des postes nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- aux suppressions de postes, notamment liée aux évolutions de carrière
- et aux divers ajustements liés aux évolutions de carrière des agents et aux mouvements du personnel.

Tous les postes permanents créés sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle sur le fondement de l'article L. 352-4 relatif aux recrutements et aux conditions d'accès aux emplois des personnes en situation de handicap ou des articles L 332-14, L332-8 ou L.332-12 ou du Code général de la fonction publique, si la procédure ne permet pas d'aboutir au recrutement d'agents fonctionnaires.

Les emplois non permanents suivants sont toujours en cours :

- 1 poste de rédacteur en renfort pour soutenir l'activité de la direction des affaires culturelles tenant compte des postes vacants (article L.332-23 1 du Code général de la fonction publique)
- 1 poste d'adjoint administratif en remplacement partiel d'un agent à temps partiel thérapeutique à la Maison des solidarités et de l'emploi (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)
- 1 poste d'adjoint technique faisant fonction d'assistant éducatif petite enfance en renfort pour assurer la continuité de service en raison du temps partiel thérapeutique d'un agent en crèche (article L.332-23 1 du Code général de la fonction publique)
- 1 poste d'adjoint technique faisant fonction d'agent de service polyvalent pour le remplacement d'un agent en congé de maternité en crèche (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)
- 1 poste d'adjoint technique en renfort pour assurer la continuité de service en raison du temps partiel thérapeutique d'un agent au service des sports (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)

### Récapitulatif par filière / catégorie d'emplois :

	Somme de Total postes pourvus	Somme de Total postes budgétés avant	Somme de Total ETP avant	Nombre de créations	Nombre de suppressions	Somme de Postes TC budgétés après	Somme de Postes TNC budgétés après	Somme de Total postes budgétés après	Somme de Total ETP budgétés après
Emplois fonctionnels	5	5	4,90			4	1	5	4,90
Emplois non permanents	12	18	17,48			17	1	18	17,48
Filière administrative	82	94	93,80	3,00		96	1	97	96,80
Filière animation	70	98	91,34	3,02		74	27	101	94,35
Filière culturelle	40	41	27,43			14	27	41	27,43
Filière médico-sociale	17	17	16,91	2,00		18	1	19	18,91
Filière Police municipale	21	22	22,00			22	0	22	22,00
Filière sociale	22	24	23,80			23	1	24	23,80
Filière sportive	3	3	1,74	1,00		2	2	4	2,74
Filière technique	139	150	147,86	3,00		145	8	153	150,86
<b>Total général</b>	<b>411</b>	<b>472</b>	<b>447,25</b>	<b>12,02</b>		<b>415</b>	<b>69</b>	<b>484</b>	<b>459,27</b>

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Directeur général des services	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Directeur général adjoint des services	3	3	2,90	0,00		2	1,00	3	2,90
Total Directeur des services techniques	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Attaché hors classe	0	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total Attaché principal	5	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
Total Attaché	16	19	19,00	0,00		19	0	19	19,00
Total Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
Total Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	3,00	2,00	-2 postes à créer suite recrutements chargée de recrutement et référente administrative et financière sur grade d'avancement	5	0	5	5,00
Total Rédacteur	12	16	16,00	1,00	-1 poste à créer dans la perspective de la promotion interne 2026	17	0	17	17,00
Total Adjoint administratif principal de 1ère classe	25	26	25,80	0,00		25	1	26	25,80
Total Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	11	11,00	0,00		11	0	11	11,00
Total Adjoint administratif	10	11	11,00	0,00		11	0	11	11,00

CONSEIL MUNICIPAL – 15/04/2026

GRADES FILIERE TECHNIQUE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Ingénieur hors classe	0	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Ingénieur principal	2	3	3,00	0,00		3	0,00	3	3,00
Total Ingénieur	5	5	5,00	0,00		5	0,00	5	5,00
Total Technicien principal de 1ère classe	3	3	3,00	0,00		3	0	4	4,00
Total Technicien principal de 2ème classe	5	5	4,80	0,00		4	1	5	4,80
Total Technicien	4	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
Total Agent de maîtrise principal	10	11	11,00	0,00		11	0	11	11,00
Total Agent de maîtrise	4	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
Total Adjoint technique principal de 1ère classe	14	14	14,00	1,00	- 1 poste à créer suite recrutement ASVP sur grade d'avancement	15	0	15	15,00
Total Adjoint technique principal de 2ème classe	42	44	43,38	0,00		42	2	44	43,38
Total Adjoint technique	50	54	52,68	2,00	- 2 postes à créer suite recrutements agent de propreté espaces publics et agent d'entretien	51	5	56	54,68

GRADES FILIERE SOCIALE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Assistant socio-éducatif de classe exc.	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
Total Assistant socio-éducatif	2	3	3,00	0,00		3	0	3	3,00
Total Educateur de jeunes enfants de classe exc.	4	4	4,00	0,00		4	0	4	4,00
Total Educateur de jeunes enfants	1	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total ASEM principal de 1ère classe	6	6	6,00	0,00		6	0	6	6,00
Total ASEM principal de 2ème classe	8	8	7,80	0,00		7	1	8	7,80

GRADES / EMPLOIS FILIERE MEDICO SOCIALE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Puéricultrice hors classe	0	0	0	1,00	-1 poste à créer suite remplacement sur ce grade	1	0	1	1,00
Total Psychologue de classe normale	1	1	0,91	0,00		0	1	1	0,91
Total Infirmier en soins généraux	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
Total Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieure	3	3	3,00	0,00		3	0	3	3,00
Total Auxiliaire de puériculture de classe normale	12	12	12,00	1,00	-1 poste à créer suite remplacement sur ce grade	13	0	13	13,00

GRADES / EMPLOIS FILIERE SPORTIVE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0,00	1,00	- 1 poste à créer pour recrutement responsable service des sports sur ce grade	1	0	1	1,00
Total Educateur des activités physiques et sportives	3	3	1,74	0,00		1	2	3	1,74

<b>GRADES / EMPLOIS FILIERE CULTURELLE</b>	<b>Postes pourvus avant CM</b>	<b>Postes budgétés avant CM</b>	<b>ETP budgétés avant CM</b>	<b>Evolutions proposées</b>	<b>Objets des évolutions proposées</b>	<b>Postes TC budgétés après CM</b>	<b>Postes TNC budgétés après CM</b>	<b>Total postes budgétés après CM</b>	<b>Total ETP budgétés après CM</b>
<b>Total Professeur d'enseignement artistique hors classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1
<b>Total Professeur d'enseignement artistique classe normale</b>	2	2	1,19	0,00		0	2	2	1,19
<b>Total Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe</b>	7	8	5,18	0,00		2	6	8	5,18
<b>Total Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe</b>	20	20	12,01	0,00		4	16	20	12,01
<b>Total Assistant d'enseignement artistique</b>	3	3	1,05	0,00		0	3	3	1,05
<b>Total Assistant de conservation du patrimoine ppal de 1ère classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
<b>Total Assistant de conservation du patrimoine ppal de 2ème classe</b>	0	0	0,00	0,00		0	0,00	0	0,00
<b>Total Assistant de conservation du patrimoine</b>	0	0	0,00	0,00		0	0,00	0	0,00
<b>Total Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe</b>	2	2	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
<b>Total Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe</b>	0	0	0,00	0,00		0	0,00	0	0,00

**CONSEIL MUNICIPAL – 15/04/2026**

<b>Total Adjoint du patrimoine</b>	4	4	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00
------------------------------------	---	---	------	------	--	---	------	---	------

<b>GRADES / EMPLOIS FILIERE ANIMATION</b>	<b>Postes pourvus avant CM</b>	<b>Postes budgétés avant CM</b>	<b>ETP budgétés avant CM</b>	<b>Evolutions proposées</b>	<b>Objets des évolutions proposées</b>	<b>Postes TC budgétés après CM</b>	<b>Postes TNC budgétés après CM</b>	<b>Total postes budgétés après CM</b>	<b>Total ETP budgétés après CM</b>
<b>Total Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
<b>Total Animateur</b>	3	4	4,00	0,00		4	0	4	4,00
<b>Total Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	4	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
<b>Total Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	22	31	28,09	0,00		21	10	31	28,09
<b>Total Adjoint d'animation</b>	39	56	52,25	3,02	- 3 postes à temps complet à créer pour recrutement contractuels et titulaires	42	17	59	55,25

<b>GRADES / EMPLOIS FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>Postes pourvus avant CM</b>	<b>Postes budgétés avant CM</b>	<b>ETP budgétés avant CM</b>	<b>Evolutions proposées</b>	<b>Objets des évolutions proposées</b>	<b>Postes TC budgétés après CM</b>	<b>Postes TNC budgétés après CM</b>	<b>Total postes budgétés après CM</b>	<b>Total ETP budgétés après CM</b>
<b>Total Directeur principal de police municipale</b>	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
<b>Total Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
<b>Total Chef de service de police municipale</b>	1	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
<b>Total Brigadier-chef principal</b>	15	15	15,00	0,00		15	0	15	15,00
<b>Total Gardien brigadier</b>	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00

EMPLOIS NON PERMANENTS	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Apprentis	9	10	10,00	0,00		10	0,00	10	10,00
Total Assistante maternelle	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Collaborateur de cabinet	2	2	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Contrats PEC	0	5	4,48	0,00		4	1	5	4,48
<b>Total général</b>	<b>411</b>	<b>472</b>	<b>447,25</b>	<b>12,02</b>		<b>415</b>	<b>69</b>	<b>484</b>	<b>459,27</b>

## **20 . Vœu relatif à la consolidation des colonies de vacances municipales**

Les colonies de vacances ont un rôle structurant dans les parcours éducatifs des enfants et des jeunes, en complémentarité avec l'école et les actions municipales.

Leur contribution est reconnue pour l'apprentissage de l'autonomie, la découverte de nouveaux environnements et le vivre-ensemble.

Il est important pour la commune de Joinville-le-Pont de maintenir une politique éducative ambitieuse, adaptée aux enjeux sociaux, environnementaux et budgétaires actuels.

Émet le vœu :

- De réaffirmer l'importance des colonies de vacances municipales comme composante essentielle de la politique éducative de la ville ;
- D'engager une réflexion partagée sur les moyens de consolider et de développer l'offre des séjours proposés aux enfants et aux jeunes ;
- De proposer une accessibilité financière, en mettant en place une tarification adaptée aux ressources des familles.

Présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Absent(s) représenté(s) :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

M. le Maire : Je passe la parole à Madame ASTEGIANI pour un vœu.

Agnès ASTEGIANI : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Joinville en commun souhaite présenter un vœu relatif aux colonies de vacances municipales, à la consolidation des colonies de vacances municipales.

Considérant le rôle structurant des colonies de vacances dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes, en complémentarité avec l'école et les actions municipales,

Considérant leur contribution reconnue à l'apprentissage de l'autonomie, à la découverte de nouveaux environnements et au vivre-ensemble,

Considérant l'importance pour la commune de maintenir une politique éducative ambitieuse, adaptée aux enjeux sociaux, environnementaux et budgétaires actuels,

Nous émettons le vœu de réaffirmer l'importance des colonies de vacances municipales comme composante essentielle de la politique éducative de la Ville, d'engager une réflexion partagée sur les moyens, de consolider et de développer l'offre des séjours proposée aux enfants et aux jeunes, et de proposer une accessibilité financière en mettant en place une tarification adaptée aux ressources des familles.

Ainsi, par ce vœu, Joinville en Commun affirme son attachement à une politique ambitieuse en matière de jeunesse, d'égalité et d'accès aux loisirs éducatifs.

Je vous remercie.

M. le Maire : Bien, merci à vous.

Je vais faire une réponse, puisque la notion de colonies de vacances intéresse aussi bien Madame FIORENTINO avec la jeunesse, le scolaire avec Monsieur LAVIGNE que Madame RUIMY avec le périscolaire, entre autres.

Je partage naturellement l'attachement exprimé dans ce vœu, l'importance des colonies de vacances et des classes de découverte dans le parcours éducatif des enfants. Personne ici ne remet en cause leur rôle essentiel dans l'apprentissage de l'autonomie, de la découverte et du vivre-ensemble, mais notre responsabilité est aussi de regarder les réalités en face. Aujourd'hui, la Ville consacre déjà un effort financier significatif à certains dispositifs. Par exemple, pour l'année 2025/2026, le budget des classes découvertes s'élève à 120 000 euros pour 190 élèves, soit huit classes et une ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Ce montant couvre les séjours, les transports, ainsi que les assurances.

Par ailleurs, il est important de rappeler que ces dispositifs ne reposent pas uniquement sur la ville, les familles peuvent bénéficier de plusieurs aides extérieures qui contribuent à soutenir le départ en séjour. Par exemple, le Pass Colo, qui a été mis en place par la CAF, permet d'alléger significativement le coût pour les familles, selon leurs ressources, bien sûr, et il y a aussi les séjours organisés ou soutenus par le Département, notamment *via* des partenaires avec des villages vacances. Ces dispositifs viennent compléter l'action municipale et participent à rendre ces séjours plus accessibles.

Malgré cela, le coût global pour la Collectivité reste élevé et s'inscrit dans un contexte budgétaire hélas contraint, comme nous l'a dit Monsieur Brahim BAHMAD, que chacun connaît : hausse des charges, pression sur les finances locales, nécessité de préserver nos équilibres. Dans ce cadre, nous devons faire des choix responsables. Cela ne signifie pas de renoncer, mais agir avec lucidité, maintenir une offre de qualité, veiller à son accessibilité sociale, continuer à optimiser des dispositifs existants plutôt qu'engager des dépenses nouvelles sans financement pérenne. C'est pourquoi, si nous partageons l'objectif, nous ne pouvons souscrire à un vœu qui ne tient pas compte des contraintes financières réelles pesant sur la commune. En revanche, nous continuerons à travailler de manière pragmatique au maintien des dispositifs existants, dans un cadre soutenable pour les finances de la Ville.

Devons-nous voter ? J'ai toujours un doute sur le vœu. Non, nous ne votons pas, nous prenons acte du vœu.

*(Intervention inaudible hors micro)*

Non, nous votons. Madame ASTEGIANI, je vous laisse procéder au vote.

Agnès ASTEGIANI : Évidemment, je regrette cette réponse et ce point de vue, parce que je trouve que les colonies de vacances sont très importantes. C'est dommageable, mais ce sont des choix budgétaires.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient.

M. le Maire : Merci, Madame ASTEGIANI.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

**Article unique** : Le vœu proposé par Madame Agnès ASTEGIANI, visant à réaffirmer l'importance des colonies de vacances municipales comme composante essentielle de la politique éducative de la ville ; à engager une réflexion partagée sur les moyens de consolider et de développer l'offre des séjours proposés aux enfants et aux jeunes ; et à proposer une accessibilité financière, en mettant en place une tarification adaptée aux ressources des familles, est rejeté.

Pour : (9)

Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Carmen PEREZ (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Vincent JARDIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Tony RENUCCI (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Contre : (26)

Monsieur Francis SELLAM (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (enSemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (enSemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (enSemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (enSemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (enSemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (enSemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (enSemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (enSemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (enSemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (enSemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (enSemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (enSemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (enSemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (enSemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (enSemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (enSemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (enSemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (enSemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (enSemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (enSemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (enSemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (enSemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (enSemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (enSemble pour Joinville)

## QUESTIONS ORALES

**M. le Maire** : Nous avons quatre questions posées et nous aurons un dernier point après les quatre questions.

Je passe la parole à Monsieur Alexis LECLERC--DALMET sur la trêve hivernale.

### **Question n°1 de Monsieur Alexis LECLERC—DALMET – Joinville en Commun**

Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement une question reprise du Conseil municipal précédent.

Depuis le 31 mars, la fin de la trêve hivernale marque comme chaque année un moment redouté par des dizaines de milliers de familles. En 2025, plus de 30 000 foyers ont été contraints de quitter leur logement à l'issue de procédures d'expulsion à un niveau inédit. La politique antipauvre du gouvernement visant à durcir les règles en matière d'impayés laisse à craindre une aggravation de cette situation dans les mois à venir.

Derrière ces chiffres, il y a des réalités humaines très concrètes, des familles qui basculent dans le sans-abrisme. Tandis que le 115 val-de-marnais est saturé, Joinville-le-Pont ne dispose plus de places

d'hébergement d'urgence. Dans le même temps, des situations d'extrême pauvreté persistent à proximité immédiate, notamment dans le bois de Vincennes, où sont repoussées des personnes, y compris des enfants, dans des bidonvilles que Joinville ignore. Envisagez-vous de vous coordonner avec l'État et le territoire pour renforcer les places d'hébergement d'urgence ?

Par ailleurs, le logement très social, de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), seul à même de répondre aux situations de grande précarité, occupe une place marginale dans le logement social déjà marginal à Joinville. À peine dotée du minimum légal, Joinville-le-Pont doit aller au-delà et renforcer significativement son parc de logement très social.

Comptez-vous vous satisfaire des quelques places de logement PLAI, prévues notamment au site d'Artemisia et de la Villa Gallieni, ou envisagez-vous d'aller au-delà et de renforcer significativement les places de logements très sociaux ?

De plus, l'accompagnement social au travers du Centre communal d'action sociale est déterminant. Pourtant, celui-ci était le grand absent de votre programme municipal. Pouvez-vous nous préciser quelles actions la Municipalité entend engager pour renforcer l'aide sociale directe, l'accompagnement des publics les plus fragiles et les dispositifs d'urgence ?

Au-delà se pose la question de la philosophie d'action publique. Les aménagements urbains réalisés lors des trois précédentes mandatures partagent une caractéristique : tous sont pensés pour être anti-SDF – regardez les chaises rouges en bord de Marne. Comptez-vous mettre fin à cette politique inhumaine et agir non pas pour cacher les personnes sans abri, mais pour les accompagner vers des solutions pérennes ?

En somme, pouvez-vous nous indiquer comment la Municipalité entend lutter concrètement contre l'extrême pauvreté à Joinville-le-Pont ? Je vous remercie.

### **Réponse de Madame Béatrice NICOLAS-DARROU**

Chers collègues, oui, la trêve hivernale est terminée, oui, le concours de la force publique peut de nouveau être accordé. À vous entendre, il faudrait faire comme à Saint-Denis : prendre un arrêté interdisant les expulsions locatives dès lors qu'il n'y aurait pas de relogement assuré derrière, arrêté parfaitement illégal, immédiatement déféré par le préfet devant le tribunal, car oui, cet arrêté contrevient à la loi, et à l'évidence, il sera annulé par le juge. Bref, la fin ne justifie pas les moyens.

Pas de démagogie à Joinville. Ici, nous agissons en responsabilité et ne prôtons pas le droit à la désobéissance civile.

Joinville, parlons-en justement, car c'est bien le sujet dans un Conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont. Le sujet, en effet, ce ne sont pas les 30 000 expulsions que vous évoquez sur le territoire français et ce n'est pas non plus la politique du gouvernement que vous qualifiez d'antipauvre. À Joinville, qu'en est-il précisément ? Moins d'une dizaine de procédures d'expulsion aboutissent par an, dont celles qui concernent les squatteurs. Soyons clairs, notre volonté n'est pas de nous opposer aux décisions d'expulsion, car il faut se dire les choses : en face d'une procédure d'expulsion qui aboutit, il y a des mois, voire des années d'impayés, il y a une occupation irrégulière d'un logement.

Notre volonté est d'éviter d'en arriver là en essayant de prévenir les risques d'impayés et l'accumulation des arriérés en se rapprochant des personnes concernées qui sont en difficulté, pour les accompagner, en lien avec les bailleurs, et trouver des solutions efficaces de remboursement et d'étalement de la dette. Pédagogie contre démagogie, nous avons fait notre choix et les Joinvillais aussi.

Nous rappelons également que cet accompagnement se fait au travers du pôle social de la commune via le CCAS, dont le budget annuel alloué par la ville est de plus de 1,12 million d'euros, ce qui est loin d'être négligeable.

Quant aux sans-abris, ils sont moins de 10 à Joinville. Nous les connaissons, le service social de la ville les accompagne et les met en relation, lorsqu'ils le souhaitent, notamment avec la Croix-Rouge, le Secours Catholique, la Ressourcerie, etc.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler qu'en effet, s'il n'y a plus de logement d'hébergement d'urgence à Joinville, comme vous l'avez souligné, c'est parce que la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) a décidé d'arrêter de le subventionner.

S'agissant de vos allégations sur une politique soi-disant inhumaine et anti-SDF que nous porterions et qui aurait conduit au choix du mobilier urbain que vous décrivez, ce n'est pas sérieux. Devons-nous comprendre que vous faites la promotion des bancs publics comme instrument de lutte contre l'extrême pauvreté ? Est-ce cela que nous voulons pour Joinville et pour nos sans-abris ? Non, car c'est tout simplement indigne.

Enfin, nous l'avons dit la semaine dernière et nous le répétons, à Joinville, nous sommes dans une logique d'accompagnement de tous. Ces prochaines années, sur les 655 logements qui sortiront de terre, il y aura 122 PLAI, qui concernent donc un public en très grande précarité, 97 en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 155 en PLS (Prêt Locatif Social) et 99 en LLI (Logement Locatif Intermédiaire). 122 PLAI, ce n'est pas rien, donc il ne faut pas faire croire à ceux qui nous écoutent que nous négligerions le logement très social, c'est parfaitement faux.

En revanche, le développement du logement très social ne se fera pas au détriment des autres catégories de logements sociaux, car oui, nous avons décidé de nous orienter aussi vers une stratégie de développement de ce type de logement. C'est un choix politique que nous assumons pleinement et que nous considérons en totale adéquation avec les besoins et les attentes des Joinvillais.

M. le Maire : Merci pour la réponse. Je repasse la parole à Monsieur LECLERC--DALMET pour une deuxième question.

### **Question n°2 de Monsieur Alexis LECLERC—DALMET – Joinville en Commun**

Je vous remercie. Cette fois-ci, c'est la question pour cette semaine.

Monsieur le Maire, au cours de la campagne, vous avez à plusieurs reprises mis en avant vos intentions en direction des seniors de la commune. Nous ne pouvons que partager l'objectif de mieux accompagner le vieillissement de la population, mais encore faut-il préciser de quels seniors nous parlons. Entre 60 et 100 ans, les situations de vie, les niveaux d'autonomie, les aspirations et les besoins sont extrêmement divers. À côté des dispositifs classiques et nécessaires à destination des seniors dépendants ou semi-dépendants, comme les résidences services ou les EHPAD, émergent donc aujourd'hui de nouvelles formes d'habitats collectifs à destination des seniors autonomes. Parmi celles-ci, les projets d'habitats partagés entre seniors se développent dans de nombreux bassins de vie. Ils répondent à des enjeux très concrets : lutte contre l'isolement, maintien de l'autonomie, solidarité entre habitants et habitantes, mais aussi accès à des logements à coût maîtrisé.

À ce titre, un projet a récemment émergé à Joinville-le-Pont, celui des Potes Âgé-e-s du Rosa Bonheur, porté par des seniors souhaitant expérimenter une forme d'habitat partagé, autogéré et solidaire. Ce type d'initiative, à la fois citoyenne et innovante, semble pleinement s'inscrire dans les enjeux actuels du vieillissement et du lien social. Leur besoin est simple : disposer d'un lieu. Pourtant, à ce stade, il ne semble pas que la Municipalité ait exprimé de position ou de soutien particulier à ce type de démarche. Avez-vous été saisi de ce projet et envisagez-vous de rencontrer les personnes qui le portent afin d'en étudier la faisabilité ?

Plus largement, la Municipalité est-elle ouverte au développement de formes d'habitat partagé pour les seniors à Joinville-le-Pont en complément des dispositifs existants ?

Enfin, quels fonciers ou locaux la commune envisagerait-elle de mettre à disposition pour accueillir à

court ou moyen terme ce type d'initiative ?

Je vous remercie.

**Réponse de Madame Béatrice NICOLAS-DARROU**

Cher collègue, nous avons à cœur depuis plusieurs années d'accompagner les initiatives innovantes et citoyennes sur Joinville. Je citerai la Ressourcerie, l'AMAP, le Café Moz'Art, pour ne citer que ces projets, et nous souhaitons continuer à le faire durant ce mandat.

Il est ironique que vous évoquiez ce projet des Potes Âgé-e-s du Rosa Bonheur, car nous les avons justement rencontrés et reçus le 3 février dernier, d'une part pour qu'ils nous présentent leurs projets et d'autre part pour les informer de notre éventuel intérêt. Nous avons convenu de nous revoir, la période électorale étant passée, pour réexaminer plus en détail leurs besoins et attentes, et surtout trouver le lieu idéal. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'avancée de ces discussions.

M. le Maire : Merci beaucoup.

Je passe la parole à Monsieur RENUCCI pour la question n° 1.

**Question n°3 de Madame Carmen PEREZ - Groupe L'Union pour Joinville-le-Pont**

J'ai déjà obtenu la réponse à ma question, mais je vais tout de même la poser pour information des Joinvillais et que vous puissiez leur communiquer votre réponse. La question s'adresse à Monsieur le Maire.

L'activité culturelle portée par la péniche Lapin Vert s'inscrit pleinement dans le paysage culturel de notre ville. Ce lieu singulier, conforme aux normes de sécurité requises pour l'accueil du public, développe une programmation régulière, vivante et accessible, reposant sur l'engagement d'une association culturelle loi 1901 à but non lucratif, dûment déclarée et investie dans la vie culturelle locale.

Par sa taille humaine et son caractère atypique, la péniche Lapin Vert favorise une culture de proximité, participative et ouverte à tous les publics. Elle constitue un espace d'expression et de rencontre qui contribue activement à la diversité culturelle proposée sur notre territoire.

Le changement de municipalité de la ville de Noisy-le-Grand a modifié les perspectives d'évolution du lieu d'ancrage de la péniche. Le transfert envisagé vers cette Commune s'inscrit désormais dans un calendrier incertain et se trouve, en tout état de cause, reporté au moins d'une année. Dans ce contexte, la poursuite de l'activité de la péniche Lapin Vert sur Joinville-le-Pont pour l'année 2026, voire 2027, apparaît comme une réalité de fait, notamment au regard des délais administratifs nécessaires à l'identification d'un nouvel emplacement, et invite à reconsidérer les modalités de sa présence sur la Commune. Du reste, il convient de souligner que la programmation actuelle repose sur un engagement humain particulièrement important, ce qui limite aujourd'hui sa capacité à élargir ses actions et à développer de nouveaux projets de création.

C'est pourquoi, après plusieurs années sans soutien de fonctionnement de la part de la Municipalité, il apparaît aujourd'hui pertinent de réexaminer la question d'un accompagnement financier, compte tenu de l'activité effectivement menée, de son utilité pour le territoire et des perspectives de développement de l'offre culturelle qu'elle propose. Or, comme vous le savez, la péniche Lapin Vert a déposé une demande de subvention pour l'année 2026, et, sauf erreur de notre part, il semble que celle-ci ne lui ait pas été accordée.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire, au regard des éléments ci-dessus exposés et afin de soutenir la programmation de la péniche Lapin Vert, pouvez-vous reconsidérer cette décision et lui accorder une subvention exceptionnelle pour cette saison ?

## Réponse de Monsieur le Maire

Madame PEREZ, merci pour votre question.

Chers collègues, comme vous vous répétez sur ce sujet, je vais me répéter aussi et vous faire relecture d'une partie de la délibération n° 45, que nous avons présentée lors du Conseil du 9 décembre dernier concernant la situation du Lapin Vert.

L'association Le Lapin Vert, installée sur le domaine public fluvial au 59, quai de la Marne, a perdu en septembre 2024 l'appel à projets lancé par VNF (Voies Navigables de France) au profit d'un autre porteur de projet joinvillais. Elle ne peut donc plus occuper cet emplacement, qu'elle aurait dû quitter depuis la notification du résultat de l'appel d'offres le 7 octobre 2024, date à laquelle le nouveau lauréat attend le départ de la péniche pour s'y installer et développer son activité.

Voici des informations fraîches concernant cette situation que je tiens à vous apporter dès ce soir. La zone destinée à recevoir le Lapin Vert à Noisy manque de fond, un dragage a été effectué par VNF. La ville de Noisy – qui a une nouvelle majorité, je suis entièrement d'accord avec vous – n'a effectivement pas encore confirmé son accord. Les discussions se poursuivent et seront proposées à l'arbitrage de la nouvelle équipe. Nous sommes donc en attente. La volonté de VNF est toujours de préparer un départ rapide du Lapin Vert afin de libérer l'emplacement pour que le vainqueur s'y installe.

La situation traîne depuis trop longtemps. Je rappelle qu'une décision a été prise par les services de l'État et qui n'a pas fait l'objet de recours juridiques contraires. Cette décision est donc irrévocable et doit s'appliquer. La ville n'a pas à la commenter et encore moins à revenir dessus, ce que votre groupe ne cesse de faire ces derniers mois.

Contrairement à ce que vous écrivez, il ne suffit pas simplement que la Commune émette un avis favorable pour que VNF débloque la situation et change d'avis. Je le redis, il n'y a pas d'emplacements disponibles à ce jour et de linéaires vacants sur Joinville susceptibles d'accueillir cette péniche, et cette dernière occupe aujourd'hui illégalement un emplacement qu'elle doit libérer depuis plus d'un an.

VNF a adressé fin mai 2025 une ultime mise en demeure à la péniche du Lapin Vert de libérer le domaine public fluvial sous réserve d'un déplacement d'office, ce qui leur a été rappelé dans un récent courrier adressé par VNF au Lapin Vert le 7 juin 2025, leur précisant les modalités pour faciliter la régularisation de leur situation domaniale.

Afin de permettre la poursuite des activités en toute légalité, il leur a donc été proposé d'aller sur Noisy-le-Grand. Aujourd'hui, nous sommes en attente. Je sais que cette solution ne convient pas à tout le monde, mais c'est une solution légale et cohérente, qui correspond aussi aux attentes du vainqueur de l'offre qui a été faite. C'est donc La Tajine d'Or, qui, je vous rappelle, investit plus de 900 000 euros pour une nouvelle péniche, qui en subit les conséquences. Pour le moment, il n'y a pas de sujet sur le Lapin Vert, ils doivent partir.

Je passe à la question n° 2 et donne la parole à Monsieur Tony RENUCCI.

## **Question n°4 de Monsieur Tony RENUCCI - Groupe L'Union pour Joinville-le-Pont**

Merci. Ma question s'adresse à vous, Monsieur le Maire.

Je souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement préoccupante que vivent les habitants du bâtiment D1 de la résidence Hippolyte Pinson à Joinville-le-Pont. Depuis plusieurs mois, les locataires signalent de manière répétée des problèmes graves de sécurité et de salubrité, restés à ce jour sans réponse concrète. En effet, cette partie de la résidence demeure ouverte sur l'espace public, contrairement au reste du site, ce qui permet des intrusions régulières de personnes

extérieures. Cette absence de sécurisation entraîne des faits particulièrement inquiétants : des tentatives d'intrusion dans les logements en rez-de-chaussée ayant conduit aux dépôts de plaintes, des dégradations, notamment des jets de projectiles contre les fenêtres des habitants, la présence récurrente d'individus dans les espaces verts avec des comportements inciviques, voire indignes, tels que le dépôt d'ordures à proximité immédiate des habitations, des troubles répétés à la tranquillité des résidents, y compris en journée, comme récemment avec des élèves identifiés du collège Charcot.

Malgré de multiples signalements adressés au bailleur LogiRep, à la Mairie, ainsi qu'à la CNL (Confédération Nationale du Logement), les habitants ont le sentiment d'être abandonnés, de ne pas bénéficier du même niveau de protection que le reste de la résidence. Face à cette situation, certains résidents en viennent même à prendre eux-mêmes des mesures de fortune pour tenter de sécuriser les accès, ce qui témoigne du degré d'urgence et de désarroi.

Notre question est la suivante, Monsieur le Maire : quelles actions concrètes la ville a-t-elle engagées auprès du bailleur LogiRep pour assurer la sécurisation complète de cette résidence, notamment par la fermeture effective de l'ensemble du périmètre ?

### **Réponse de Madame Béatrice NICOLAS-DARROU**

Chers collègues, en effet, il y a quelques sujets d'incivilité et de nuisance, mais sans aucune mesure avec ce que vous évoquez, alors arrêtons de faire feu de tout bois, de faire de quelques cas isolés une généralité absolue et de parler d'indignité. Nous savons exactement ce qu'il en est en vérité et la réalité n'est absolument pas celle que vous décrivez.

Après, comme dans toute résidence, quels que soient son ampleur et son statut, la question de la résidentialisation peut se poser. Elle s'est d'ailleurs posée, puisque les travaux correspondants ont déjà été budgétés et seront présentés en AG des copropriétaires courant juin, car vous savez que cette résidence est sous le statut de la copropriété. Dès lors qu'ils seront validés en juin, les travaux pourront commencer, *a priori* dès l'automne.

### **Intervention de Monsieur le Maire**

Merci à vous.

C'est moi qui vais faire la dernière intervention.

Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, nous arrivons au terme de ce Conseil municipal, qui a permis d'aborder des sujets importants pour notre Ville et pour le quotidien des Joinvillais. À travers nos échanges et les décisions prises ce soir, nous poursuivons une même exigence : agir concrètement avec responsabilité au service de l'intérêt général et de l'avenir de notre Commune.

Je souhaite tout d'abord remercier très sincèrement l'ensemble des services municipaux qui ont contribué à la préparation de cette séance. Je pense notamment à la Direction générale, aux équipes administratives, ainsi qu'aux services de la Communication et de la Logistique.

Ce moment de fin de séance est aussi l'occasion pour moi de saluer celles et ceux qui sont dans l'ombre, qui contribuent à la qualité de notre action collective. Je souhaite ainsi adresser mes plus sincères et mes plus chaleureux remerciements à Clément Joly, directeur de cabinet, qui quittera ses fonctions très prochainement. Merci à toi.

*(Applaudissements)*

Clément, vous avez accompli un travail remarquable. Votre professionnalisme, votre sens de l'engagement, votre disponibilité de chaque instant ont été précieux pour l'ensemble de l'équipe municipale, opposition comprise. Vous avez su accompagner nos projets avec rigueur, loyauté et efficacité, toujours dans l'esprit de service et avec une grande exigence. Au-delà de vos compétences,

je veux aussi saluer votre sens du collectif, votre capacité d'écoute et votre fidélité dans l'action. Je tiens également à vous adresser mes remerciements les plus sincères et vous souhaiter une pleine réussite pour la suite de votre parcours politique et professionnel.

Dans le même esprit de continuité et d'exigence qui guide notre action, je suis très heureux d'accueillir Valérie AUTHIER, qui rejoint notre équipe en tant que directrice de cabinet. Son expérience, sa rigueur et son sens en organisation seront des atouts précieux pour nous accompagner dans notre action dans les mois à venir. Chère Valérie, sois la bienvenue.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre engagement, la qualité de nos travaux et de nos échanges lors de ce Conseil municipal. Je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Maxime OUANOUNOU

Maire de Joinville-le-Pont

Francis SELLAM